

MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2014

Projet de loi de finances pour 2015 (*Suite*)

Recherche et enseignement supérieur

Politique des territoires

Égalité des territoires et logement

Défense

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2015 (Suite) | 1 |
| <i>Recherche et enseignement supérieur</i> | 1 |
| M. Philippe Adnot, rapporteur spécial de la commission des finances. | 1 |
| M. Michel Berson, rapporteur spécial de la commission des finances | 1 |
| Mme Valérie Létard, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques | 2 |
| M. Jacques Gasperrin, rapporteur pour avis de la commission de la culture | 3 |
| Mme Dominique Gillot, rapporteure pour avis de la commission de la culture | 3 |
| Mme Geneviève Jean, rapporteure pour avis de la commission du développement durable | 4 |
| Mme Corinne Bouchoux | 4 |
| Mme Brigitte Gonthier-Maurin | 4 |
| M. Jacques Mézard | 5 |
| Mme Françoise Férat | 5 |
| Mme Nicole Duranton | 6 |
| M. David Assouline | 6 |
| M. Michel Bouvard | 6 |
| M. Jacques-Bernard Magner | 7 |
| Mme Maryvonne Blondin | 7 |
| M. Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du budget | 8 |
| ARTICLE 32 (État B) | 9 |
| ARTICLES ADDITIONNELS | 14 |
| <i>Politique des territoires</i> | 16 |
| M. Pierre Jarlier, rapporteur spécial de la commission des finances | 16 |
| M. Daniel Raoul, rapporteur spécial de la commission des finances | 16 |
| M. Jacques Genest, rapporteur spécial de la commission des finances | 17 |
| Mme Annie Guillemot, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques | 18 |
| M. Hervé Maurey, en remplacement de M. Rémy Pointereau, rapporteur pour avis de la commission du développement durable | 18 |
| M. Joël Labbé | 19 |
| M. Jean-Pierre Bosino | 19 |
| M. Jacques Mézard | 20 |
| M. David Rachline | 20 |
| M. Pierre Médevielle | 20 |
| M. Michel Vaspart | 21 |
| Mme Nelly Tocqueville | 21 |
| Mme Colette Giudicelli | 21 |
| M. Philippe Madrelle | 22 |
| M. Michel Bouvard | 22 |

| | |
|---|-----------|
| Mme Marie-Noëlle Lienemann | 22 |
| M. Alain Marc | 22 |
| Mme Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité | 23 |
| Mme Myriam El Khomri, secrétaire d'État chargée de la politique de la ville | 23 |
| ARTICLE 57 TER | 24 |
| ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE | 24 |
| SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL | 24 |
| PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2015 (Suite) | 25 |
| <i>Égalité des territoires et logement</i> | 25 |
| M. Philippe Dallier, rapporteur spécial de la commission des finances | 25 |
| Mme Dominique Estrosi Sassone, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques | 26 |
| M. Jean-Marie Morisset, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales | 26 |
| M. Jean-Louis Tourenne | 27 |
| M. Joël Labbé | 27 |
| M. Michel Le Scouarnec | 28 |
| M. Jean-Claude Requier | 28 |
| M. David Rachline | 29 |
| Mme Valérie Létard | 29 |
| M. François Calvet | 29 |
| Mme Marie-Noëlle Lienemann | 30 |
| M. Charles Revet | 31 |
| M. Antoine Lefèvre | 31 |
| Mme Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité | 31 |
| ARTICLE 32 (État B) | 32 |
| DEMANDE DE CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE | 33 |
| PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2015 (Suite) | 33 |
| <i>Défense</i> | 33 |
| M. Dominique de Legge, rapporteur spécial de la commission des finances | 33 |
| M. André Trillard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères | 34 |
| M. Jeanny Lorgeoux, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères | 34 |
| M. Yves Pozzo di Borgo, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, | 35 |
| Mme Michelle Demessine, rapporteure pour avis de la commission des affaires étrangères | 35 |
| M. Robert del Picchia, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères | 35 |
| M. Gilbert Roger, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères | 36 |
| M. Jacques Gautier, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères | 36 |
| M. Xavier Pintat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères | 37 |
| M. Daniel Reiner, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères | 37 |
| M. Jean-Pierre Raffarin, président de la commission des affaires étrangères | 38 |
| Mme Leïla Aïchi | 38 |

| | |
|---|-----------|
| M. Philippe Esnol | 38 |
| M. David Rachline | 39 |
| M. Daniel Reiner | 39 |
| Mme Michelle Demessine | 40 |
| M. Aymeri de Montesquiou | 40 |
| M. Jeanny Lorgeoux | 40 |
| M. Jacques Gautier | 41 |
| M. Didier Guillaume | 41 |
| Mme Christiane Kammermann | 42 |
| M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense | 42 |
| ARTICLE 32 (État B) | 43 |
| ORDRE DU JOUR DU JEUDI 4 DÉCEMBRE 2014 | 45 |
| ANALYSE DES SCRUTINS PUBLICS | 46 |

SÉANCE du mercredi 3 décembre 2014

33^e séance de la session ordinaire 2014-2015

PRÉSIDENCE DE MME ISABELLE DEBRÉ,
VICE-PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRES :
MME VALÉRIE LÉTARD, MME COLETTE MÉLOT.

La séance est ouverte à 9 h 30.

Le procès-verbal de la précédente séance, constitué par le compte rendu analytique, est adopté sous les réserves d'usage.

Projet de loi de finances pour 2015 (Suite)

Mme la présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la suite du projet de loi de finances pour 2015, adopté par l'Assemblée nationale.

Recherche et enseignement supérieur

Mme la présidente. – Nous allons examiner les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

M. Philippe Adnot, rapporteur spécial de la commission des finances. – Dans sa version initiale, ce budget, était plus que préservé, avec 25,9 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 26 milliards d'euros en crédits de paiement et des dépenses fiscales de 6,4 milliards d'euros.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 prévoit d'ailleurs le maintien de l'enveloppe accordée à la mission pour la période triennale de 2015 à 2017 hors CAS « Pensions ». Cette stabilité confirme le caractère prioritaire que le Gouvernement donne à l'enseignement supérieur et à la recherche. À cela s'ajoutent les investissements d'avenir.

Toutefois, en seconde délibération, une coupe de 136 millions a été votée à l'Assemblée nationale, dont 70 millions pour le programme 150. Cela conduit la commission des finances à s'opposer à ces crédits.

Concernant le programme 150, des moyens supplémentaires étaient initialement prévus pour les universités et autres établissements publics avec 11,8 milliards d'euros. Les crédits de la masse salariale des établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies augmentent

ainsi de plus de 150 millions d'euros afin de couvrir principalement la création de 1 000 emplois par an, ainsi que les conséquences de diverses mesures prises par le Gouvernement en faveur des agents de la fonction publique. Pour la première fois est comprise dans la dotation initiale une partie des effets du glissement vieillesse-technicité (GVT).

Il n'en va plus de même depuis la seconde délibération à l'Assemblée nationale. Pourtant, le projet de loi initial demandait déjà des efforts aux universités ! Ces coupes supplémentaires sont regrettables. Comment financer les 1 000 emplois prévus ? Les universités ont tendance à utiliser les crédits correspondants comme variable d'ajustement. J'espère aussi que les grandes universités ne s'attribueront pas l'essentiel des crédits, au sein des communautés d'université (Comue), au détriment des petites.

La situation financière des universités semble globalement plus saine, avec seulement sept établissements en déficit à la fin de l'exercice 2013 et trois d'entre eux en double déficit sur la période 2012-2013. Les établissements ont désormais des moyens humains et techniques pour exercer leur autonomie. La Cour des comptes remettra cette année à la commission des finances l'étude que celle-ci lui a commandée sur le bilan de l'autonomie financière des universités. Certains établissements demeurent en équilibre grâce à des efforts considérables. Ne les fragilisons pas. La collecte de taxe d'apprentissage ayant fortement diminué, les établissements ont déjà connu d'importantes baisses de recettes.

Les établissements privés voient une nouvelle fois leur dotation baisser de 1 %, soit de 12 % depuis 2012, et la seconde délibération a empiré la situation. J'avais proposé de la rehausser, mon amendement n'a pas prospéré en raison du rejet des crédits en commission. Il y va de la diversité de la recherche.

En contrepartie des mesures qui offrent à chaque étudiant les moyens de disposer des mêmes chances de réussite, il est indispensable que le contrôle de l'assiduité aux cours et la présence aux examens soient effectivement assurés. Je poursuis actuellement un contrôle budgétaire sur la question des bourses, je vous en tiendrai informés.

Un mot enfin sur la suppression de l'aide au mérite : j'espère que le Gouvernement reviendra sur cette décision. Nous constatons également une sous-budgétisation des aides directes.

La commission propose le rejet des crédits.

M. Michel Berson, rapporteur spécial de la commission des finances. – Investir dans la recherche, c'est préparer la croissance de demain. L'effort public s'apprécie d'abord en fonction des crédits alloués, qui ne sont pas tous regroupés dans le programme 150. L'action « Recherche » est dotée de 3,8 milliards d'euros, l'effort budgétaire total s'élève à

14,4 milliards. La stabilité des crédits dans la version initiale du projet de loi de finances était satisfaisante.

L'évolution est en fait contrastée. Le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » mobilise 6,3 milliards d'euros. Quatre autres programmes rattachés aux ministères de la défense, de la culture, de l'agriculture et de l'industrie bénéficient au total d'environ 1,4 milliard d'euros. Quant au programme 193 « Recherche spatiale », je me réjouis de l'accord historique trouvé hier à Luxembourg au sujet d'Ariane 6 : la France, qui le finance à hauteur de 52 %, contre 22 % pour l'Allemagne, a conforté sa position de *leader* et l'Europe garantit son autonomie d'accès à l'espace.

Hélas, les crédits du programme de recherche ont été réduits de 65 millions d'euros par les députés en seconde délibération. Ce qui a conduit la commission des finances à rejeter finalement les crédits. Des annulations de 200 millions d'euros en autorisations d'engagement et 264 millions en crédits de paiement ont déjà été décidées pour 2014. Comme le président de la République, j'estime que les dépenses de recherche doivent être sanctuarisées...

En France, le financement de la recherche par projet peine à émerger : il représente tout au plus 10 % des crédits, hors programme d'investissements d'avenir (PIA), et on constate une érosion des projets financés par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Trouvons le bon équilibre entre types de financements. En outre, 80 % des projets sélectionnés par l'ANR relèvent de la recherche fondamentale. *Quid* de la recherche technologique ? Si l'augmentation récente du préciput des laboratoires doit être saluée, des efforts restent à faire.

Les programmes d'investissement d'avenir sont, globalement, une réussite. Au niveau européen en revanche, nous n'avons pas tiré tout le bénéfice des programmes de recherche, comme « Horizon 2020 ». Un accompagnement renforcé des chercheurs a été mis en place, sans grands résultats : la France a obtenu un peu moins de 10 % des financements accordés aux lauréats des 38 premiers appels à projets alors qu'elle contribue au budget à hauteur de 16,6 % !

Au niveau local, l'effort pour la recherche dans les contrats de projet État-régions (CPER) pour 2015-2020 doit être reconnu, même si les dotations diminuent par rapport à la génération précédente de contrats - et par rapport au nouveau rôle des régions.

Autre défi, la complémentarité entre recherche publique et privée. Celle-ci est soutenue par quatorze dépenses fiscales, pour un montant de 6 milliards d'euros. Si l'effet de levier du crédit impôt recherche (CIR) - qui représente 90 % du total des 6 milliards - est incontestable, l'effort de recherche des entreprises françaises reste insuffisant. Il faudrait à mon sens que le CIR soit plus favorable aux organismes publics de recherche et soit conditionné à

l'embauche de docteurs : on pourrait alors envisager un relèvement de 12 à 20 millions d'euros du plafond imposé aux entreprises. Les 400 millions de la dépense fiscale relative aux brevets pourraient être redéployés, car l'efficacité de celle-ci n'est pas prouvée.

Les plafonds d'emploi des laboratoires ne sont pas toujours atteints...

Mme la présidente. – Concluez !

M. Michel Berson, rapporteur spécial. – ... en raison de la baisse des crédits.

Un dernier mot.

Mme la présidente. – Un dernier, en effet !

M. Michel Berson, rapporteur spécial. – Une meilleure reconnaissance du doctorat et la sanctuarisation des crédits s'imposent si nous voulons atteindre nos objectifs.

M. Jean-Louis Carrère. – Je ne sais sur quel article fonder mon rappel au Règlement. Je m'étonne que la commission de la culture soit ici reléguée derrière la commission des affaires économiques. L'ordre d'intervention des rapporteurs pour avis se plie-t-il à l'ordre alphabétique ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs*)

Mme la présidente. – En effet, c'est l'ordre alphabétique, mais je m'engage à faire part de votre remarque à la Conférence des présidents.

M. David Assouline. – Le L est-il avant le G dans l'ordre alphabétique ?

Mme Valérie Létard, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques. – J'interviendrai sur le volet « Recherche ». Je regrette avant tout la ponction opérée en seconde délibération pour financer les emplois aidés. Comment peut-on ponctionner des crédits de recherche et d'innovation, qui préparent les emplois de demain ? Quels postes budgétaires subiront la ponction ? Nous attendons votre réponse, monsieur le ministre.

Nombre d'organismes se trouvent dans une impasse : les dotations baissent, les mises en réserve et les annulations s'accumulent. Rechercher des ressources propres, c'est accroître leur dépendance au secteur privé. Les établissements, souvent, n'ont d'autre solution que de tailler dans les effectifs, voire dans les programmes de recherche eux-mêmes. Est-ce ainsi que l'on défend le génie français ?

La cinquième génération de contrats de plan (2007-2014) s'achève cette année, la sixième (2014-2020) est en cours de finalisation. C'est un enjeu fort pour la territorialisation de certains programmes de recherche et d'innovation.

Or les perspectives avancées par le Gouvernement sont en recul, avec une enveloppe globale d'un peu moins de 10 milliards d'euros. Certaines régions sont très durement touchées. En Nord-Pas-de-Calais,

l'enveloppe de l'État serait divisée par dix, à 2,8 millions d'euros. Comment, avec des moyens aussi faibles, accompagner des projets de recherche et développement structurants pour des filières d'avenir et le tissu industriel ? J'aurais voulu déposer un amendement pour redéployer une centaine de millions d'euros du PIA aux CPER, qui poursuivent les mêmes objectifs de manière décentralisée, mais seul le Gouvernement peut le faire.

La commission a donné un avis de sagesse sur les crédits de la recherche, en attendant la position du Gouvernement quant au rétablissement des crédits initiaux. Nous verrons alors comment le Gouvernement entend défendre sa politique de recherche.

Mme la présidente. – Concluez !

Mme Valérie Létard, *rapporteuse pour avis.* – Les emplois aidés sont utiles, mais pas au détriment des emplois de demain ! (*Mme Dominique Gillot et M. Jean-Claude Carle applaudissent.*)

M. Jacques Groperrin, *rapporteur pour avis de la commission de la culture.* – Je ne veux pas accabler Bercy, qui cherche à tout prix à rétablir l'équilibre de nos comptes, sous l'œil vigilant de la Cour des comptes et de Bruxelles. Mais les enseignants-chercheurs s'interrogent sur la sincérité des déclarations d'amour du président de la République : annulations de 202 millions de crédits pour la loi de finances rectificative pour 2014, puis seconde délibération à l'Assemblée nationale, qui coûte 136 millions à la mission dont 70 millions d'euros au programme 150. Va-t-on punir les universités les plus vertueuses, les plus intensives en recherche, celles qui sont seules capables de s'insérer dans les classements internationaux ? Va-t-on piocher dans les fonds de roulement ?

La commission de la culture, par ses amendements rétablissant les crédits, a voulu exprimer sa détermination à ce que les promesses soient tenues ; et qu'au moins, les crédits initiaux soient rétablis.

De même, les universités ne doivent pas payer pour des décisions sur lesquelles elles n'ont aucune prise : GVT, loi Sauvadet, exonération des droits d'inscription pour les boursiers... Nous demandons un rapport sur la compensation des charges transférées.

La perspective d'une diminution des engagements de l'État dans le cadre des CPER inquiète le milieu universitaire. Les présidents d'université des régions Bretagne et Pays-de-la-Loire, et Nord-Pas-de-Calais, s'en sont émus.

Le programme 231 « Vie étudiante » bénéficie de la seule petite éclaircie : un peu moins de 2 milliards d'euros reviendront aux bourses sur critères sociaux, au profit de près de 655 000 étudiants.

La suppression à la rentrée 2014 de l'aide au mérite accordée aux étudiants qui sont boursiers sur critères sociaux et qui ont obtenu leur baccalauréat

avec une mention « Très bien » ou se sont distingués par leurs résultats en licence, a été suspendue par le Conseil d'État dans le cadre d'un référé à la mi-octobre. Mais le Gouvernement s'obstine à vouloir supprimer cette aide. C'est un signal décourageant pour des milliers d'élèves qui se battent pour réussir.

La commission de la culture a donné un avis défavorable à l'adoption de ces crédits.

Mme Dominique Gillot, *rapporteuse pour avis de la commission de la culture.* – Le budget consacré à la recherche au sein de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (Mires) s'établissait à 7,76 milliards d'euros dans la version initiale du projet de loi de finances pour 2015. Mais les coupes décidées en seconde délibération soumettent les organismes de recherche à un effort difficilement soutenable. Nous proposerons de corriger cela.

À l'instar des universités, les organismes de recherche bénéficiaient jusqu'à présent de taux de mise en réserve dérogatoires, généralement réduits de moitié par rapport aux taux applicables aux autres opérateurs de l'État. En 2014, les organismes de recherche n'ont bénéficié que de taux dits « semi-réduits ». Je plaide pour le retour à des taux de mise en réserve réduits de moitié, afin d'assurer le renouvellement de l'emploi scientifique.

L'effort de la Nation en postes statutaires dans la recherche n'a pas fléchi. Sur la période 2009-2013, le nombre d'emplois au sein des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) a progressé de 1 % et celui au sein des établissements publics à caractère industriel et commercial, comme le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies renouvelables, a augmenté de 4,4 %. À effectifs constants, la masse salariale des organismes de recherche progresse mécaniquement en raison de facteurs liés à la pyramide des âges, notamment au GVT.

Par souci de bonne gestion, la plupart des EPST veulent maintenir leur masse salariale à un niveau constant. À stock d'emplois fixe, le flux entrant diminue donc, ce qui explique la baisse du nombre de mises au concours de postes de chercheurs. Le mouvement de départs à la retraite des *baby boomers* s'achève, ce qui contribue à cette tendance.

Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes scientifiques, il conviendrait de faciliter l'accès des docteurs aux grands corps de la fonction publique, mais aussi au secteur privé. Le doctorat sera inscrit dans le répertoire national des certifications professionnelles : très bien ! Les opportunités ouvertes par la recherche partenariale et le renforcement des collaborations entre les universités, les organismes de recherche et les entreprises, notamment dans le cadre des sociétés d'accélération du transfert de technologie (Satt), doivent être saisies afin de valoriser le potentiel des jeunes chercheurs dans le secteur privé et faciliter leur embauche en contrat à durée indéterminée (CDI) de droit privé. Je me réjouis de la reconduction des

crédits consentis aux contrats des conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre), à 53 millions d'euros en 2015.

La formation doctorale doit mieux préparer les doctorants aux enjeux de la recherche en entreprise et au monde de la « recherche et développement » (R&D) privée. Je salue le partenariat de l'université de Lyon avec le Medef pour la mise en place d'un dispositif Doctor'Entreprise, destiné à rapprocher les futurs doctorants, les laboratoires de recherche et les entreprises ainsi que l'accord-cadre signé entre la secrétaire d'État et Schneider Electric. Le projet d'Ariane 6 est un autre motif de satisfaction, qui montre la pertinence de l'action de l'ANR. Il est temps cependant de renforcer la capacité de nos laboratoires à solliciter des fonds européens.

Au sein du budget général, le partage de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) bénéficie d'un soutien public d'environ 200 millions d'euros, dont 108 millions d'euros pour Universcience.

La réforme de la gouvernance de la CSTI a conforté le rôle de stratège de l'État et consacré les régions dans une mission de coordination et d'animation territoriales.

J'avais proposé un avis favorable, le budget étant globalement préservé : la commission ne m'a pas suivie.

Mme Geneviève Jean, rapporteure pour avis de la commission du développement durable. – Les crédits du programme 190 relatifs à la recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables sont, malgré la seconde délibération à l'Assemblée nationale, globalement préservés.

Ils financent six opérateurs de l'État : l'IFP énergie nouvelles (Ifpen), l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar), l'Institut de radioprotection et de la sûreté nucléaire (IRSN), l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), le CEA et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris).

L'Ademe voit sa subvention pour charges de service public supprimée. Elle sera désormais, pour l'essentiel, financée par une fraction des produits de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Comment pourrait-elle continuer à soutenir les projets innovants des collectivités territoriales ?

Nous nous inquiétons d'autant plus que le programme 190 finance la transition énergétique et écologique, qui passera par des projets innovants.

L'Ifpen développe un « véhicule pour tous » ne consommant que deux litres de carburant aux cent kilomètres, véritable prouesse. N'oublions pas que les transports sont à l'origine de 27 % des émissions de gaz à effet de serre en France. L'Ifsttar travaille sur la route de cinquième génération, capable de gérer des informations grâce aux systèmes de transport

intelligent, de résister aux aléas climatiques, d'informer sur leur état de service, sur le trafic ou les risques pour l'utilisateur. Il y a aussi, bien sûr, la ville intelligente, avec la création d'une mini-ville climatique, pour tester des nano et micro-capteurs.

La commission a été sensible au montant des crédits alloués à la recherche sur les réacteurs nucléaires de quatrième génération et aux biocarburants de deuxième génération, biodiesel et biokérosène.

Les crédits étant globalement préservés, avis favorable. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

Mme Corinne Bouchoux. – Les six rapporteurs ont été convergents sur les enjeux de ce budget. Dans sa version initiale, il était à peu près stable, on ne pouvait que le saluer dans la conjoncture budgétaire. Hélas, les députés ont amputé les crédits de 136 millions d'euros. L'enseignement supérieur et la recherche ne sont-ils pas un enjeu majeur ? La commission de la culture est unanime sur ce point.

Mme Maryvonne Blondin. – Exact !

Mme Corinne Bouchoux. – Impossible de faire des économies budgétaires sur la jeunesse, priorité du quinquennat !

À cela s'ajoute la baisse des montants de CPER, notamment pour les Pays de la Loire et la Bretagne. Pour les sciences humaines, c'est un vrai massacre : elles sont purement et simplement ignorées dans les projets de contrat.

La hausse des crédits de la vie étudiante et des bourses va dans le bon sens, même si les étudiants des universités restent moins bien traités que ceux des grandes écoles. La différence atteint 4 000 euros !

C'est intolérable, car ces derniers sont mieux lotis scolairement et souvent issus de milieux favorisés.

Il manque encore 200 millions d'euros dans les caisses des universités. Elles ont fait des efforts de gestion considérables depuis l'autonomie, on ne saurait leur en demander plus. S'agissant de la recherche, le CEA et le Cnes sont mieux traités que le CNRS...

L'insertion professionnelle des doctorants reste un sujet préoccupant. M. André Gattolin et moi proposons de réduire le CIR lorsque les chercheurs et les salariés déclarés au titre de la recherche ne sont pas docteurs. Dommage, aussi, que les négociations n'avancent pas avec les éditeurs privés, alors que nos chercheurs veulent rendre leur travail accessible sur les archives publiques. Ne décourageons pas nos enseignants ni nos chercheurs ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste*)

Mme Brigitte Gonthier-Maurin. – Le mouvement des connaissances dont l'ESR est une dimension essentielle, est fondamental pour l'humanité. Dans un monde qui bouge, chacun doit avoir accès au savoir.

Se former, former, chercher, sont des enjeux vitaux pour que chacun comprenne le monde et contribue à inventer le futur. La politique d'ESR doit avoir cet objectif. Notre débat porte donc sur la conception du monde que nous avons. Or comme les années précédentes, ce budget est soumis aux injonctions d'économies. Les capacités de recherche des grands organismes sont touchées, l'emploi dans ce secteur précarisé.

La situation de l'Université n'a cessé de se dégrader depuis la loi LRU. Les établissements sont à présent contraints de gérer la pénurie de leurs moyens. Or, malgré le manque de 200 millions de dotations de compensations de l'État, l'Assemblée nationale a adopté un amendement du Gouvernement qui supprime 136 millions, 70 millions dans l'enseignement supérieur et 65 sur les organismes de recherche. Voilà qui contredit les engagements pris par le président de la République. L'émoi, sur le terrain, est grand.

Les établissements vont devoir supprimer des formations, voire geler des postes. La moitié des créations de postes annoncées depuis 2012 sont, de fait, gelées. Je me félicite par conséquent de l'amendement adopté à l'unanimité par la commission de la culture - j'en avais déposé un identique.

La situation des organismes de recherche est intolérable : aux 4,2 milliards d'économies sur les moyens de fonctionnement s'ajoutent donc ces 65 millions. Un comble quand 30 à 35 % des emplois sont précaires - contre 17 % seulement dans l'ensemble de la fonction publique.

Prenez le CNRS : il a perdu 2 600 emplois depuis 2008 ; il en perdra 130 nouveaux en 2015. Il fonctionne désormais avec 8 000 ETPT. L'argument du manque de moyens ne tient pas, compte tenu des 6 milliards du CIR : c'est un choix politique.

Réévaluons l'intérêt du CIR, encadrons ses conditions d'obtention, contrôlons son efficacité pour la recherche. Des entreprises en bénéficient, qui ferment pourtant des centres de recherche à tour de bras, comme Sanofi ou Thalès. Le financement de la recherche par les investissements d'avenir correspond à une vision utilitariste ; le développement des CDD n'est donc pas surprenant : c'est le corollaire de cette vision court-termiste. Il procède d'une vision hiérarchisée de savoir et d'une subordination de la recherche fondamentale à la recherche appliquée. Ne cédon pas à cette tentation de la plus grande profitabilité à court terme, renforçons notre fonction publique de recherche ! (*Applaudissements sur les bancs CRC*)

M. Jacques Mézard. – J'avais demandé au premier ministre de rajouter à ses priorités celle qui nous tient autant à cœur : la recherche et l'éducation. Or les députés ont adopté un amendement de dernière minute du Gouvernement qui réduit le programme 190 de 136 millions en seconde délibération. Nous ne pouvons cautionner une telle décision. Cela

engendrerait de trop grandes difficultés dans nos établissements d'enseignement supérieur. C'est une décision court-termiste et contre-productive. Seule la recherche issue de laboratoires de haut niveau peut redresser l'économie de notre pays.

Le volume d'activité de l'École normale supérieure a augmenté de 20 % ces quatre dernières années, en ayant décroché des contrats et réduit ses dépenses de fonctionnement. Des gains de productivité remarquables ont donc été réalisés. Les distinctions qu'elle a reçues témoignent de son excellence, dans un contexte de gestion rationalisée. Une coupe supplémentaire dans ses dotations aurait des résultats désastreux, alors que cet établissement peut être projeté dans le « Top 20 » mondial - avec ses partenaires de Paris Sciences Est. On ne peut pénaliser une politique aussi essentielle pour l'avenir de notre pays. (*Mme Françoise Laborde approuve*)

Un mot sur l'avenir des pôles universitaires délocalisés. Un engagement fort de l'État est attendu : dans le cadre de l'autonomie des universités, ils risquent l'asphyxie. Quand le feu est dans la maison, on ne s'occupe plus de la grange... L'aménagement du territoire exige un signal fort. Nous attendons vos réponses, monsieur le ministre. Notre vote en dépendra. (*Applaudissements sur les bancs du RDSE*)

Mme Françoise Férat. – La mission « Recherche et enseignement supérieur » est au cœur de la compétitivité, de l'avenir et du rayonnement de la France. Quel avenir aurait un pays sans recherche ni enseignement supérieur ?

Le président de la République a pris l'engagement de remettre l'éducation et la jeunesse au cœur de l'action publique. Ce budget n'est pas à la hauteur de ces ambitions. La stagnation des crédits masque mal les difficultés. Sans parler du coup de rabot des députés, censé financer 30 000 CAE et 150 000 emplois d'avenir. Quel est le message envoyé à la jeunesse ? On cherche à baisser artificiellement les chiffres du chômage au détriment de l'avenir du pays, sachant que les contrats aidés ne débouchent guère sur un emploi.

Votre gouvernement va-t-il rendre à l'enseignement supérieur ces 135 millions d'euros ? La commission de la culture a adopté à l'unanimité un amendement rétablissant ces crédits.

M. David Assouline. – Sur proposition socialiste !

Mme Françoise Férat. – Les établissements connaissent des difficultés financières chroniques. Certains pourraient se retrouver dans l'impasse, contraints d'abandonner des programmes de recherche ou de s'en remettre au secteur privé.

Les nouveaux CPER prévoient moins de 10 milliards pour la recherche, soit une baisse de 25 % par rapport aux précédents contrats. C'est colossal.

Les programmes de recherche aéronautique et de recherche duale en souffriront gravement.

La hausse des crédits de l'enseignement supérieur est largement cosmétique, puisqu'elle finance la création de 1 000 postes alors que les effectifs des étudiants augmentent. Les marges de manœuvre des universités seront des plus réduites. Que signifie au demeurant leur autonomie alors que l'État demeure décisionnaire ? Il avait été prévu de leur conférer des ressources propres, de les laisser libres de fixer leurs droits d'inscription, de gérer leur patrimoine immobilier, d'autoriser une gestion souple des ressources humaines. Nous sommes restés au milieu du gué.

En outre l'État ne compense pas les charges transférées, comme l'augmentation du glissement vieillesse technicité (GVT), l'exonération des étudiants boursiers, la contribution relative au fonds d'insertion des personnes handicapées.

En conséquence, notre groupe ne votera pas ces crédits. (*Applaudissement au centre et à droite*)

Mme Nicole Duranton. – Ce budget s'inscrit dans la continuité du précédent. Ces crédits devaient être sanctuarisés ; 136 millions sont finalement retirés ! On le comprend : le budget 2015 ne contribuera guère à résorber le déficit. Mais faut-il pour autant frapper la recherche et l'enseignement supérieur ? Une telle décision témoigne de l'impréparation du Gouvernement à gérer la crise et de son incapacité à tenir le cap de ses priorités. L'amendement adopté à l'unanimité par la commission de la culture fait écho à l'indignation des présidents d'université.

Le Gouvernement devra dégeler les crédits mis en retenue pour payer bourses et traitements en fin d'année, ce qui n'est guère de bonne gestion et souvent dénoncé par la Cour des comptes.

Le principe décideur-payeur est régulièrement démenti. Je vise en particulier les charges non compensées. Notre groupe soutient l'amendement du rapporteur pour avis sur la remise d'un rapport relatif au transfert par l'État aux universités des ressources leur permettant d'assurer leurs missions.

La réforme inachevée de l'autonomie va conduire à des fermetures de filières et des suppressions de postes.

La suppression des bourses au mérite, qui concernent essentiellement des étudiants défavorisés, est consternante. L'application de la circulaire a certes été suspendue après la décision du Conseil d'État mais la ministre a annoncé que la mesure deviendrait définitive en juin 2015 : 16 000 étudiants perdront ainsi 1 800 euros !

M. David Assouline. – C'est faux !

Mme Nicole Duranton. – Nous ne voterons pas ces crédits. (*Applaudissements sur les bancs UMP*)

M. David Assouline. – Ce budget est le troisième de l'État. Il faut dire la vérité : de 2007 à 2012, le budget avait régressé... (*M Jacques-Bernard Magnier le confirme*)

Mme Françoise Férat. – Ah, l'héritage !

M. David Assouline. –... Non, mais il faut bien dire la vérité, alors que Nicolas Sarkozy s'était engagé à l'augmenter de un milliard par an. Neuf cents emplois ont été supprimés en 2009, puis les emplois ont été gelés. Et aujourd'hui, vous vous récriez contre une baisse de 0,5 % !

M. Philippe Dallier. – Allez expliquer cela aux présidents d'université !

M. David Assouline. – Cette baisse, nous ne l'acceptons pas non plus et nous disons notre pensée au Gouvernement. Mais assez de démagogie ! (*Applaudissements sur les bancs socialistes*) Plus que jamais, il faut assurer l'avenir de la jeunesse. À notre initiative, la commission de la culture a adopté un amendement revenant sur le rabot décidé par les députés.

Un mot sur la vie étudiante. La réussite des jeunes est le seul critère qui vaille. Or les conditions de vie expliquent en grande partie l'échec académique : obligation de travailler, difficultés à trouver un logement... Tout cela limite les chances de réussite.

Quatre cents millions d'euros sont dédiés à la vie étudiante, 150 millions pour couvrir les charges de bourses. Je vous rappelle qu'un dixième mois de bourse n'était auparavant pas financé ! (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

Mme Françoise Férat. – Parlez d'aujourd'hui !

M. David Assouline. – Il faut bien rappeler que ce que la droite avait promis sans le budgéter, la gauche l'a fait ! (*Applaudissements sur les bancs socialistes*) Tous les échelons des bourses ont été revalorisés à la rentrée 2012 ; au total, 457 millions sont consacrés aux bourses dans ce budget : c'est un effort sans précédent ! Ne vous en tenez pas à la suppression des bourses au mérite : 100 000 jeunes sont concernés par les nouvelles bourses depuis 2012. Ils seront 77 500 supplémentaires en 2015. Beaucoup d'entre eux sont exonérés des frais de scolarité.

Mme Sylvie Goy-Chavent. – Quelle autosatisfaction !

M. David Assouline. – Je passe rapidement sur le logement étudiant...

M. Philippe Dallier. – Ça tombe bien : votre temps est dépassé !

M. David Assouline. – Ce budget tient les promesses faites pour l'avenir des jeunes. C'est en tout cas plus vrai que pour les budgets des majorités précédentes que la droite ici a votés. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

M. Philippe Dallier. – C'est formidable !

M. Michel Bouvard. – Cette mission ne comprend qu'une partie des crédits d'ESR.

Une partie est inscrite à l'enseignement scolaire, à l'agriculture et à la culture, ce qui rend difficile une appréciation globale. Le financement des opérations par l'État s'élève à 49,4 milliards en crédits de paiement. Les subventions pour charges de service public en représentent la moitié. La Mires couvre les trois quarts des crédits destinés aux opérateurs. Elle ne reçoit en revanche que 12 % des crédits de transfert, ce qui en fait tout de même la troisième mission concernée. Elle concentre 75 % des emplois sous plafond.

La masse salariale des universités augmentera de 200 millions en 2015, en raison des créations de postes, du GVT, etc, mais aussi des pénalités liées au trop faible nombre d'handicapés employés. Le basculement de tous les personnels dans le modèle Sympa pose problème. Il y a toujours une difficulté avec les systèmes informatiques.

Transparence et pilotage doivent être des objectifs prioritaires.

Sept universités sont en déficit : c'est moins que les années précédentes, mais c'est encore trop.

Je déposerai un amendement sur la chancellerie des universités de Paris, que l'on sait mal gérée. C'est un problème récurrent : quelle est donc l'utilité des chancelleries depuis que les universités sont autonomes ?

Dans les CPER 2015-2020 il est prévu 840 millions pour l'ESR. C'est conséquent. Les précédents CPER y consacraient toutefois plus de 2 milliards d'euros...

Le législateur a certes encouragé les collectivités territoriales à s'engager dans l'ESR : elles y consacrent près de 3 milliards. Mais l'évaluation fait défaut, de sorte que le pilotage de cette politique est très difficile.

Je salue les progrès fait dans le jaune budgétaire en matière de suivi des dépenses extrabudgétaires : 3,9 milliards du plan Campus, 21,9 milliards puis 5,3 milliards des différents PIA. Reste que la consolidation de ces montants n'est pas facile, entre crédits consommables et non consommables, selon les taux d'intérêt, etc. Un document plus clair serait bienvenu. La tentation est grande pour les collectivités territoriales de privilégier les programmes nouveaux, alors que les universités font face à de grands défis pour entretenir leur patrimoine immobilier, (*M. Marc Daunis confirme*) et l'occuper intelligemment, et pour développer la formation professionnelle.

Il faudra approfondir tous ces sujets. (*Applaudissements sur les bancs UMP*)

M. Jacques-Bernard Magnier. – Le Gouvernement a fait le choix courageux et volontariste de privilégier la jeunesse. Réduction des inégalités et recherche de la compétitivité en sont les principes.

Deux évidences : les crédits d'ESR sont sanctuarisés ; l'aide directe aux étudiants progresse.

Le budget de l'ESR a été mis à mal de 2007 à 2012 ; le présent projet de loi y remédie. Dans le but d'élever le niveau de qualification de nos jeunes et de faciliter leur insertion professionnelle 1 000 postes sont créés ; ils confortent les dispositifs de réussite étudiante.

La nomenclature des diplômes a été simplifiée. Le diplôme demeure le meilleur rempart contre le chômage. Les aides directes aux étudiants, d'un montant de 458 millions, sont un élément fondamental pour leur réussite.

La mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé), créées par la loi de refondation de l'école, me tient à cœur. Comme l'a montré le rapport de notre mission d'information, leur intégration dans le tissu universitaire a été variable, suivant la l'importance des IUFM et le poids des universités. Notre système privilégie aussi, il est vrai, historiquement, les cloisonnements.

Le financement soutenable des Espé passe par la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'université d'accueil, les partenaires et le rectorat.

Selon l'évaluation de notre mission, il apparaît que c'était la solution pour faire vite et bien. La remise sur pied de la formation des enseignants a rétabli l'attractivité du métier. Les inscriptions aux concours ont spectaculairement augmenté, même dans des matières autrefois délaissées.

Cette mission donne les moyens à notre enseignement supérieur et à notre recherche de reprendre leur juste place dans notre société. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

Mme Maryvonne Blondin. – Le CIR et l'emploi scientifique ayant été abondamment abordés, j'insisterai sur les alliances et la politique de site. La recherche universitaire représente 3,8 milliards d'euros. Les alliances jouent un rôle majeur au sein de l'espace européen de la recherche et ont contribué à la définition de stratégies de coopération avec la Chine, l'Inde, le Brésil et à l'établissement des feuilles de route franco-allemande et franco-marocaine. Plusieurs alliances favorisent l'innovation, comme Allistene, pour le plan France numérique 2020, et Allenvi, pour le programme national de recherche sur la mer.

Ce dernier dresse un état des lieux de la recherche sur le milieu marin et littoral : gestion de l'espace côtier, situation des outre-mer, aucun aspect n'est oublié.

Je salue le travail de l'Ifremer, qui développe un partenariat fort avec les universités et les autres opérateurs de recherche et participe à trois labex, ce qui montre tout l'intérêt de structurer les travaux des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur autour d'une politique de site.

Celle-ci met en lumière la notion de coordination territoriale dans l'offre de formation et la Recherche, afin de mieux se faire entendre sur la scène internationale et de favoriser l'interdisciplinarité. Le Campus mondial de la mer, en Finistère, en est l'illustration ; ce projet inclut l'implantation du siège de l'Ifremer à Brest, ce qu'avait annoncé le Premier ministre lors de la signature du pacte d'avenir pour la Bretagne en décembre 2013.

Le groupe socialiste votera ces crédits qui donnent une nouvelle ambition à notre recherche. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

M. Christian Eckert, secrétaire d'État auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget. – Veuillez excuser Mme Fioraso, qui fait une communication sur la politique spatiale en conseil des ministres, ce matin ; je vais tenter de la remplacer.

Ce budget traduit nos priorités. Les crédits sont globalement préservés. Ceux du programme 150 s'élèvent à 12,7 milliards d'euros. Certaines dépenses immobilières se réduisent fortement, à cause par exemple de la fin du désamiantage de Jussieu, ce qui permet de financer les 1 000 emplois que nous avons promis de créer chaque année, pour 60 millions d'euros, des mesures catégorielles pour les catégories B et C pour 20 millions, la compensation boursière pour 1,3 million d'euros et le GVT, jamais pris en compte auparavant.

Les universités avaient vu leur situation financière se dégrader fortement après l'autonomie, faute d'accompagnement. Dix-sept étaient en déficit en 2012, elles ne sont plus que quatre. Nous saluons leurs efforts. Même Versailles-Saint-Quentin renouera avec les excédents dès 2015, alors qu'elle avait cumulé tous les dysfonctionnements nés du quinquennat précédent. (*Exclamations à droite*)

Les crédits de la vie étudiante progressent de 45 millions, afin de financer la deuxième vague de la réforme des bourses, qui bénéficiera à 77 500 étudiants de plus. Les étudiants de l'échelon zéro reçoivent aujourd'hui 1 000 euros, effort historique salué par les associations étudiantes. S'y ajoutent une aide de 4 500 euros pour les étudiants en rupture familiale et une hausse de 0,7 %, soit deux fois plus que l'inflation, des bourses sur critères sociaux qui sont les plus efficaces en matière de réussite scolaire. Le Gouvernement est fier d'avoir consacré, depuis 2013, 458 millions d'euros aux aides aux étudiants sur critères sociaux !

M. Jean-Louis Carrère. – Très bonne mesure !

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. – Le budget de la recherche est stable à 7,7 milliards d'euros, dans un contexte défavorable - fin des départs à la retraite des *baby boomers*, loi Sauvadet... Le Gouvernement a mis en place un plan d'action pour la recherche ; tous les départs sont remplacés.

Ce budget, depuis 2012, a augmenté de 600 millions d'euros, signe de la priorité donnée à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Monsieur Adnot, les 1 000 emplois nouveaux sont financés à hauteur de 60 millions d'euros. Les universités sont libres de relever par ailleurs leur plafond d'emplois.

Le modèle Sympa, mis en place en 2009, est devenu inadapté. Certains paramètres ne sont plus disponibles, et Sympa, qui portait mal son nom, aboutissait à des écarts incompréhensibles et faisait davantage office d'aide à la décision que d'aide à l'allocation des moyens. Le nouveau modèle n'est pas encore opérationnel pour les universités.

L'Ademe, madame Jean, est financée par la TGAP. Ses engagements seront maintenus à leur niveau de 2014, soit 450 millions.

Le programme « Recherche aéronautique » n'a pas été supprimé, madame Bouchoux, mais pris en charge au titre du PIA.

Je remercie MM. Berson et Bouvard d'avoir souligné que le budget de la recherche ne se limite pas à cette mission.

Pour la prochaine génération des CPER, le montant dédié à la recherche est à définir. Une somme de 980 millions d'euros a d'abord été proposée, mais le Premier ministre a annoncé un complément de plus de 500 millions d'euros. Il faut d'ailleurs tenir compte du plan Campus d'un milliard d'euros en cinq ans, du PIA renouvelé et des crédits des opérateurs : plus de 7 milliards seront ainsi mobilisés en sus de la présente mission dans les prochaines années.

La territorialisation du PIA fait l'objet d'une expérimentation qui ne s'arrêtera pas à Nantes et aux Pays de la Loire. On parle de 10 millions par an pour chacune des sept ou huit régions retenues.

J'ai entendu parler d'un vote inique en seconde délibération à l'Assemblée nationale, qui a raboté les crédits de l'enseignement supérieur, victime expiatoire du budget. Dois-je vous rappeler qu'à la fin d'un débat budgétaire, il y a lieu de considérer le solde ? Peut-être en a-t-on ici perdu l'habitude...

M. Philippe Dallier. – C'est trop !

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. – Vous avez d'ailleurs osé adopter une loi de programmation des finances publiques sans trajectoire budgétaire ciblée, ce qui est tout à fait extraordinaire. À la fin de cette discussion budgétaire au Sénat, il y aura un excédent formidable, vous aurez par exemple rejeté les 40 milliards d'euros de la mission Défense !

Messieurs les sénateurs,...

Voix à gauche. – De droite !

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. – ... je ne crois pas les députés moins attachés que vous à

l'enseignement supérieur et à la recherche. Mais quand on est responsable...

M. Jean-Louis Carrère. – Ils en ont perdu l'habitude !

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. – ... au bout du compte, il faut voter un article d'équilibre. Les membres de la commission de la défense sont très attachés aux crédits de la défense, il y va de la sécurité du pays. Ceux de la commission de la culture sont extrêmement attachés aux crédits de la recherche, il y va de l'avenir du pays. Et ainsi de suite...

M. Philippe Dallier. – À vous entendre, nous devrions tout voter !

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. – On me dit : ne touchez pas à la défense, il y a une loi de programmation militaire. Tous les matins, en me réveillant, j'ai en tête les chiffres : « 31,4 milliards d'euros... » On me dit aussi : ne touchez pas à un cheveu de la culture. Il faudra vous réhabituer : oui, il y a des choix à faire, qui font l'objet de discussions au plus haut niveau. Chaque ministère prend sa part dans ce qu'on appelle brutalement le rabot. Vous en êtes exemptés, puisque vous rejetez certaines missions ! Cela frise le populisme...

La discussion n'est pas terminée. Le Gouvernement propose déjà d'augmenter les crédits des universités de 35 millions d'euros, dont 20 millions pris à l'intérieur de la mission. Certaines universités peuvent supporter cette baisse sans difficulté, mais un travail très fin sera entrepris pour tenir compte des disparités. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

ARTICLE 32 (État B)

Mme la présidente. – Amendement n°II-182, présenté par Mme D. Gillot, au nom de la commission de la culture.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

| Programmes | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|----------------------------|---|---------------------|---|
| | + | - | + | - |
| Formations supérieures et recherche universitaire Dont Titre 2 | 70 000 000 | | 70 000 000 | |
| Vie étudiante | | | | |
| Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires | 35 000 000 | | 35 000 000 | |
| Recherche spatiale | | | | |
| Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables | 16 350 000 | | 16 350 000 | |
| Recherche et enseignement supérieur en matière économique et | 13 190 834 | | 13 190 834 | |

| | | |
|---|-------------|-------------|
| industrielle Dont Titre 2 | | |
| Recherche duale (civile et militaire) | | |
| Recherche culturelle et culture scientifique | | |
| Enseignement supérieur et recherche agricoles Dont Titre 2 | 1 000 000 | 1 000 000 |
| TOTAL | 135 540 834 | 135 540 834 |
| SOLDE | 135 540 834 | 135 540 834 |

Mme Dominique Gillot, rapporteure pour avis. – M. Groperrin me laisse, par courtoisie, défendre cet amendement commun. La commission de la culture a fait un important travail. Nous voulons rétablir le budget initial de cette mission ; il faut redonner confiance à l'enseignement supérieur et à la recherche, confrontés à des charges accrues, en sanctuarisant leurs moyens. Cet amendement a été adopté à l'unanimité. Les universités et organismes de recherche contribuent déjà largement au redressement budgétaire. Soutenons la Mires dans ses négociations avec Bercy !

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. – Il y en avait pour 800 millions...

M. Jacques Groperrin, rapporteur pour avis. – Merci à la présidente Morin-Dessailly qui a jeté les bases d'un consensus. Les déclarations incantatoires ne suffisent pas : il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour !

Mme la présidente. – Amendement identique n°II-201, présenté par Mme Bouchoux et les membres du groupe écologiste.

Mme Corinne Bouchoux. – La pendule était bloquée : elle semble fonctionner à nouveau...

Mme la présidente. – Elle n'était pas bloquée : il n'y a pas de temps de parole pour la commission... Vous avez, vous, trois minutes.

Mme Corinne Bouchoux. – Nous avons bien compris ce qu'a dit le ministre : trop a été dépensé à l'Assemblée nationale ; pour procéder à des coupes sévères, on a fait une règle de trois... Pourrions-nous éviter ce mode opératoire pour la suite de nos travaux ?

Les universitaires, qui ont très mal ressenti cette situation, nous ont inondés de messages. Notre vote ne compensera pas les craintes que nous leur avons causées.

Mme la présidente. – Amendement identique n°II-294 rectifié, présenté par M. Mézard et les membres du groupe du RDSE.

Mme Françoise Laborde. – C'est le même. M. Mézard a dit combien nous y tenions. J'espère l'unanimité.

Mme la présidente. – Amendement identique n°II-295, présenté par Mme Gonthier-Maurin et les membres du groupe CRC.

Mme Brigitte Gonthier-Maurin. – J'ai entendu le ministre. Personne ne conteste la nécessité de l'équilibre budgétaire, mais d'autres pistes de financement existent ; ainsi, je n'ai pas eu de réponse sur l'efficacité du CIR...

Mme la présidente. – Amendement n°II-343, présenté par le Gouvernement.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

| Programmes | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|----------------------------|------------|---------------------|------------|
| | + | - | + | - |
| Formations supérieures et recherche universitaire Dont Titre 2 | 35 000 000 | | 35 000 000 | |
| Vie étudiante | 0 | | 0 | |
| Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires | | 20 000 000 | | 20 000 000 |
| Recherche spatiale | | | | |
| Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables | | | | |
| Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle Dont Titre 2 | | | | |
| Recherche duale (civile et militaire) | | | | |
| Recherche culturelle et culture scientifique | | | | |
| Enseignement supérieur et recherche agricoles Dont Titre 2 | | | | |
| TOTAL | 35 000 000 | 20 000 000 | 35 000 000 | 20 000 000 |
| SOLDE | +15 000 000 | | +15 000 000 | |

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. – Cet amendement, je l'ai dit, majore de 35 millions d'euros les crédits du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » et minore de 20 millions d'euros les crédits sur le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Cette diminution est permise grâce à l'actualisation des prévisions d'engagement et de décaissement de l'Agence nationale de la recherche.

Les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » sont ainsi majorés de

15 millions d'euros, compensés par une baisse équivalente des crédits de la mission « Enseignement scolaire ».

M. Philippe Adnot, rapporteur spécial. – Je m'exprime à titre personnel, car les quatre premiers amendements n'ont pas été soumis à la commission des finances. Même s'ils sont sympathiques, je ne peux les accepter : ils reviennent à financer par l'emprunt des dépenses de fonctionnement.

M. Philippe Dallier. – Si c'était le seul cas !

M. Philippe Adnot, rapporteur spécial. – J'avais moi-même proposé le rétablissement du budget initial. Ce n'est pas notre faute si les députés ont dégradé le solde !

M. Philippe Dallier. – Les malheureux !

M. Philippe Adnot, rapporteur spécial. – Cependant, au nom de la commission des finances, je ne peux accepter de dégrader le déficit. Je demande donc à mes collègues de les retirer ; sinon, je serais obligé de donner un avis défavorable aux amendements identiques n°sII-182, II-201, II-294 rectifié et II-295.

Mme la présidente. – Votre avis sur l'amendement n°II-343 ?

M. Philippe Adnot, rapporteur spécial. – Je pensais qu'il tomberait... C'est un beau tour de passe-passe, puisque les crédits supplémentaires sont prélevés sur le budget de l'ANR ou de l'enseignement scolaire ! Avis défavorable.

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. – Avis défavorable, évidemment, aux quatre amendements identiques, pour les raisons invoquées par M. Adnot. Les députés savaient que nous devrions faire les comptes à la fin de la discussion budgétaire et ne pas dégrader le solde.

Où prenez-vous ces 135 millions d'euros ?

M. Jean-Louis Carrère. – Ils vont vous le dire !

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. – Sur les crédits militaires ? Sur ceux d'un autre ministère ?

Mme Dominique Gillot, rapporteure pour avis. – On va vous le dire.

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. – Le Gouvernement vous fait une proposition équilibrée.

Mme Françoise Férat. – Sur l'école !

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. – Un peu de respect ! Il n'y a pas eu application mécanique de la règle de trois. Notre dialogue est permanent avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de l'éducation nationale. Nous avons estimé que 20 millions d'euros pouvaient être trouvés sur le budget de l'éducation nationale, le premier de l'État, plus facilement que sur celui de la culture par exemple, bien plus modeste.

Madame la présidente, j'aimerais réserver ma réponse en attendant des précisions sur la compensation de ces 135 millions...

M. Albéric de Montgolfier, *rapporteur général de la commission des finances*. – Le Sénat, c'est vrai, a adopté des amendements. Certains ont un coût, par exemple 1,2 milliard pour les collectivités, d'autres réalisent des économies substantielles : AME, jours de carence, GVT... Vous verrez qu'au bout du compte, le solde sera bien meilleur !

Si le Sénat devait rejeter les crédits de telle mission, il faudrait évidemment en tenir compte.

En 2011, le Sénat de gauche avait rejeté les crédits d'un grand nombre de missions !

M. Philippe Dallier. – Absolument !

M. Albéric de Montgolfier, *rapporteur général*. – L'a-t-on reproché à Mme Bricq, alors rapporteure générale, et à la majorité de gauche du Sénat ?

Quoi qu'il en soit, n'anticipons pas, notamment sur les crédits de la défense, dont on peut douter de la sincérité.

M. Adnot a raison : la commission des finances ne saurait accepter ces amendements sans compensation. C'est notre attitude de responsabilité. Le Sénat continuera de proposer des amendements qui réalisent des économies. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite*)

M. Christian Eckert, *secrétaire d'État*. – Je ne peux laisser mettre en doute la sincérité du budget.

M. Éric Doligé. – On verra !

M. Christian Eckert, *secrétaire d'État*. – Une seule autorité est habilitée à en juger, c'est le Conseil constitutionnel.

M. Albéric de Montgolfier, *rapporteur général*. – Je ne parlais que du budget de la défense.

M. Christian Eckert, *secrétaire d'État*. – Il est grave que des parlementaires expriment des doutes à ce sujet.

Si vous parlez, monsieur le rapporteur général, des deux milliards attendus des ventes de fréquences, la position du Gouvernement est claire : ces fréquences pourraient être vendues en 2015.

M. Philippe Dallier. – Personne n'y croit. C'est du vaudou !

M. Christian Eckert, *secrétaire d'État*. – Vous avez le droit de croire ce que vous voulez !

J'ai reçu plusieurs d'entre vous, il y a quelques mois, pour les informer du dossier. Les conditions et le moment de la vente important au plus haut point. Nous ne voulons pas brader, contrairement à ce qui a été fait pour les autoroutes !

Nous respecterons les 31,4 milliards inscrits dans la loi de programmation militaire. Que les fréquences

soient vendues ou non : 31,4 milliards. Assez d'insinuations, dans *Le Canard enchaîné* ou ailleurs, inspirées par tel ou tel communicant ! Ça suffit ! La LPM, Opex ou pas Opex, c'est 31,4 milliards, ce n'est pas un budget insincère.

Le Sénat a parfaitement le droit d'adopter ou de ne pas adopter des crédits, mais, il faut faire la différence entre une sénatrice d'opposition et une opposition majoritaire au Sénat : ce n'est pas le même cas de figure !

Vous vous félicitez d'adopter enfin des recettes pour pouvoir examiner les dépenses. Allez au bout de votre démarche ! Adopter des amendements sans compensation est un peu facile.

Avis défavorable aux quatre amendements.

M. Jean-Louis Carrère. – Un mot sur le budget de la défense : je le connais un peu, et il me tient à cœur.

Sans jouer l'effarouché, je m'étonne du tour que prennent nos discussions. Nous avons voté à la quasi-unanimité une loi de programmation militaire qui, pour la première fois, prévoit un contrôle sur pièces et sur place, avec l'accord et le soutien de la commission des finances ! On ne peut mettre en doute la sincérité du budget sans avouer notre incapacité à le contrôler ! Qu'on soit inquiet sur la vente des fréquences, comme M. Dallier, c'est compréhensible, mais il y a un codicille, en plus bétonné. (*Exclamations à droite*)

Pour ce qui nous occupe aujourd'hui, je soutiens le Gouvernement et le président de la République. (*Nouvelles exclamations à droite*)

M. Philippe Dallier. – S'il n'en reste qu'un...

M. Jean-Louis Carrère. – Eh oui, je reste fidèle, et laisse à la droite ses tergiversations ! En revanche, la réponse de M. le ministre m'étonne. C'est parce que nous soutenons le Gouvernement que nous voulons revenir à son texte initial !

Le gage ? C'est une question de cour de récréation... Nous avons des pistes ; si nous devons en arriver là, nous vous ferons des propositions. Mais en cet instant, ce n'est pas le sénateur socialiste qui s'exprime : je parle pour l'ensemble du Sénat. Quand le Sénat a une position partagée, il serait bon que le Gouvernement en tienne compte. (*Applaudissements à gauche*)

M. David Assouline. – Jean-Louis Carrère a dit l'essentiel : nous soutenons tellement le budget du Gouvernement que nous demandons le rétablissement de la copie initiale ! Que cela soit clair : le Sénat n'est pas la cinquième roue du carrosse. Les députés ont fait le choix de toucher au budget de l'enseignement supérieur : nous le contestons ! Où chercher des économies ? Nous verrons, compte tenu des équilibres trouvés ailleurs.

Le président de la République s'est engagé sur la jeunesse : n'y touchons pas. Nous ne sommes pas

moins libres que les députés, qui ont augmenté les dépenses de 800 millions d'euros.

L'effort des socialistes, dans cet hémicycle, est un effort de sincérité. Même si nous rétablissons ces 135 millions, d'aucuns voteront contre ces crédits.

Mme Françoise Férat. – Nous n'étions pas d'accord avec la copie initiale !

M. David Assouline. – Si vous votez contre les crédits tels que nous les aurons rétablis, vous en expliquerez devant les chefs d'établissements ! Si vous faites ce choix, vous leur claquez la porte au nez, et vous accédez l'idée que le Sénat n'a pas d'utilité. *(Applaudissements sur les bancs socialistes)*

Mme Valérie Létard, rapporteure pour avis. – Lors du débat en commission des affaires économiques, nous avons penché pour un avis de sagesse, laissant à chaque membre le soin de se déterminer après avoir entendu la réponse du Gouvernement sur les 136 millions. L'avenir de nos enfants est en jeu. Or les sommes inscrites dans les futurs CPER ne sont pas satisfaisants. Éluë d'un territoire industriel, je suis bien placée pour savoir que si l'on ne prépare pas la valeur ajoutée de demain par l'effort de recherche, notre pays ne gardera pas ses entreprises. Que la création d'emplois aidés soit une nécessité, certes ; mais l'avenir de nos emplois compte aussi !

Je m'associe aux propos tenus sur l'amendement du Gouvernement : ces nouveaux mouvements de crédits sont un jeu à somme nulle. L'ESR mérite mieux que ça.

M. Philippe Dallier. – Nous voterons cet amendement, alertés par les présidents d'universités. Le président de la Conférence des présidents d'université (CPU), Jean-Loup Salzmann, m'a dit ses inquiétudes.

À vous entendre, monsieur le ministre, le Parlement et la majorité sénatoriale ne seraient là que pour vous signer un chèque en blanc. Demandez-nous de sortir, tant que vous y êtes ! Nous pouvons contester vos chiffres lorsque nous les trouvons insincères, c'est notre droit ! Mme Bricq n'a pas fait autrement à l'égard du gouvernement que nous soutenions, en 2011 !

Il est facile d'augmenter les impôts pour financer les réformes cosmétiques. Les réformes structurelles exigent, elles, de véritables efforts ! *(Applaudissements sur les bancs UMP)*

M. Jean Germain. – J'ai été président d'université : je reconnais là une ambiance semblable à celle des amphithéâtres...

J'entends des discours enflammés sur l'avenir de la jeunesse. Mais la jeunesse n'est pas moins concernée par la dette que nous lui laissons ! Comment la remboursera-t-elle ? Quel travail, quelle retraite nos jeunes auront-ils ? Voilà des questions qui les préoccupent aussi.

La majorité sénatoriale s'apprête à voter ces amendements, puis à rejeter les crédits de la mission. Cela me trouble...

Quant au gage, il existe ! La majorité du Sénat compense ces 135 millions par le plafonnement de l'AME, la suppression des emplois aidés et celles du GVT dans la fonction publique.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Son ralentissement !

M. Jean Germain. – Neuf mois ! La droite s'applaudira de toutes ces mesures, c'est son droit. Mais sommes-nous obligés de plier le genou ? Je le ferai, puisqu'on me le demande : je suis discipliné. Méfions-nous cependant des fausses unanimités. *(Applaudissements sur quelques bancs socialistes)*

Mme Françoise Férat. – Nous ne ferions que rétablir, en votant cet amendement, un budget beaucoup trop faible au regard des enjeux ! *(Applaudissements sur les bancs UMP)*

Les amendements identiques n^{os} II-182, II-201, II-294 rectifié, II-295 sont adoptés.

L'amendement n^o II-343 devient sans objet.

Mme la présidente. – Amendement n^o II-291, présenté par M. Adnot, Mme Létard, MM. Türk, Falco et Amiel et Mme Billon.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

| Programmes | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|----------------------------|-----------|---------------------|-----------|
| | + | - | + | - |
| Formations supérieures et recherche universitaire Dont Titre 2 | 1 570 000 | | 1 570 000 | |
| Vie étudiante | | 1 570 000 | | 1 570 000 |
| Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires | | | | |
| Recherche spatiale | | | | |
| Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables | | | | |
| Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle Dont Titre 2 | | | | |
| Recherche duale (civile et militaire) | | | | |
| Recherche culturelle et culture scientifique | | | | |
| Enseignement supérieur et recherche agricoles Dont Titre 2 | | | | |

| | | | | |
|-------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| TOTAL | 1 570 000 | 1 570 000 | 1 570 000 | 1 570 000 |
| SOLDE | 0 | | 0 | |

M. Philippe Adnot. – Cet amendement avait été voté à l'unanimité par la commission, mais celle-ci ayant finalement rejeté les crédits, je le présente à titre personnel. L'enseignement privé concerne 80 000 jeunes, pour un coût inférieur de sept à huit fois à ce que serait leur prise en charge dans le secteur public. Cet amendement rehausse son enveloppe ; il est gagé sur une baisse des crédits dédiés à la construction de logements étudiants, politique qui n'est pas du ressort du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans mon département, c'est le conseil général qui s'en charge, et donne la gestion des logements au Crous.

M. Michel Berson, rapporteur spécial. – La commission des finances a en effet retiré son amendement par cohérence avec sa proposition de rejeter les crédits de la mission en raison du rabout voté à l'Assemblée nationale.

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. – L'effort demandé aux universités est moins important que celui demandé aux autres établissements publics. Prendre sur la vie étudiante est illogique : avis défavorable.

*Après une épreuve à main levée déclarée douteuse,
l'amendement n°II-291,
mis aux voix par assis et levé,
n'est pas adopté.*

Mme la présidente. – Amendement n°II-298, présenté par M. Bouvard.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

| Programmes | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|----------------------------|------------|---------------------|------------|
| | + | - | + | - |
| Formations supérieures et recherche universitaire Dont Titre 2 | | 14 000 000 | | 14 000 000 |
| Vie étudiante | | | | |
| Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires | | | | |
| Recherche spatiale | | | | |
| Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables | | | | |
| Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle Dont Titre 2 | | | | |
| Recherche duale (civile et militaire) | | | | |
| Recherche culturelle et | | | | |

| | | | | |
|---|--|-------------|--|-------------|
| culture scientifique | | | | |
| Enseignement supérieur et recherche agricoles Dont Titre 2 | | | | |
| TOTAL | | 14 000 000 | | 14 000 000 |
| SOLDE | | -14 000 000 | | -14 000 000 |

M. Michel Bouvard. – Cet amendement pourrait faire consensus puisqu'il propose une piste d'économies : supprimer la chancellerie de l'université de Paris. Créée par la loi Faure en 1968, elle n'a jamais rempli ses missions de manière satisfaisante. Elle gère 15 544 m² de locaux commerciaux et surtout d'habitation. Les loyers perçus sont inférieurs au niveau des loyers de logement social et le rendement locatif est inférieur à 1,5 %. Elle gère également un palais florentin, une bibliothèque coûtant 519 000 euros pour 329 lecteurs... Sur les syndics d'immeubles, la situation n'est guère plus reluisante. Des missions lui sont parfois confiées - la gestion de la Maison de examens d'Arcueil par exemple. Je propose de minorer sa dotation de 14 millions.

M. Philippe Adnot, rapporteur spécial. – Le rapport de la Cour des comptes est en effet très sévère. Sur le fond, cet amendement est donc justifié. Cependant, sa rédaction consiste à réduire les crédits de la mission tout entière, ce qui n'est pas cohérent avec nos débats précédents.

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. – Le ministère de l'éducation nationale n'est pas favorable à cette suppression mais reconnaît qu'il faut y regarder de plus près. Vos chiffres sont toutefois erronés : la subvention de l'État est de 200 000 euros, c'est le budget global qui s'élève à 14 millions. En outre la chancellerie est chargée de la mise en œuvre du plan Campus : sa suppression ne serait pas opportune.

M. Michel Bouvard. – Je le retire, mais l'argument est léger. Lorsqu'un opérateur fonctionne mal, on lui confie une nouvelle mission pour jouer les prolongations... Or les dysfonctionnements sont ici flagrants. Le ministère du budget a toute légitimité pour dire au ministère de l'éducation nationale que cette affaire dure depuis trop longtemps !

L'amendement n°II-298 est retiré.

À la demande du groupe UMP, les crédits de la mission sont mis aux voix par scrutin public.

Mme la présidente. – Voici le résultat du scrutin n° 60 :

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Nombre de votants..... | 343 |
| Nombre de suffrages exprimés..... | 336 |
| Pour l'adoption..... | 134 |
| Contre..... | 202 |

Le Sénat n'a pas adopté les crédits de la mission.

ARTICLES ADDITIONNELS

Mme la présidente. – Amendement n°II-301 rectifié, présenté par MM. Husson, Houpert, Karoutchi et Houel, Mme Lopez, M. Mouiller, Mmes Gruny et Procaccia, MM. Gilles et Bouchet, Mme Imbert, MM. Laufoaulu, Bizet et Leleux, Mme Deroche, M. Bonhomme et Mmes Duchêne et Canayer.

I. - Après l'article 57 *ter*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Après le premier alinéa de l'article L. 821-1 du code de l'éducation, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Le droit à la bourse mentionnée au premier alinéa cesse dès lors que la moyenne générale obtenue par l'étudiant à ses examens partiels du premier semestre ou finaux est inférieure à 3/20. L'étudiant peut cependant conserver ce droit s'il fait valoir des justifications médicales devant une commission de réexamen de l'octroi des bourses présidée par le recteur d'académie ou son représentant. »

II. - En conséquence, faire précéder cet article de la mention :

Recherche et enseignement supérieur

Mme Marie-Annick Duchêne. – Les bourses constituent un outil puissant d'égalité des chances. Le gouvernement de François Fillon avait du reste augmenté leur montant par le versement d'un dixième mois. Pour jouer pleinement son rôle, le dispositif doit toutefois être mieux contrôlé afin que les moyens publics soient concentrés sur les étudiants les plus modestes et les plus méritants. C'est pourquoi cet amendement supprime les bourses pour les étudiants fraudeurs, c'est-à-dire ceux dont les résultats manifestent clairement un désintérêt total pour les études.

M. Philippe Adnot, rapporteur spécial. – La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. Je conduis un travail sur ce sujet : retrait en attendant que la réflexion progresse ? Votre proposition est quelque peu radicale. Vous ne laissez pas aux intéressés la possibilité de se rattraper au second semestre...

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. – Avis défavorable.

Mme Marie-Annick Duchêne. – Entendu.

L'amendement n°II-301 rectifié est retiré.

Mme la présidente. – Amendement n°II-57, présenté par M. Berson, au nom de la commission des finances.

I. - Après l'article 57 *ter*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le Gouvernement présente, en annexe générale au projet de loi de finances de l'année, un rapport relatif aux financements publics de la sûreté nucléaire, de la

radioprotection et de la transparence nucléaire. Ce rapport regroupe l'ensemble des moyens budgétaires et fiscaux qu'il est prévu de consacrer à la sûreté nucléaire, à la radioprotection et à la transparence nucléaire. Il comporte une présentation, en coûts complets, des budgets prévisionnels de l'Autorité de sûreté nucléaire et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, des données relatives à l'exécution pour l'année échue, ainsi que l'avis rendu par l'Autorité de sûreté nucléaire en application de l'article L. 592-14 du code de l'environnement.

II. - En conséquence, faire précéder cet article de la mention :

Recherche et enseignement supérieur

M. Michel Berson, rapporteur spécial. – Cet amendement reprend la proposition n°5 du rapport que j'ai réalisé sur la sûreté nucléaire. Il crée un jaune budgétaire regroupant l'ensemble des financements publics qu'il est prévu de consacrer à la sûreté nucléaire, à la radioprotection et à la transparence nucléaire, et comprenant une présentation en coûts complets des budgets prévisionnels de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

L'information du Parlement et des citoyens est très incomplète en la matière : le contrôle de la sûreté nucléaire est financé par des crédits reposant (si l'on inclut les coûts induits) sur sept programmes et cinq missions !

Un document unique pourrait regrouper toutes les informations utiles, afin de donner une vision complète du financement de la sûreté nucléaire. Les enjeux sont sans précédent : allongement de la durée de vie des centrales, contrôles et travaux faisant suite à la catastrophe de Fukushima...

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. – La sûreté et la radioprotection sont assurées par l'IRSN et l'ASN. Leur financement et leurs missions sont exhaustivement présentés dans les documents budgétaires relatifs aux programmes 190 et 181. Le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire et les commissions locales d'informations (CLI) relèvent du programme 181. Retrait ?

Mme Corinne Bouchoux. – Reuters annonce ce matin un incident grave dans une centrale ukrainienne. Nous soutenons cet amendement, pour des raisons politiquement différentes. Il est indispensable d'y voir plus clair. Pour le citoyen, la Lolf n'est pas un modèle de simplicité...

M. Michel Berson, rapporteur spécial. – Monsieur le ministre, je ne partage pas votre analyse. Les documents sont nombreux, complexes, peu lisibles. Une plus grande transparence est nécessaire. J'ai insisté sur la notion de coût complet. Les PAP sont muets sur ce point.

Cette assemblée est toutefois attachée au consensus. Je vous propose une rectification : avant le 1^{er} octobre 2015, le Gouvernement remettrait au Parlement un rapport, semblable à un jaune mais n'en ayant pas le statut, regroupant toutes les informations utiles. (*M. André Gattolin applaudit*)

Mme la présidente. – Ce sera l'amendement n°II-57 rectifié.

Amendement n°II-57 rectifié, présenté par M. Berson, au nom de la commission des finances.

I. - Après l'article 57 *ter*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} octobre 2015, un rapport relatif aux financements publics de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et de la transparence nucléaire. Ce rapport regroupe l'ensemble des moyens budgétaires et fiscaux qu'il est prévu de consacrer à la sûreté nucléaire, à la radioprotection et à la transparence nucléaire. Il comporte une présentation, en coûts complets, des budgets prévisionnels de l'Autorité de sûreté nucléaire et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, des données relatives à l'exécution pour l'année échue, ainsi que l'avis rendu par l'Autorité de sûreté nucléaire en application de l'article L. 592-14 du code de l'environnement.

II. - En conséquence, faire précéder cet article de la mention :

Recherche et enseignement supérieur

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. – Si cet exercice ne se répète pas tous les ans, il est moins contraignant : le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

Mme Brigitte Gonthier-Maurin. – Le souci de M. Berson est légitime. Les enjeux de transparence se doublent d'enjeux écologiques et d'indépendance. Je veux faire remarquer tout de même qu'un jaune budgétaire, pour le citoyen, n'est guère plus lisible...

Il faudrait aussi se pencher sur la sous-traitance et la précarité dans le secteur.

L'amendement n°II-57 rectifié est adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°II-181, présenté par M. Gasperrin, au nom de la commission de la culture.

I. – Après l'article 57 *ter*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le Gouvernement transmet au Parlement et au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, au plus tard le 30 juin 2015, un rapport sur le transfert par l'État aux universités des ressources nécessaires à l'exercice normal de leurs responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues à la section 2 du chapitre II du titre I^{er} du livre VII du code de

l'éducation. Ce rapport évalue les conditions dans lesquelles la dotation annuelle versée par l'État aux universités permet d'assurer la compensation intégrale de l'accroissement net de charges résultant de décisions prises par l'État et susceptible d'affecter le montant de la masse salariale des universités. Il précise en particulier l'évolution des moyens prévus par l'État pour permettre aux universités de supporter le coût des effets du glissement vieillesse-technicité résultant de décisions nationales et la perte de ressources liée à l'exonération du paiement des droits de scolarité au bénéfice des étudiants boursiers.

II. – En conséquence, faire précéder cet article de la mention :

Recherche et enseignement supérieur

M. Jacques Gasperrin, rapporteur pour avis. – Cet amendement incite l'État, par la remise d'un rapport au Parlement et au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), sur la dévolution de moyens pour couvrir les charges que l'État transfère aux universités.

C'est un moyen d'assurer que l'État est prêt à assumer la totalité de la compensation, si nécessaire par un plan de rattrapage sur plusieurs années, pour donner aux universités les moyens de fonctionner, et de mettre fin au dialogue de sourds entre tous les acteurs.

M. Philippe Adnot, rapporteur spécial. – Nous avons remis un rapport avec Mme Gillot. La Cour des comptes a déjà émis des observations. Faut-il un énième rapport ?

M. Christian Eckert, secrétaire d'État. – L'amendement est un brin provocant quand on sait combien la loi sur l'autonomie a asphyxié les universités... C'est la première fois cette année qu'un gouvernement prend en compte le GVT dans les dotations initiales ! Vous n'avez assuré la compensation de rien du tout et vous laissez croire à présent que le problème est nouveau ! Avis défavorable.

M. David Assouline. – En 2007, nous avons dénoncé l'impréparation de la réforme. Le rapport Adnot-Gillot a pointé la passivité des services centraux face au passage à l'autonomie. Ces cinq dernières années, les universités sont toutes devenues autonomes. Seize étaient en déficit en 2012, sept en 2013, elles ne sont plus que quatre à présent. Soyons factuels : ce gouvernement répare les maux causés par la précédente majorité ! Assez de faux-semblants. Les universitaires qui nous regardent sauront juger !

L'amendement n°II-181 n'est pas adopté.

La séance est suspendue à 13 h 30.

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE BÉRIT-DÉBAT,
VICE-PRÉSIDENT

La séance reprend à 15 h 30.

Politique des territoires

Mme la présidente. – Le Sénat va examiner la mission « Politique des territoires » et le compte spécial « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ».

M. Pierre Jarlier, rapporteur spécial de la commission des finances. – Mon opinion personnelle est largement partagée : notre politique des territoires est insuffisante, illisible et mérite une approche plus volontariste, plus globale et plus territoriale.

Les crédits sont en baisse constante depuis des années - en 2015, de 13 % en autorisations de programme et de 5 % en crédits de paiement. Ce n'est pas à la hauteur des ambitions de cette politique. Le sentiment d'abandon dans de nombreux quartiers et campagnes nourrit la fracture territoriale. Et l'Assemblée nationale a encore minoré les crédits de plus de 13 millions....

Le programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », dit Picpat, correspondait traditionnellement aux moyens mis à la disposition de la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) ; avec la disparition de cette dernière, il retracera désormais les moyens mis à la disposition du commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Il est doté de 222 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 270 millions d'euros en crédits de paiement, soit une baisse respectivement de 18 % et de 4 % par rapport à 2014.

Ces crédits seront employés au financement de nombreux dispositifs, dont les contrats de plan État-régions (CPER) qui seront remplacés par une nouvelle génération l'année prochaine - sur le périmètre régional actuel. Quelles conséquences aura de la réforme des régions ? Les crédits financent aussi les pôles d'excellence rurale (PER), les maisons de santé pluridisciplinaires, les maisons de services au public ou la revitalisation des centres-bourgs - le Gouvernement ira-t-il plus loin que les 50 projets actuels ? Le programme intègre aussi la prime d'aménagement du territoire (PAT), le plan d'accompagnement du redéploiement des armées et les pôles de compétitivité.

Le programme 162 « Interventions territoriales de l'État », dit Pite, relève du Premier ministre. Il comporte quatre actions interministérielles de portée régionale : la reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne ; le plan d'investissements en Corse ; les dépenses consacrées à l'écologie du marais poitevin ; enfin un plan spécifique pour la Guadeloupe et la Martinique.

Les actions participant à la politique des territoires excèdent le périmètre de la mission puisque chaque

année près de 6 milliards d'euros sont engagés par l'État pour l'aménagement du territoire. Les trois programmes de la mission ne représenteront en 2015 que 13 % de la totalité de ces crédits. La politique d'aménagement du territoire, éclatée entre 14 missions et 31 programmes, manque de lisibilité. L'intégration du programme 147, politique de la ville, va dans le bon sens, mais le Gouvernement s'est arrêté au milieu du gué. La création du CGET est l'occasion à saisir. Une mission unique offrirait une vision plus large des crédits et porterait ainsi, dans une stratégie globale cohérente, les principaux dispositifs en matière d'aménagement du territoire, d'autant plus qu'ils sont transversaux et interdépendants. Y a-t-il des perspectives en ce sens, madame la ministre ?

Avec la réforme territoriale, les régions sont confortées dans leur mission d'aménagement du territoire ; la question de la solidarité territoriale sera déterminante. L'État devra en être le garant.

Les collectivités territoriales assument aujourd'hui l'essentiel des actions d'aménagement du territoire. La réforme annoncée de la DGF est bienvenue si elle contribue à une répartition plus équitable des dotations. Certains territoires sont en souffrance, dans l'hyper-ruralité notamment. Les dispositifs de soutien, notamment en matière fiscale, doivent être mieux ciblés. Il faut mieux prendre en compte les handicaps naturels, les mutations économiques. En attendant les nouveaux zonages, le soutien aux zones de revitalisation rurale (ZRR) doit être maintenu en 2015, ce que fait le projet de loi de finances rectificative. Je m'en félicite.

Nous nous plaignons souvent de la lourdeur des financements croisés. Ceux de l'État ne sont pas en reste - chacun avec ses modalités et sans véritable lien entre eux. L'Union européenne soutient aussi une démarche globale, avec des opérations décentralisées. Les partenariats sont le gage de l'efficacité de l'action publique. L'expérimentation en centre-bourg est un bon exemple des avantages de la contractualisation. Les contrats urbains de cohésion sociale sont efficaces, pourquoi ne pas prévoir des contrats ruraux de cohésion territoriale ? Il faut passer d'une logique de guichet à une logique de projet.

Les assises de la ruralité ont montré que les attentes des élus ruraux sont nombreuses et pressantes. Il faut remédier au sentiment d'abandon et, plus généralement, donner un nouvel élan à la politique des territoires. Nous serons attentifs aux prochaines annonces du Gouvernement. Pour l'heure, les crédits de la mission étant ce qu'ils sont, la commission des finances vous propose de les rejeter.

M. Daniel Raoul, rapporteur spécial de la commission des finances. – Le programme 147 a été déplacé de la mission « Égalité des territoires, logement et ville » à la mission « Politique des territoires », à la suite de la création du Commissariat général à l'égalité des territoires, qui regroupe désormais les activités du Secrétariat général du

Comité interministériel des villes (SG-CIV), de la Datar et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé). Sans remettre en cause l'intérêt de la création du CGET, je m'interroge sur la cohérence de ce changement de maquette, considérant que les crédits de la politique de la ville auraient toute leur place dans la mission « Logement ».

L'article 57 *ter* rattaché à la mission prévoit le report d'un an, soit au 1^{er} janvier 2016, du transfert des activités de l'Acsé à l'État et de la dissolution de l'Agence. Je vous proposerai un amendement de coordination.

Le programme 147 tient compte de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Avec 456 millions d'euros en autorisations d'engagement et 457 millions d'euros en crédits de paiement, le programme 147 connaît une baisse de respectivement 10 % et 8 % qui n'entame pas les quatre actions de la politique de la ville : la baisse s'explique principalement par la mise en extinction progressive de l'exonération de charges sociales applicable dans les zones franches urbaines (ZFU) au 31 décembre 2014 et par les modes de calculs applicables depuis 2009 pour les exonérations déjà accordées. Même le fameux rabot opéré en deuxième délibération à l'Assemblée nationale a épargné la politique de la ville.

Les dépenses fiscales associées au programme restent importantes, en hausse de 9,5 %, d'autant que le taux réduit de TVA pour les opérations d'accession sociale à la propriété, cher à Mme Lienemann, devrait être applicable, en vertu de l'article 7 du présent projet de loi de finances, dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'article 22 du projet de loi de finances rectificative prolonge l'exonération des bénéfices des entreprises en ZFU. Les dépenses fiscales sur impôts locaux prises en charge par l'État verront, avec l'article 42 *ter* du présent texte, la prolongation jusqu'en 2020, sous conditions, de l'abattement de 30 % sur la taxe foncière sur le bâti.

La mise en œuvre de la politique de la ville dépasse très largement les seuls crédits du programme 147. Les crédits de droit commun doivent, en effet, être prioritairement mobilisés, tant au niveau national que local, les crédits spécifiques à la politique de la ville ne constituant qu'un complément destiné à produire un effet de levier. Le Gouvernement doit poursuivre ses efforts en ce sens, signer des conventions avec les autres ministères, qui ne doivent pas se désengager des quartiers prioritaires.

La situation financière de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) reste préoccupante, compte tenu de la baisse annoncée de la contribution d'Action logement à 850 millions d'euros par an. Je regrette qu'Action logement doive contribuer pour 150 millions d'euros supplémentaires au financement du Fonds national d'aide au logement (Fnal) plutôt qu'à la rénovation urbaine. C'est un transfert de l'aide à la

Pierre vers les aides à la personne. (*M. Philippe Dallier s'exclame*) *Quid pour 2016 ?*

J'espère que cette baisse de financement n'entraînera pas de blocage pour les opérations en cours du Programme national de rénovation urbaine (PNRU), ni de retard dans le lancement du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). En outre, 600 millions d'euros pourraient être réclamés à tout moment à l'Anru au titre d'opérations non soldées - plutôt 400 millions, dit-on. Certaines collectivités territoriales auraient bénéficié d'avances sans lancer de programme...

Suivant la recommandation de la Cour des comptes, la pratique des avances au maître d'ouvrage pourrait être remise en cause dans le NPNRU. Je crains que cela ne freine les investissements des collectivités locales... Il faut trouver une solution. Pourquoi ne pas faire en sorte que les avances ne soient débouquées qu'en contrepartie d'un ordre de service d'ouverture de chantier ?

Ainsi, sous réserve de ces remarques, j'avais proposé à la commission des finances d'adopter les crédits consacrés à la politique de la ville. Mais elle ne m'a pas suivi. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

M. Jacques Genest, rapporteur spécial de la commission des finances. – C'est avec un grand plaisir que je rapporte, pour la première fois, les crédits pour 2015 du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », dit Facé. Son ancêtre, le Fonds d'amortissement des charges d'électrification a été créé en 1936 par Paul Ramadier. Il a changé de nom en 2012, mais conservé son acronyme. « Il faut que tout change pour que rien ne change », dit le prince di Lampedusa dans *Le Guépard*...

Je remarque tout d'abord que les recettes du Facé ont beau être assises sur une contribution due par les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité, en particulier ERDF, son coût est *in fine* imputé sur le consommateur d'électricité. Cette contribution, à hauteur de 377 millions d'euros en 2015, soit un montant stable depuis 2012, est recalculée régulièrement, de manière à couvrir exactement les crédits prévus sur l'exercice. Les taux en vigueur ont été fixés par un arrêté du ministre chargé de l'énergie en date du 30 juillet 2014 : le taux de la contribution, calculé en centimes d'euros par kWh, s'élève à 0,035119 en zone rurale et à 0,175593 en zone urbaine. Cinq fois plus élevé en zone urbaine, il fait du Facé un dispositif de péréquation. Le mécanisme de répartition des charges entre communes rurales et communes urbaines doit rester du même ordre. Est-ce bien l'intention du Gouvernement ? On peut craindre le contraire, avec les attaques répétées contre la ruralité...

Les destinataires des aides du Facé sont les Autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, communes ou EPCI, en particulier des

syndicats d'électrification. Je me félicite qu'en 2014, le regroupement des syndicats soit quasiment achevé. Seuls six départements n'ont pas abouti. Quels sont vos objectifs en la matière, madame la ministre ?

Le taux de prise en charge du coût des travaux s'établit à 80 % hors taxes et les dotations sont notamment réparties en fonction des départements mal alimentés (DMA) calculés par ERDF. Ces critères ont été modifiés de manière unilatérale en 2011, ce qui a réduit considérablement le nombre de clients considérés comme mal alimentés. En Ardèche, ils sont passés de 4 845 à 2 778, soit une baisse de 43 %, et cela sans travaux. Cela revient à casser le thermomètre... Une réflexion pourrait être engagée sur la variation des taux d'aide selon les collectivités et la nature des travaux. Qu'en pensez-vous, madame la ministre ?

Ces dotations sont destinées à financer des travaux sur les réseaux de distribution d'électricité. En 2015, les investissements sur les réseaux de distribution publique d'électricité auront diverses finalités : 184 millions d'euros seront consacrés au renforcement des réseaux ; 81 millions d'euros à la sécurisation des réseaux, en prévision d'événements exceptionnels - je suis de tout cœur avec les départements touchés par les récentes intempéries ; 55,5 millions à l'enfouissement ; 47 millions à l'extension des réseaux.

Si les actions de renforcement et de sécurisation doivent demeurer des axes prioritaires, il convient de réviser progressivement à la hausse la part des travaux d'extension et d'enfouissement. Qu'en pense le Gouvernement ?

Alors qu'en 2012, 2013 et 2014 on a constaté d'importants reports de crédits d'une année sur l'autre, j'invite le Gouvernement à veiller à ce que l'exécution 2014 soit la plus élevée possible, à procéder aux paiements dans les délais les plus brefs et à faire preuve de bienveillance dans l'examen des dossiers. Où en est-on, en ce début du mois de décembre ? Les retards de paiements connus en 2012 ne doivent plus se reproduire.

C'est sous le bénéfice de ces observations que la commission des finances, à l'unanimité, vous propose d'adopter sans modification les crédits pour 2015 du compte d'affectation spéciale, remarquable instrument de solidarité entre les territoires.

Je mets en garde ceux qui seraient tentés de bouleverser le système pour donner de nouvelles marges à des collectivités territoriales - que l'on voulait supprimer hier... Au nom de la simplification, on ne peut laisser au bord de la route les territoires qui ne demandent qu'à vivre. Pourquoi casser ce qui fonctionne ? Cette sage parole n'est pas de moi, mais de Jean Gaubert, ancien député socialiste et actuel médiateur de l'énergie. (*Applaudissements sur les bancs UMP*)

Mme Annie Guillemot, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques. – Je rends

hommage à Jacques Barrot, qui vient de s'éteindre et a lancé, en tant que ministre du logement, les opérations « Habitat et vie sociale », qui préfiguraient la politique de la ville.

La baisse des crédits du programme 147 correspond largement à des changements de périmètres. Les crédits à destination des quartiers de la politique de la ville sont stables à 332 millions d'euros. S'y ajoutent les crédits de droit commun, pour 4,3 milliards, qui doivent aller en priorité à la politique de la ville, comme M. Lamy l'a souhaité. N'oublions pas non plus les 358 millions de dépenses fiscales.

Je regrette les retards de la nouvelle géographie prioritaire - la liste est attendue avant la fin de l'année - et le report d'un an de l'intégration de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) au sein du nouveau CGET. Dans le contexte de la baisse des dotations, il faut soutenir les communes les plus pauvres qui supportent des charges élevées et dont les ressources sont insuffisantes.

Le NPNRU pour 2014-2024 concerne les 200 quartiers les plus fragiles. Le croisement du PNRU et du NPNRU pose des difficultés à l'Anru ; l'agence décaisse un milliard d'euros chaque année et fin 2013, il restait 4 milliards à payer... Je me félicite de l'accord trouvé sur le financement entre l'État et Action logement. Les avances, évoquées par M. Raoul, sont indispensables aux communes les plus pauvres pour lancer les travaux.

Le taux de chômage des jeunes dans les quartiers prioritaires atteint 45 %, contre 23 % en moyenne sur le territoire. Il faut en mesurer les conséquences sociales et territoriales. Dix-neuf millions d'heures d'insertion ont été réalisées pour environ 50 000 personnes grâce aux cluses insérées dans les marchés publics de rénovation urbaine. C'est un dispositif à encourager et même à étendre à d'autres marchés publics.

La garantie jeune, expérimentale, devrait être généralisée, avec l'objectif de 50 000 bénéficiaires en 2015.

En conclusion, la commission des affaires économiques a émis un avis de sagesse sur les crédits du programme 147. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

M. Hervé Maurey, en remplacement de M. Rémy Pointereau, rapporteur pour avis de la commission du développement durable. – Sur l'aspect strictement budgétaire, la commission du développement durable a émis un avis négatif sur les crédits, qui ne sont pas à la hauteur des enjeux. Ce n'est pas tant leur baisse que nous critiquons que les choix du Gouvernement qui supprime des dispositifs qui ont fait leur preuve, comme les pôles de compétitivité, ou ne reconduit pas les crédits, comme ceux des pôles d'excellence rurale après 2016.

L'aménagement du territoire est toujours le parent pauvre de l'action publique. La désespérance des habitants se traduit dans les urnes... Ils veulent un accès égal aux soins, à la téléphonie mobile, à Internet, au carburant - le dispositif d'aide à l'installation des stations-services est mis à mal.

Les besoins de nos territoires sont connus. Le temps n'est plus aux consultations, aux assises, aux rapports. Le Plan très haut débit est très bien, mais ce n'est pas cela qui apportera la téléphonie mobile aux territoires qui n'en ont pas, pas plus que le THD. Qu'attend-on pour créer un Facé pour le numérique ? Un véritable État stratège et régulateur aurait matière à agir.

Idem pour l'accès aux soins : des maisons pluridisciplinaires ont été installées mais où sont les médecins ? Là aussi, il faut de la régulation. Cela ne coûte rien, mais exige du courage politique. Or ce gouvernement en manque cruellement... *(Mme Marie-Noëlle Lienemann s'exclame)*

Les inégalités territoriales continuent de se creuser - la réforme des rythmes scolaires n'a rien arrangé. Nous profiterons du 20^e anniversaire de la dernière loi d'aménagement du territoire pour faire des propositions fortes. Un comité interministériel se réunira - enfin ! - pour la première fois depuis 2012. Le Sénat et sa commission du développement durable seront très vigilants et déterminés. *(Applaudissements sur les bancs UDI-UC et UMP)*

M. Joël Labbé. – Le programme 112 concerne la redynamisation des territoires ruraux, et particulièrement des centres-bourgs : 50 bourgs sur les 300 identifiés, il ne faut pas s'arrêter là...

La résorption de la fracture numérique ? Les intentions sont là, mais les moyens limités. Autrefois, notre pays a su se doter de réseaux d'électricité, de téléphonie, d'eau potable - c'était avant l'avènement du grand libéralisme, qui n'a que faire des services publics.

J'en viens au programme 162. Il est temps de mettre en œuvre la transition agricole en Bretagne : malgré des financements depuis des années, les résultats ne sont pas probants et nous avons été à nouveau condamnés par la Cour de justice de l'Union européenne pour non-respect de la directive Nitrates.

La politique de la ville est en pleine refondation. On applique le choc de simplification à la politique de la ville - espérons qu'il ne sera pas trop violent... Le critère retenu pour la nouvelle carte est celui de la pauvreté des habitants, 1 300 quartiers ont été identifiés sur 700 communes. Il faudra suivre l'évolution des quartiers qui sortent des dispositifs précédents et les accompagner. Nous saluons les efforts pour la création d'entreprises et donc d'emplois ; les contrats de ville visent non à normaliser ces quartiers mais à en faire des quartiers d'excellence, à commencer par l'excellence environnementale.

Le NPNRU vise à les désenclaver, dans les faits et dans les esprits. Il importe de retisser le lien entre les habitants et les structures politiques locales. Le collectif « Pas sans nous » souhaite la création de fonds d'intervention citoyens ; pourquoi ne pas leur confier un budget, pour des actions concrètes ?

La politique de la ville étant transversale, elle intègre les 5 milliards de subvention de l'Anru, dont un milliard serait consacré à la transition des quartiers qui sortent de la carte. Quel sera le rythme de ces financements ? L'aménagement urbain doit tenir compte de la précarité énergétique, mais aussi de la biodiversité et de la nature en ville, pour que ces quartiers soient agréables à vivre. Sur quels critères est bâti le NPNRU ?

Nous voterons ces crédits, pour que la solidarité soit effective sur l'ensemble du territoire. *(Applaudissements sur les bancs écologistes)*

M. Jean-Pierre Bosino. – Selon le philosophe Henri Lefebvre, il faut poser politiquement le problème de la société urbaine. Or le constat est alarmant : tensions, dégradation des services publics et de la protection sociale dans les quartiers populaires, en proie plus qu'ailleurs aux injustices et aux inégalités. Dans les quartiers prioritaires, près de la moitié des jeunes sont au chômage, 22 % des familles sont concernées par les allocations chômage, 23 % vivent avec moins de 60 % du revenu médian. Les difficultés sont connues.

Conduire une mutation profonde de la politique de la ville, la rendre plus lisible, plus juste et plus efficace, tel est notre objectif. Nous avons voté la loi de programmation et acté le lancement du NPNRU. Notre vote n'était pas un blanc-seing au Gouvernement. Aujourd'hui, même cette roue de secours qu'est la politique de la ville est remise en cause par la quête austéritaire de la baisse du déficit à n'importe quel prix. Comme vous le disiez vous-même, madame la secrétaire d'État, il y va pourtant de la cohésion sociale.

Quid des 1 200 quartiers et 3 millions d'habitants désormais exclus de la géographie prioritaire ? Notre groupe veillera à ce que ces quartiers déclassés ne soient pas oubliés et bénéficient de contrats de ville adaptés, avec la mobilisation de crédits de droit commun. De plus en plus de ministères s'impliquent par le biais de conventions. Mais nous ne savons rien du contenu de celles-ci - sinon que l'éducation nationale répond aux besoins de formation des jeunes des quartiers non avec des postes d'enseignants titulaires mais avec des stagiaires...

La loi de 2014 a prévu le lancement du NPNRU, doté de 5 milliards sur dix ans, censé bénéficier aux 200 quartiers prioritaires - qui sont encore inconnus à ce jour. Mais c'est en réalité de 9,3 milliards que l'Anru a besoin, ne serait-ce que pour terminer l'actuel PNRU. Depuis 2008, l'État n'a pas versé un euro à l'Agence, financée exclusivement par Action logement - qui doit emprunter pour l'abonder ! Ce n'est

pas la hausse de la DSU votée à l'Assemblée nationale qui réparera les dégâts. Les crédits pour la réussite éducative ou les adultes-relais sont eux aussi à la baisse.

M. le président. – Il faut conclure !

M. Jean-Pierre Bosino. – « Gouverner, c'est faire des choix », avez-vous dit, madame la ministre. Il faudra les assumer. Nous ne voterons pas ce budget.

M. Jacques Mézard. – Madame la ministre, je sais que vous êtes l'interprète de nos territoires auprès de l'exécutif, et que vous faites le maximum. Je m'adresserai donc à l'exécutif.

Parler aujourd'hui de la politique des territoires, c'est verser du vitriol sur une plaie purulente. Ce doit être une politique d'aménagement du territoire, une politique d'équilibre, juste pour tous, dans laquelle l'État joue son rôle constitutionnel. Or, depuis 30 ans, *exit* la planification, une décentralisation aux aspects positifs reconnus mais aux effets pervers masqués... Comme l'a dit un de nos collègues députés, vous avez aimé le jacobinisme national, vous allez adorer le jacobinisme régional...

Nous sommes favorables au développement des métropoles, mais pas au détriment des territoires interstitiels. Il n'y a pas à distinguer entre territoires urbains et ruraux mais entre ceux qui ne souffrent pas et ceux qui souffrent. Ces derniers ont besoin de liberté, d'accessibilité, de préserver la matière grise qui s'y trouve.

Liberté, par la clarification de compétences. Le Gouvernement mène une chasse aux normes, très bien, mais à quand la chasse aux schémas, friandise très goûtée des technocrates, mais contraire aux principes de non-tutelle d'une collectivité territoriale sur une autre ? Les régions nous imposent des usines à gaz pour obtenir des financements.

Besoin de matière grise, aujourd'hui aspirée par les métropoles. Renforcer les préfetures comme dit le Premier ministre ? Très bien, mais en attendant, on continue à supprimer brigades de gendarmeries, trésoreries et j'en passe... La question des formations post-bac hors des métropoles est cruciale : les universités autonomes, quand il y a le feu à la maison, ne s'occupent plus de la grange ! Tout cela sera aggravé par la réforme territoriale à venir...

Accessibilité ? L'injustice s'est creusée : l'enclavement s'est accru, les temps de trajet sont plus longs qu'il y a vingt ans, qu'il s'agisse de la route, du rail... La LGV Poitiers-Limoges, que le Conseil d'État veut annuler, répond à un besoin vital ! Quant à la 4G, 0,5 % seulement du territoire de la Lozère est couvert, 0 % de la Creuse, 1,3 % dans le Cantal. C'est cela la justice ? La faute à des décennies d'absence de politique d'aménagement du territoire.

Les politiques menées par le Gouvernement, loin de résorber la fracture territoriale l'aggravent. Quelques modifications marginales aux ZRF ne

remédieront pas à l'absence d'un véritable aménagement du territoire ! (*Applaudissements sur les bancs du RDSE*)

M. David Rachline. – J'adresse ma sympathie et ma compassion à mes concitoyens du Var, touchés par les inondations. J'étais sur le terrain, cette semaine, je sais combien la situation est dramatique. Or rien n'est fait pour contrer les caprices de la nature, ni sur le plan administratif, ni sur le plan financier, malgré de belles promesses.

Comme le rapporteur, j'estimerai plus lisible un regroupement de tous les financements consacrés à l'aménagement du territoire en une seule mission. La création du CGET est une bonne chose, tout comme la fusion de l'Agence française des investissements internationaux et d'Ubi-France : notre pays a trop souvent laissé se concurrencer des structures ayant le même objet.

Les pôles de compétitivité doivent être pérennisés mais il faut être vigilants sur les résultats concrets. Ils ne doivent pas servir de prétexte à la désertification, à ce que l'IUT de Saint-Raphaël quitte la ville pour Toulon, par exemple...

La politique de la ville ne doit plus être guidée par l'idéologie et le clientélisme. M. Guérini en est ici même l'exemple. La solution n'est pas de réduire la voilure pour complaire à Bruxelles. L'aménagement local doit être piloté par l'État, mais les populations locales doivent être consultées, le drame de Sivens l'a montré. Pourquoi avoir peur des référendums locaux ? Ils résoudraient bien des problèmes.

M. le président. – Concluez !

M. David Rachline. – Le flou sur les missions de chacun est source de gaspillage et d'inefficacité. Nous voterons contre.

M. Pierre Médevielle. – Cette mission est un outil d'intervention pour tous les territoires, urbains et ruraux, qui partagent des problèmes communs : logements, transports, accès aux services publics, aux soins, réseaux... Il faut se donner les moyens d'une politique plus volontariste, afin d'éviter que les déséquilibres ne se transforment en fracture irrémédiable... En Haute-Garonne, 90 % de la richesse est concentrée sur 10 % du territoire !

La baisse notable des crédits montre que ce gouvernement, comme les précédents - pas de jaloux ! - n'a pas pris conscience des besoins ni du potentiel des zones rurales.

Je veux insister sur la problématique numérique. Trop de communes, surtout en montagne, restent en zone blanche, y compris pour la téléphonie mobile.

J'ai été séduit par le plan d'Axelle Lemaire pour le très haut débit ; nous nous contenterions d'une téléphonie normale ! Une taxe sur les opérateurs ou les abonnements permettrait d'équiper décemment les zones rurales. Le critère de la population couverte ne suffit pas.

En Haute-Garonne, une association a décidé d'investir les campagnes : je m'en félicite, mais cela ne suffira pas.

Les inégalités augmentent aussi face à la santé. Nous ne fonctionnons plus que grâce aux praticiens roumains. À quand une réflexion sur le *numerus clausus* dans les facultés de médecine, de pharmacie et de dentaire ? Nos jeunes vont étudier en Roumanie, en Belgique et en Espagne...

Les maires ruraux savent combien la désertification médicale nuit au développement de leur territoire. C'est vrai aussi de la pénurie de moyens. J'ai rencontré nombre de maires désespérés pendant la campagne de sénatoriales : L'État nous apporte 80 % à 90 % des financements, m'ont-ils dit, mais où trouver le solde pour prendre des mesures de sécurité basique après les catastrophes naturelles récentes ? Ils sont prêts à rendre les clés...

L'État ne fait plus confiance aux élus ruraux ? J'appelle à la mobilisation de toutes les forces vives. Nicolae Ceausescu projetait, dans un délire mégalomane, de déplacer toute la population de son pays dans de grandes mégalo-pôles. C'est en France un phénomène naturel... (M. Jacques Mézard approuve)

Le groupe UDI-UC votera contre ce budget très insuffisant. (*Applaudissements au centre et à droite*)

M. Michel Vaspert. – Nul besoin de rappeler l'importance de l'aménagement du territoire en période de crise. Alors que la réforme des rythmes scolaires a créé une nouvelle fracture entre villes et campagnes, que les dotations régressent, le budget n'est pas de nature à rassurer...

Vous avez entendu la plainte des élus lors des Assises de la ruralité, madame la ministre.

M. Éric Doligé. – Et l'on veut supprimer les départements !

M. Michel Vaspert. – Le diagnostic est connu, nous attendons des actes. Vous avez été entendue la semaine dernière en commission, madame la ministre. Au-delà des changements sémantiques, je reste sceptique. Pourquoi ne pas avoir affecté les crédits de rénovation des centres-bourgs au Fisac ?

Pourquoi attendre pour réformer les ZRR ?

De larges pans des campagnes sont exclus des plans de déploiement des réseaux numériques.

Ce budget n'assure pas l'égalité des territoires, notamment face aux services publics et à l'offre de soins. Les maisons de santé pluridisciplinaires sont utiles, à condition d'avoir des médecins ! Heureusement, les communes ne ménagent pas leurs efforts.

Beaucoup de missions touchent à l'aménagement du territoire ; je regrette ce morcellement de la discussion budgétaire.

Il est temps d'agir, de réguler notamment le secteur numérique. Votre plan pour le numérique n'est que communication - ce gouvernement nous y a habitués - les moyens ne sont pas au rendez-vous. Nos territoires attendent autre chose. Nous voterons contre ce budget. (*Applaudissements sur les bancs UMP*)

Mme Nelly Tocqueville. – Les crédits des programmes 112 et 162 baissent, certes, afin de contribuer au redressement budgétaire. Cela ne met pas en péril les actions consacrées à l'égalité des territoires, et notamment à la lutte contre la dichotomie urbain-rural. La République doit rester une et indivisible.

La création du CGET marque la volonté de l'État de promouvoir l'aménagement équilibré du territoire et la justice territoriale. Tous les nouveaux CPER comprennent un volet territorial, défini de manière souple pour retenir des projets transversaux : la diversité des territoires est ainsi reconnue.

Je me félicite aussi de l'expérimentation menée pour rénover les centres-bourgs, qui passe par un renforcement des intercommunalités, mais aussi de l'activité économique de proximité, notamment en lien avec l'économie sociale et solidaire.

Mentionnons aussi l'entreprise « Plus de services au public » et les maisons de service public.

Le plan Très haut débit, doté de 1,4 milliard, est peut-être insuffisant, mais nous partons de si loin ! Rendre accessibles les services numériques, c'est permettre aux citoyens et aux entreprises de s'installer dans les communes rurales, et de les débarrasser de leur image de communes dortoirs.

Égalité ne signifie pas uniformité, vous l'avez dit en commission, madame la ministre. Je m'inquiète de l'absence des crédits alloués en 2015 aux pôles territoriaux de coopération économique, dont l'importance est cruciale, et du faible montant consacré aux maisons de santé pluridisciplinaires, dispositif essentiel. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

M. Éric Doligé. – Vous votez le budget ?

Mme Colette Giudicelli. – Cette mission devrait être l'expression de la solidarité territoriale. Or les crédits baissent, à l'égard des communes rurales notamment. Les pôles d'excellence rurale (PER), créés par Jean-Pierre Raffarin, sont progressivement abandonnés. Vous donnez priorité à la politique de la ville, alors que l'écart se creuse avec les campagnes. Cela s'ajoute à la baisse de 2 milliards de la DGF du bloc communal. Malgré les annonces du Premier ministre au Congrès des maires, le compte n'y est pas. Les collectivités voient leurs charges augmenter, avec notamment la réforme des rythmes scolaires. Certaines petites communes n'ont pas les moyens techniques d'élaborer les projets d'éducation territoriale.

Les territoires ruraux verront leur place se réduire dans les conseils départementaux. Les communautés de communes à 20 000 habitants, c'est irréaliste.

Nous ne voterons pas ce budget, qui n'est guère rassurant. (*Applaudissements à droite*)

M. Philippe Madrelle. – Ce débat nous permet de faire avancer notre projet pour la ruralité après les assises, le débat sur l'hyper-ruralité et le rapport d'Alain Bertrand. Le Gouvernement a pris la mesure du défi : création du CGET, nouveaux CPER territorialisés, mission interministérielle pour la revitalisation rurale... Surtout, le Gouvernement conforte ici le plan Très haut débit avec une ligne budgétaire dédiée. L'internet est un outil précieux de développement pour les campagnes. Les relations entre villes et campagnes se transforment, sous l'effet de la mobilité des personnes et des biens. La dématérialisation est le complément de la mise en place des maisons de service public. Le Cese d'Aquitaine a souligné le lien étroit entre extension des réseaux et création de nouveaux services, usages et contenus. Une intervention publique était nécessaire pour inciter les opérateurs à investir en zone rurale. Résultat, les zones blanches et grises ont reculé. Rien n'aurait été possible sans le soutien de l'État. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

Mme Michèle André, *présidente de la commission des finances.* – Très bien !

M. Michel Bouvard. – Madame la ministre, vous étiez avec le Premier ministre au trentième anniversaire de l'Association des élus de la montagne - chère à Jacques Barrot, qui vient de nous quitter. Nous avons été heureux d'entendre le Premier ministre dire ce que nous voulions entendre. Reste à mettre ce discours en pratique – or j'ai eu beau chercher, je n'ai pas trouvé grand-chose dans ce budget.

Il y a un problème de traçabilité : où sont les moyens, et comment seront-ils employés ?

La montagne connaît des difficultés spécifiques, elle a aussi ses propres atouts pour la nation, à commencer par la première énergie renouvelable, l'énergie hydraulique. Quelles seront les sommes consacrées, dans le cadre des CPER, aux conventions interrégionales de massif ? La ventilation des fonds européens est déjà connue, alors que les CPER sont encore en cours de négociation.

Comment les départements seront-ils associés ? Ce sont eux qui, auparavant, apportaient le plus de contreparties nationales aux fonds européens. Ils ne doivent pas être relégués en bout de table...

Je n'ai rien contre le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). En revanche, page 11 du document de politique transversale, on lit que le critère retenu sera celui de disparités entre régions. Or une politique d'aménagement du territoire s'apprécie aussi au niveau infrarégional ! (*Applaudissements*)

Mme Marie-Noëlle Lienemann. – Nous examinons un budget de transition, avec la mise en place du CGET, qui s'intéressera aux territoires ruraux comme urbains, le nouveau PNRU... Va pour supprimer les emplois francs, qui n'ont pas marché, mais il est bon que les exonérations de cotisations en ZFU soient maintenues : les enfants de ces quartiers ont besoin du soutien de la puissance publique.

Priorité est donnée à l'humain. La politique de la ville ne se réduit pas à des grands travaux. Les conseils citoyens, les efforts faits pour l'emploi des jeunes des quartiers vont dans le bon sens. Je suggère de rehausser la part d'emplois réservés à ces jeunes dans les travaux de l'Anru, avec une formation digne de ce nom.

Malgré les engagements pris naguère par M. Borloo, l'État ne finance plus l'Anru mais le 1% et les HLM. Les financements aujourd'hui prévus sont en-deçà du milliard promis. Il ne faudrait pas que l'on demande une contribution supplémentaire aux offices HLM. Dans les poches de pauvreté de notre société, où existent des risques de communautarisme et de ségrégation, il faut que la puissance publique mette davantage de moyens.

Je forme le vœu que la politique de la ville retienne l'attention de tout le Gouvernement. Je compte sur vous, mesdames les ministres, pour impliquer l'ensemble des ministres. Il en va du pacte républicain. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

M. Alain Marc. – Les crédits du programme 112 sont en baisse notable, alors que l'attractivité des territoires ruraux en dépend... Les villes, sans bourse délier, sont équipées de tous les réseaux de communication. Les territoires ruraux, eux, doivent payer, et n'en ont pas les moyens.

Pour quatre programmes, dont celui du numérique, vous disposez de 270 millions alors qu'il en coûterait 300 millions d'euros à l'Aveyron, pour équiper en THD 60 % des habitants en cinq ans ! (*M. François Bonhomme le déplore aussi*) Nous n'avons pas le choix : rester dans l'obscurantisme passéiste ou nous saigner économiquement pour donner envie à nos concitoyens de rester et d'entreprendre dans nos régions ! Hélas, le Gouvernement n'a pas l'air de s'en soucier...

L'attractivité des territoires dépend aussi de la permanence des soins, absente de votre projet.

On se fiche de nous, parce que nous ne pesons pas lourd démographiquement. On compte six habitants au km² dans un canton que vous connaissez bien, celui de Cornus, contre onze au Sahel ! C'est la ruralité abyssale... Nous demandons quelques égards, pas des passe-droits. Les coups de rabot répétés nous fragilisent. Les critères liés à l'hyper-ruralité doivent devenir prioritaires.

Les pôles d'excellence rurale, que nous apprécions, ne doivent pas servir à accompagner le

délitement de nos territoires. Quelles sont vos intentions avec les ZRR ?

M. le président. – Concluez !

M. Alain Marc. – Continuerez-vous à construire des maisons de santé dans ces zones très rurales ?

Mme Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. – Avec quinze minutes pour les deux ministres, je ne pourrai hélas répondre à toutes vos questions. Avant tout, je m'associe à l'hommage rendu à Jacques Barrot.

Quel est le sens de ce budget ?

Le programme 112 a connu d'importantes évolutions avec la création du CGET, qui exprime notre volonté de fonder une politique d'aménagement du territoire plus attentive à l'égalité des territoires et à la cohésion entre villes et campagnes. Concentration des populations et des activités, évolution des modes de vie créent de nouveaux besoins.

L'aménagement numérique est indispensable. Les assises de la ruralité l'ont souligné. Il faut réduire les zones blanches. Le CGET continue de mobiliser des crédits pour construire des antennes ; Mme Lemaire est mobilisée et travaille avec les opérateurs afin qu'elles soient employées au mieux.

Je suis étonnée de certaines interventions. Les dix dernières années, les inégalités territoriales se sont aggravées : les services publics ont été cassés, dans les territoires ruraux comme urbains. Alors ne venez pas donner de leçons !

M. Roland Courteau. – Exactement.

M. Henri de Raincourt. – Le disque est rayé...

Mme Sylvia Pinel, ministre. – Il faut distinguer les zones rurales dynamiques, où la population rajeunit, des zones plus isolées, hyper-rurales, pour reprendre les termes du rapport d'Alain Bertrand. Agir pour plus de justice entre nos territoires c'est tout le sens des assises que j'ai organisées. Je fais confiance aux élus locaux, et je suis consciente du potentiel des territoires ruraux, qui ont toute leur place dans le projet républicain que nous portons. Le prochain Comité interministériel à l'égalité des territoires, au premier trimestre 2015, sera présidé par le Premier ministre et émettra des propositions concrètes. Avec la nouvelle génération de CPER, l'État mobilise 12,5 milliards d'euros, autant que pour les précédents contrats ; c'est plus de 735 millions d'euros, dont 100 millions cette année, pour le programme 112. La baisse apparente des crédits pour 2015 est due à la transition entre les deux générations du CPER. Ces crédits abonderont le volet territorial, pour la création de maisons pluridisciplinaires de santé, de maisons de service public, le financement de projets culturels, sans oublier les projets de revitalisation des centres-bourgs. Les 54 communes retenues pour cette dernière expérimentation bénéficieront de 40 millions d'euros par an pendant six ans. L'approche sera transversale. Le Premier ministre l'a dit aux maires la semaine

dernière, nous voulons une politique partenariale plus ambitieuse, qui aille au-delà de cette expérimentation. La DETR sera augmentée de 200 millions d'euros en 2015, a-t-il également annoncé : c'est un effort très significatif que le Gouvernement consent pour les territoires ruraux.

M. Alain Marc. – Nous sommes sauvés !

Mme Myriam El Khomri, secrétaire d'État auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, chargée de la politique de la ville. – Je veux à mon tour rendre hommage à Jacques Barrot, qui a marqué notre politique sociale de son empreinte humaniste.

En ruralité ou dans les quartiers de la politique de la ville, les habitants souffrent de l'enclavement, des difficultés économiques : ne les opposons pas les uns aux autres. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine traduit une ambition forte dont ce budget est la traduction, qui met en œuvre une stratégie globale et intégrée, pour rompre avec la logique en silos qui juxtaposait jusqu'ici les contrats urbains de cohésion sociale, les zones franches urbaines et les conventions Anru. Les 338 millions, qui seront concentrés sur un nombre moindre de quartiers, prioritaires, sont un marqueur de la politique de gauche, après des années de baisse.

Nous avons renforcé depuis deux ans la solidarité financière, avec la péréquation. La baisse optique des crédits cette année n'est liée qu'à la sortie en sifflet des ZFU ; la politique territoriale est sanctuarisée.

Les 390 contrats de ville comportent trois piliers. Dans les actions de cohésion sociale, la priorité est donnée à l'humain. Tel est le sens de l'action du président de la République et 700 millions d'euros sont mobilisés, notamment pour financer 7 000 associations.

Point de clientélisme, monsieur Rachline ! C'est vous qui vous désengagez dans votre ville, pas l'État !

Nous doublons les moyens pour lutter contre le décrochage scolaire. Notre priorité est la jeunesse : 76 millions sont consacrés au programme de réussite éducative. Il n'y a pas de baisse du nombre de postes d'adultes-relais, monsieur Bosino. La baisse du forfait, compensée au niveau des charges sociales, était neutre pour les employeurs associatifs et les 5 millions dégagés restent dans le budget d'intervention de la politique de la ville.

Quant au financement des associations, les appels à projets seront lancés avant la fin de l'année. Pour 2015, les préfets organiseront la répartition de ces crédits en fonction de grands objectifs : et 85 % de l'enveloppe au moins sont maintenus. Les préfets recenseront tous les moyens mis en œuvre, les crédits de droit commun, financements des collectivités territoriales.

Dans les territoires entrepreneurs, qui prennent la suite des ZFU, les entreprises seront désormais associées à une véritable dynamique locale, sans effet

d'aubaine puisque l'exonération d'impôt est désormais limitée à 50 000 euros. À quoi s'ajoutera une aide pour l'embauche de personnes résidant dans le quartier. Des exonérations iront aussi aux petits commerces présents dans les quartiers de la politique de la ville. L'Assemblée nationale en discute cette semaine dans le cadre du projet de loi de finances rectificative. Un plan ambitieux de développement économique dans les quartiers recevra 600 millions d'euros.

L'Anru, c'est une révolution urbaine et humaine dans les quartiers.

M. Henri de Raincourt. – Ce n'est pas la gauche qui l'a faite !

M. Jean-Claude Lenoir, président de la commission des affaires économiques. – En effet !

Mme Myriam El Khomri, secrétaire d'État. – ... Oui, c'est Jean-Louis Borloo, je n'hésite pas à le dire, qui est à l'origine de cette révolution.

M. Henri de Raincourt. – C'est bien de le reconnaître !

Mme Myriam El Khomri, secrétaire d'État. – Les opérations du nouveau programme national de rénovation urbaine (PNRU) seront amorcées dès 2015 ; les deux PNRU s'enchaînent harmonieusement. Le mécanisme d'avance au moment de l'offre de service - et non lors de la signature de la convention - est une bonne idée, monsieur Raoul, nous la reprenons. Avec les 5 milliards d'euros annoncés, nous souhaitons en particulier renforcer les parcours d'insertion, lutter contre les copropriétés dégradées.

Enfin, la ville durable est une grande ambition importante : elle est préfigurée par l'approche environnementale globale qui sera inscrite dans le nouveau règlement général de l'Anru. L'agence travaillera ainsi sur la performance énergétique et la transition énergétique dans les quartiers.

Ce budget est conçu pour préparer les contrats de ville. Le travail sur les périmètres, entre les préfets et les élus, s'achève. Nous appelons à la mobilisation de tous les acteurs territoriaux pour préparer ces contrats. Le vote de ce budget par votre assemblée renforcerait la nécessaire mobilisation pour nos territoires. *(Applaudissements sur les bancs socialistes)*

Les crédits de la mission ne sont pas adoptés.

ARTICLE 57 TER

M. le président. – Amendement n°II-47, présenté par M. Raoul, au nom de la commission des finances.

Après les mots :

premier alinéa du I

insérer les mots :

, au premier alinéa du II et au III

M. Daniel Raoul, rapporteur spécial. – À la suite du vote de l'Assemblée nationale, cet amendement de coordination reporte au 1^{er} janvier 2016 la suppression des dispositions relatives à l'Acisé dans le code de l'action sociale et des familles ainsi que dans le code du service national.

M. le président. – Amendement identique n°II-126, présenté par Mme Guillemot, au nom de la commission des affaires économiques.

Mme Annie Guillemot, rapporteure pour avis. – C'est le même.

Mme Myriam El Khomri, secrétaire d'État. – Avis favorable.

Les amendements identiques n°s II-47 et II-126 sont adoptés.

L'article 57 ter, modifié, est adopté.

Les crédits du compte spécial sont adoptés.

Engagement de la procédure accélérée

M. le président. – En application de l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, le Gouvernement a engagé la procédure accélérée pour l'examen du projet de loi ratifiant l'ordonnance du 17 juillet 2014 modifiant le chapitre unique du titre VIII du livre VII de la troisième partie du code de l'éducation relatif aux dispositions applicables à l'université des Antilles et de la Guyane pour y adapter le titre V de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et les ordonnances du 11 décembre 2008 et du 17 juillet 2014 modifiant la partie législative du code de l'éducation, déposé sur le Bureau du Sénat le 3 décembre 2014.

Saisine du Conseil constitutionnel

M. le président. – Le Conseil constitutionnel a informé le Sénat qu'il a été saisi le mercredi 3 décembre 2014, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, par plus de soixante sénateurs, de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015.

Le texte de la saisine du Conseil constitutionnel est disponible au bureau de la distribution.

PRÉSIDENTE DE M. JEAN-PIERRE CAFFET,
VICE-PRÉSIDENT

Projet de loi de finances pour 2015 (Suite)

Égalité des territoires et logement

M. le président. – Le Sénat va maintenant examiner les crédits de la mission « Égalité des territoires et logement ».

M. Philippe Dallier, rapporteur spécial de la commission des finances. – La mission « Égalité des territoires et logement » est au cœur des préoccupations des Français. Le Gouvernement affiche toujours un objectif de 500 000 nouveaux logements par an, dont 150 000 logements sociaux. Or seulement 300 000 logements ont été mis en chantier sur les douze derniers mois, et 93 000 logements sociaux, loin des 135 000 annoncés. Bien tardivement, le 29 août 2014, le Gouvernement a annoncé un plan de relance de la construction de logements.

Le volume des autorisations d'engagement comme des crédits de paiement progresse ; respectivement de 7,8 milliards à 13,6 milliards d'euros, et de 7,6 milliards à 13,4 milliards d'euros, non en raison d'une flambée de la dépense, mais essentiellement d'un changement de périmètre du financement des aides personnalisées au logement. À périmètre constant, l'augmentation est beaucoup plus modeste, avec moins de 100 millions d'euros. Seront-ils suffisants ? Les dépenses de guichet sont par nature difficilement maîtrisables, et liées à la conjoncture.

Malgré une augmentation de 4,5 %, soit près de 60 millions d'euros supplémentaires, le budget du programme 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » sera insuffisant, puisque la dotation prévue de 1,375 milliard d'euros reste inférieure de 21 millions d'euros à l'exécution 2013, et d'au moins 100 millions par rapport à 2014, année durant laquelle il aura fallu rajouter 150 millions d'euros de crédits par rapport à la loi de finances initiale ! Preuve que ce budget est largement insuffisant... Il manquera probablement plusieurs dizaines de millions d'euros, même si une estimation précise est difficile à établir.

Sur le programme 109 « Aides à l'accès au logement », le financement du Fonds national d'aide au logement (Fnal) est bouleversé par la mise en œuvre du pacte de responsabilité et de solidarité, qui prive la branche famille de la sécurité sociale d'une partie de ses ressources pour alléger les charges pesant sur les entreprises. Le Gouvernement doit donc, à due concurrence, trouver des moyens de financement.

Les crédits budgétaires 2015 progressent ainsi de 5,9 milliards d'euros, dont 5,7 milliards d'euros à cause de ce changement de périmètre. Les autres ressources du Fnal se résument à 2,55 milliards d'euros au titre des cotisations employeurs et 300 millions d'euros issus de la Participation des

employeurs à l'effort de construction (Peec). Cette dernière est maintenue au niveau de l'an dernier par l'article 53 rattaché, alors que le Gouvernement s'était engagé vis-à-vis d'Action logement à ne prélever que 150 millions cette année.

Financement du Fnal, financement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), financement de l'Anah, tout cela se fait au détriment des missions initiales de la Peec, l'accession à la propriété et la construction de logements neufs. Les représentants d'Action logement ont estimé à un milliard d'euros sur cinq ans le manque à gagner en retours sur prêts. Le Gouvernement l'a autorisée à emprunter un milliard d'euros par an auprès de la CDC sur les fonds d'épargne. À l'évidence, le modèle économique du « 1 % logement » ne va plus tenir très longtemps - malgré l'accord conclu hier soir. Votre commission des finances vous proposera la suppression de l'article rattaché.

La progression réelle des crédits budgétaires destinés au Fnal n'est donc que de 200 millions d'euros. Seront-ils suffisants, sachant que c'est l'État qui garantit l'équilibre du fond ? Or après un report de crédits d'environ 80 millions d'euros de 2013 sur 2014, le report de 2014 sur 2015 devrait atteindre 200 à 250 millions. La progression des crédits est déjà entièrement consommée. La prévision se fonde en outre sur une stabilisation du chômage, dont on peut douter... Du reste, les prévisions de recettes issues des cotisations sur les salaires ont toujours été surestimées dans les dernières années.

Le Gouvernement justifie le montant par la faible augmentation des loyers et des charges, la progression des ressources de la majorité des allocataires avec la revalorisation du Smic et du RSA et par le changement de mode de calcul des prestations, mesure d'économie estimée à 68 millions d'euros pour l'État et 19 millions d'euros pour la branche famille pour 2015. Mais ce chiffre intègre aussi la transformation des aides personnelles au logement APL-accession en un mécanisme de sécurisation des acquéreurs qui perdraient 30 % de leurs ressources postérieurement à la signature de l'acte. Mais comment prétendre soutenir l'accession sociale à la propriété et dans le même temps supprimer les aides qui solvabilisent les acquéreurs aux revenus les plus faibles ? Je vous proposerai d'aller plus loin que les députés et de supprimer l'article 52.

Les autorisations d'engagement du programme 135 « Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », à 522 millions d'euros, baissent de 9 % et les crédits de paiement, à 289 millions d'euros, de 28 %. Sur les aides à la pierre, les autorisations d'engagement, à 400 millions d'euros, reculent de 11 % par rapport à 2014, et les crédits de paiement, à 160 millions d'euros, de 41 %. Du jamais vu. L'État se désengage de la construction de logements sociaux.

M. Jean-Claude Lenoir. – Hélas !

M. Philippe Dallier, rapporteur spécial. – Pour compenser ces baisses, le Gouvernement prévoit de recourir, comme l’an dernier, à un fonds de concours issu du fonds de péréquation, géré par la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS). Cette contribution augmente, de 173 millions d’euros cette année à 216 millions d’euros en 2015. Je vous propose de l’approuver, car il faut bien financer le logement social.

L’Agence national de l’habitat (Anah) est principalement financée par le produit des mises aux enchères de quotas carbone, avec un plafond de 590 millions d’euros. Elle n’a perçu que 219 millions d’euros à ce titre pour 2013 et sans doute pas davantage en 2014. Elle perçoit également des recettes issues des certificats d’économie d’énergie. Enfin, 50 millions d’euros devraient lui être versés par Action logement - il était pourtant prévu que ce transfert cesse à compter de 2013. Enfin, 40 millions d’euros pourraient être alloués par la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA).

L’Anah devrait donc disposer des sommes dont elle a besoin en 2015 - grâce au Sénat notamment. En juillet dernier, elle avait été contrainte de demander aux préfets de ne plus traiter les demandes des ménages modestes au titre du programme « Habiter mieux », si bien que 12 000 dossiers sont en souffrance... Est-il raisonnable de financer l’Anah au moyen d’une ressource aussi fluctuante que la vente des quotas carbone ?

À l’Assemblée nationale, pour rétablir l’équilibre général du budget, le Gouvernement a, en seconde délibération, amputé les crédits de la mission pour aboutir à une diminution nette de 23 millions d’euros. La commission des finances vous propose donc de ne pas adopter les crédits de la mission. *(Applaudissements sur les bancs UMP)*

M. Jean-Claude Lenoir. – Très bien !

Mme Dominique Estrosi Sassone, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – La construction de logements traverse une crise profonde. « Un naufrage sans précédent », titraient *Les Échos* le 21 novembre.

M. Jean-Claude Lenoir. – Naufrage annoncé !

Mme Dominique Estrosi Sassone, rapporteur pour avis. – Investissements des particuliers, construction de logements neufs, emplois dans le secteur de la construction : l’ensemble des indicateurs est en berne ! Pour la première fois depuis 1997, le nombre de mises en chantier en 2014 devrait être inférieur à 300 000 ; 25 000 emplois ont été détruits dans le secteur. La confiance ne reviendra que si les mesures annoncées sont mises en place rapidement et si elles sont durables.

M. Charles Revet. – Bien sûr !

Mme Dominique Estrosi Sassone, rapporteur pour avis. – Or elles sont pour la plupart limitées dans

le temps. Les crédits de l’hébergement d’urgence augmentent de 21 %. Le nombre de familles avec de jeunes enfants augmente. Et 20 % des places seraient occupées par les déboutés du droit d’asile. Le budget anticipe les conséquences de la réforme du droit d’asile en 2015, mais elle n’est pas encore votée ! Il convient de faire preuve de courage. Les seules vraies solutions sont l’éloignement ou la régularisation.

M. Charles Revet. – Très bien !

Mme Dominique Estrosi Sassone, rapporteur pour avis. – Les crédits du programme 109 augmentent fortement, de 15 %, pour des raisons purement comptables. Les aides au logement sont budgétisées, ce qui explique la hausse des crédits. Leur effet inflationniste sur les loyers, noté par l’Insee, mérite d’être évalué. Je vous proposerai un amendement de suppression.

Action logement est de plus en plus sollicitée pour financer des actions éloignées de sa mission, comme le Fnac. Je vous propose de supprimer l’article 53. Au Gouvernement de trouver d’autres solutions pour financer le Fnac ou l’Anah.

Les crédits du programme 135 diminuent de 9 % en autorisation d’engagement et de 28 % en crédits de paiement. Les crédits des aides à la pierre sont en chute libre : 47 millions d’euros pour les autorisations d’engagement et 105 pour les crédits de paiement. Je le déplore, alors que les collectivités territoriales ne sont pas en mesure de compenser cette baisse et que les organismes HLM utilisent de plus en plus leur fonds propres, au risque d’être fragilisés. Maintenir au même niveau l’objectif annuel de 150 000 logements sociaux, est-ce pertinent, alors qu’il n’est atteint ni cette année, ni depuis 2012 ? Je regrette que la subvention par logement social soit supprimée. La compensation du coût du foncier dans les zones les plus tendues diminue de plus de 9 %.

La commission des affaires économiques a émis un avis défavorable sur les crédits de la mission. *(Applaudissements et « Très bien ! » sur les bancs UMP)*

M. Jean-Marie Morisset, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. – Les crédits pour les aides au logement et l’hébergement augmentent mais sont sous-évalués : ils sont chaque année inférieurs aux besoins et chaque année il faut débloquer des crédits supplémentaires en cours d’exécution.

Les crédits de la mission « Égalité des territoires et logement » sont essentiellement destinés à financer les aides au logement d’une part, et l’hébergement des personnes sans-abri d’autre part. Le programme 177, « Prévention de l’exclusion et insertion des personnes vulnérables », est le principal poste de la mission. Il regroupe les crédits destinés à la veille sociale, à l’hébergement d’urgence et à l’accompagnement des personnes défavorisées en vue de leur réinsertion. En 2015, l’effort est maintenu, à près de 1,375 milliard

d'euros. Et pourtant il risque d'être largement insuffisant.

Les crédits 2015 sont inférieurs à ceux consommés en 2014, alors que la conjoncture économique ne permet pas d'espérer une diminution des besoins. Ce manque de sincérité prive les acteurs de l'hébergement et de la réinsertion d'une visibilité suffisante.

Si les crédits destinés à l'hébergement d'urgence progressent fortement, ceux destinés à financer les centres d'hébergement et de réinsertion ou les modes de logement adaptés stagnent.

Le recours à l'hôtel, qui ne peut constituer un mode régulier et prolongé d'hébergement, progresse. Il comprend le risque de financer des marchands de sommeil...

Les associations dénoncent une gestion « au thermomètre » de l'hébergement : on ferme au printemps les places ouvertes l'hiver, sans offrir de solution pérenne.

La modulation des aides versées aux collectivités territoriales en fonction de l'occupation des aires pour gens du voyage risque de se traduire par un désengagement de l'État et une charge plus élevée pour les collectivités territoriales.

L'explosion du nombre de déboutés du droit d'asile pose un réel problème d'hébergement. La réforme du droit d'asile risque, à court terme, d'augmenter encore leur nombre. L'hébergement des sans-abri relève d'une logique humanitaire plus que sociale. Les crédits sont manifestement insuffisants. La commission des affaires sociales a émis un avis défavorable à l'adoption de ces crédits. (*Applaudissements sur les bancs UMP*)

M. Jean-Louis Tourenne. – C'est aujourd'hui mon baptême du feu... (*Sourires*) Les crédits et les mesures fiscales de ce budget traduisent la volonté du Gouvernement de concilier le droit pour tous à un logement décent, et un coup de pouce à l'activité. Tout cela en épongeant la dette abyssale creusée entre 2002 et 2012... (*M. Roland Courteau renchérit*) À périmètre constant, les crédits progressent de 80 millions d'euros.

Plusieurs grandes mesures fiscales concourent à réaffirmer l'objectif ambitieux de construction de 150 000 logements sociaux. L'extension du PTZ au-delà des zones tendues, le taux de TVA à 5,5 % pour l'accession sociale à la propriété dans les quartiers prioritaires, le régime fiscal applicable aux plus-values sur les terrains à bâtir, la mesure favorisant la mise à disposition du foncier et le dispositif Pinel.

Je salue l'engagement du Gouvernement en faveur de l'accession à la propriété. L'extension du PTZ, pragmatique, permettra de financer 80 000 logements, c'est un doublement. Avec 1,375 milliard consacrés à l'hébergement des personnes vulnérables, la dotation du programme 177 est une nouvelle fois réévaluée.

Cet effort traduit les engagements du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, qui sont l'honneur d'une Nation civilisée et humaniste. Il favorise la prévention, la continuité et la coordination des divers acteurs, la fluidité des parcours et une meilleure prise en charge.

Chaque département devra faire un diagnostic global, dit « à 360 degrés », de l'offre d'hébergement, en vue d'actualiser les plans départementaux pour l'accès à l'hébergement et au logement des personnes défavorisées, plans modifiés par la loi Alur.

Les crédits pour le logement d'urgence augmentent de 21 %, les crédits pour le logement intermédiaires sont pérennisés, ceux des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) aussi.

M. Philippe Dallier, rapporteur spécial. – Ils sont sous-budgétés !

M. Jean-Louis Tourenne. – Le nombre de nuitées à l'hôtel a atteint 25 000, soit 5 000 de plus en un an, à comparer avec les 28 700 places en centres d'hébergement. Vous nous proposez des moyens volontaristes pour mettre la solidarité au cœur de l'action publique. Le principe d'accueil inconditionnel de personnes sans domicile fixe doit être et sera respecté.

La réforme de l'asile annoncée devrait faciliter les choses à terme. Ces crédits réaffirment notre attachement à la solidarité, à la justice sociale, à l'humanité qui nous guide tous dans nos actions. Je vous invite à les adopter en l'état. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

M. Joël Labbé. – Avec 13,6 milliards pour 2015, ce budget est globalement préservé. Satisfaction relative, tant les besoins en logement restent une préoccupation majeure. Les objectifs de la loi Alur n'ont pas été atteints en 2013. En 2014...

M. Philippe Dallier, rapporteur spécial. – Ce sera pire !

M. Joël Labbé. – ... le nombre de mise en chantier risque d'être inférieur à 300 000. Nous espérons que les mesures prises récemment inverseront la tendance, car la relance de la construction est indispensable.

On peut regretter que votre budget fasse la part belle aux mesures fiscales : il favorise, en creux, un enrichissement des plus aisés, au détriment des plus pauvres.

Mme Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. – Ce n'est pas vrai.

M. Joël Labbé. – Le taux de sortie des personnes hébergées vers un logement baisse. L'encadrement des loyers est urgent pour encourager leur augmentation. (*M. François Calvet s'exclame*) Poursuivons nos efforts pour diminuer le nombre de

logements vacants et mettre en œuvre effectivement le droit au logement opposable.

Les exonérations fiscales coûtent très cher. Je salue toutefois les efforts du Gouvernement pour l'hébergement d'urgence et la stabilisation dans le logement, pour que demain, dans notre Nation civilisée et humaniste, plus personne n'ait à dormir dans la rue. (*Applaudissements sur les bancs écologistes*)

M. Michel Le Scouarnec. – Les crédits de cette mission font les frais de l'austérité imposée par Bruxelles - à rebours de tout progrès, puisque l'on favorise l'exonération fiscale au service de la constitution de patrimoines, et que l'on réduit les aides à la pierre... L'objectif des 500 000 logements est loin d'être atteint.

M. Charles Revet. – En effet !

M. Michel Le Scouarnec. – Comment croire que le 1 % pourra pallier indéfiniment le désengagement de l'État ?

M. Philippe Dallier, rapporteur spécial. – Bonne question.

M. Michel Le Scouarnec. – L'État doit jouer son rôle, car avoir un toit devrait être un droit. La loi Alur renforçait la régulation, le Premier ministre y a renoncé...

Nous n'avons pas d'objection de principe au développement du logement intermédiaire, pour la mixité sociale, mais l'urgence est de faire baisser les loyers, bien plus élevés en France qu'en Allemagne.

La construction de logements vraiment sociaux est la grande priorité de l'heure. Le président de la République s'était engagé à porter les aides à la pierre à 800 millions d'euros. On en est loin !

L'aide unitaire au PLAI diminue de 1 000 euros pour atteindre un niveau plus faible qu'il y a deux ans. Comment construire, avec des aides moindres, alors que les ressources des collectivités locales sont asséchées ? Nous sommes dubitatifs... Les bailleurs sociaux vont eux-mêmes financer les aides à la pierre, en lieu et place de l'État. Nous proposerons la suppression de ce dispositif. La suppression des niches fiscales était une très bonne idée. On en est loin aussi.

Quant au 1 %, il n'est pas sain qu'il finance l'ensemble de la politique du logement.

M. Philippe Dallier, rapporteur spécial. – Nous sommes d'accord.

M. Michel Le Scouarnec. – Il faut revoir son périmètre en l'élargissant aux entreprises à partir de dix salariés, afin d'en faire un levier pour relancer le bâtiment, reconquérir les 30 000 emplois perdus, lutter contre le chômage massif et de longue durée.

La baisse pendant l'été du taux du livret A, outil de financement du logement social, a provoqué un

mouvement de décollecte. La construction ne sera pas relancée par des exonérations mais par un financement renforcé des acteurs du logement et des aides directes à la construction publique. Or l'État se désengage. Nous proposons de longue date la création d'un PTZ pour les offices eux-mêmes. Donnons les moyens à la Caisse des dépôts et consignations de jouer pleinement son rôle de levier.

Nous prenons acte de la rebudgétisation intégrale des aides au logement, mais déplorons la révision de leur mode de calcul. Sur l'APL, on fait des économies de bouts de chandelle au détriment des jeunes, des plus pauvres. Nous demandons que les APL soient versées dès le premier mois au premier euro.

Comment comprendre que l'Assemblée nationale ait amputé les crédits destinés à lutter contre l'expulsion de 10 millions d'euros ? Le nombre de sans-abri dans notre pays, quelque 120 000, est indigne d'un grand pays. Selon la Fondation Abbé Pierre, il y aurait 35 000 enfants et jeunes parmi eux.

Il est temps de mettre en œuvre une politique vraiment nouvelle, de ne plus se soumettre aux injonctions de Bruxelles et de cesser de s'en remettre à la seule initiative privée. Ce budget ne résoudra pas le problème de l'accès à un logement de qualité, économe en énergie et accessible. (*Applaudissements sur les bancs CRC*)

M. Jean-Claude Requier. – L'égalité des territoires doit se traduire dans les politiques d'aménagement du territoire. Il n'est pas pertinent de dissocier les deux. Y joindre le logement rajoute de la confusion.

Madame la ministre, vous avez déclaré, lors des récentes assises de la ruralité, que l'égalité des territoires, c'est donner à tous les Français l'accès égal aux services publics sur tout le territoire. Oui, l'égalité doit tenir compte de la diversité, la justice territoriale est la nouvelle frontière de notre pacte républicain.

M. Roland Courteau. – Très bien !

M. Jean-Claude Requier. – La mission connaît deux changements notables de périmètre, la rebudgétisation du FNAL et le déplacement du programme 147, qui prend en compte de la création du CGET.

L'essentiel des problèmes de logement est lié à l'insuffisance de l'offre, qui ne date pas d'hier ! Tous les gouvernements en sont responsables... Les mesures successives se sont révélées insuffisantes à résorber le déficit structurel auquel nous faisons face. Le Premier ministre a annoncé de nouvelles mesures. Nous apprécions particulièrement celles qui tendent à simplifier et assouplir les normes.

Selon le Credoc, pas moins de 500 000 personnes ont dû renoncer à un emploi faute de logement.

Pouvez-vous nous donner des précisions sur le recentrage de la garantie universelle des loyers ?

Le groupe RDSE constate que le Gouvernement se donne les moyens de mener une politique ambitieuse. C'est pourquoi, même si son intitulé ne nous convient guère, nous soutenons le budget de cette mission. *(Applaudissements sur les bancs socialistes et du RDSE)*

M. David Rachline. – J'ai du mal à voir pourquoi cette mission est séparée de la précédente. Comment garder l'unité de la France tout en préservant la spécificité de ses provinces ? Depuis des années, les gouvernements successifs de l'UMPS ont abandonné des pans entiers de notre territoire. Le désengagement de l'État a conduit à concentrer la population dans la région parisienne, hypertrophiée, et les grandes agglomérations, ainsi que sur le littoral - on en a vu les conséquences récemment, notamment dans mon département. Se sont ainsi créés des déséquilibres qui pèsent sur le marché immobilier ; les Français ont de plus en plus de mal à se loger alors que des régions entières sont laissées à l'abandon.

Sur les logements sociaux, il est temps d'adapter la loi aux possibilités des communes ; il s'agit moins de construire davantage que d'attribuer les logements selon des critères justes et non plus clientélistes - on ne compte plus les affaires judiciaires dans vos partis respectifs -, éviter la ghettoïsation. *(Mme Marie-Noëlle Lienemann proteste)* La liste est longue... Les aides doivent être plus responsabilisantes. L'idée d'un chèque logement sur le modèle du ticket restaurant, financé par l'État et les entreprises, destiné à permettre aux Français de se loger près de leur lieu de travail, mérite d'être étudiée.

Le Gouvernement a fait des choix idéologiques : en augmentant de plus de 4 % les aides destinées à la lutte contre l'exclusion, on sait que ce sont d'abord les étrangers qui vont en bénéficier. *(Mouvements divers)*

M. Jean-Pierre Bosino. – On l'attendait, celle-là !

M. David Rachline. – Nous n'avons pas assez de logements pour nos compatriotes, mais vous privilégiez les étrangers en situation irrégulière, il suffit de lire le rapport... Il convient de mettre en place la priorité nationale. *(Protestations à gauche)* Oui, priorité à nos compatriotes !

Mme Valérie Létard. – La rebudgétisation du Fnal rend bien difficile toute comparaison d'une année sur l'autre, notre mission de contrôle et même la cohérence de la politique du logement. Le constat est clair : on construit de moins en moins, on sera bien loin de l'objectif des 500 000 - sous les 300 000. C'est beaucoup d'emplois en moins, de croissance en moins, de bien-être en moins.

Certaines mesures sont bienvenues en matière de simplification - il en faudrait beaucoup d'autres. Les incitations fiscales arrivent bien tard. Comment expliquer la diminution des crédits d'amélioration de l'habitat ? On se focalise sur l'urbain, mais le manque de logements dans le monde rural est aussi criant.

La réforme des l'APL vise les seuls ménages subissant une diminution des revenus de 30 %, elle va désolabiliser les primo-accédants modestes.

M. Philippe Dallier, rapporteur spécial. – Eh oui !

Mme Valérie Létard. – Nous voterons en conséquence l'amendement de suppression de la commission des finances.

Les structures d'hébergement d'urgence de droit commun explosent déjà, madame la ministre, ne mélangeons pas tout, les demandeurs d'asile ont besoin d'un accompagnement spécifique. Là aussi les inégalités entre territoires sont inquiétantes.

Les communautés urbaines ou d'agglomération sont confrontées à une augmentation importante des garanties d'emprunt en faveur du logement social, d'autant moins contrôlée que la loi Galland ne prend pas en compte le logement social, les banques, si. Dans la communauté que je préside, nous sommes à 235 millions... Cette croissance des garanties d'emprunt commence à peser sur les conditions de financement. Demain, avec les tensions financières sur les budgets locaux, certains territoires ne pourront plus payer de logements sociaux...

M. Charles Revet. – C'est vrai.

Mme Valérie Létard. – Il faut trouver de nouveaux mécanismes de garantie. La CGLLS qui disposait en 2011 de 500 millions d'euros de fonds propres, n'a été appelée depuis 2002 à la rescousse que trois fois pour un montant de 230 000 euros... *(M. Philippe Dallier, rapporteur spécial, le confirme)* Il y a là une piste à explorer.

En ce qui concerne l'Anah, partenaire décisif des collectivités territoriales, je me félicite de l'adoption de mon amendement en première partie, qui augmente de 40 millions d'euros ses recettes via la taxe sur les logements vacants. Malgré cela, les crédits sont insuffisants - 12 000 dossiers « Habiter mieux » sont toujours en suspens.

Comment continuer la dynamique en rénovation thermique des logements si l'on ne cesse de rogner les moyens qui y sont affectés ? Bientôt, le projet de loi sur la transition énergétique nous offrira, je l'espère, une occasion de redynamiser l'Anah et la rénovation énergétique, car les ménages les plus modestes sont dans l'ancien. Revenons aux fondamentaux ! Le problème, aujourd'hui, ce sont les impayés d'énergie, pas de loyers. Réconcilions l'urbain et le rural ! Voilà des pistes pour les budgets futurs. Nous ne voterons pas pour ce projet de budget qui ignore les enjeux. *(Applaudissements au centre et à droite)*

M. François Calvet. – Je m'associe à l'hommage à Jacques Barrot, grand humaniste, qui m'a accueilli lors de mon premier mandat de député.

La promesse du président de la République d'offrir un logement accessible au plus grand nombre sombre chaque jour un peu plus. On n'a jamais construit aussi peu de logements en France depuis les années 40. Et

le Gouvernement maintient son objectif de 150 000 logements sociaux : c'est comme pour la croissance, on s'en tient à des objectifs optimistes, sans cesse revus à la baisse...

Ce n'est pourtant pas faute de légiférer. Après trois lois et 212 articles en deux ans sur le logement, et combien de déclarations fracassantes, le résultat est là, le secteur du logement est tétanisé, sinistré. (*Mme Marie-Noëlle Lienemann proteste*) Vous avez réussi le tour de force de décourager les investisseurs, d'inquiéter les bailleurs, d'effrayer les propriétaires de résidences secondaires en menaçant de les surtaxer on ne sait trop comment, de décourager les maires...

Alors que la loi Alur entérine le principe des PLUI, l'article 55 de la loi SRU n'a pas évolué. Le concept de mutualisation des objectifs communaux n'est admis que dans le cadre d'un PLH. L'agglomération Perpignan-Méditerranée s'est engagée dans cette démarche. À l'échelle communautaire, l'objectif SRU 2011-2013 est atteint à 130 % et l'objectif spécifique 2013 à 111 %, grâce au volontariat des communes. Mais les obligations restent du niveau communal. Deux communes n'ont aucune réserve d'urbanisation, en raison d'un PPRI très contraignant. Elles n'atteindront jamais leur objectif, et font l'objet d'un constat de carence. Sans l'intervention de Mme la préfète, majoration et pénalités se monteraient à 1,750 million d'euros par an...

Sur les garanties d'emprunt octroyées par les collectivités locales, je rejoins Mme Létard : cela risque de freiner la construction de logements sociaux. Il est urgent de revoir la réglementation sur le sujet.

Le Gouvernement promet de rénover 500 000 logements d'ici 2017. Permettez-moi de douter : je constate sur le terrain combien peu de demandes sont satisfaites... les entreprises du bâtiment souffrent.

Il semble néanmoins que le Gouvernement commence à prendre conscience des ravages qu'il a provoqués et à faire marche-arrière : l'encadrement des loyers est mort-né, plusieurs dispositions de la loi Alur sont assouplies. Mais il est difficile de reconstruire la confiance qui a été détruite.

La réforme des APL va désolvabiliser les primo-accédants. Vous préférez gérer la pénurie plutôt que d'accroître l'offre...

Mme Marie-Noëlle Lienemann. – Cela vous va bien !

M. François Calvet. – Toute la filière appelle au secours, mais le Gouvernement ne l'entend pas. Le groupe UMP ne votera pas les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les bancs UMP*)

Mme Marie-Noëlle Lienemann. – Oui, madame la ministre, il est difficile de débattre sur cette ligne budgétaire et sur ce programme car votre action s'inscrit dans un cadre plus global ; il faut inclure les

aides fiscales même si je préfère les crédits d'intervention.

La crise est profonde. Elle s'inscrit partout en Europe et ne date pas de la loi Alur. Nous sommes dans un cycle et les politiques de logement ne produisent pas d'effet immédiat, vous le savez, chers collègues de la majorité sénatoriale. Vous avez la mémoire courte. Vous citez *Les Échos* ; mais dès juillet 2011, ce quotidien titre : « Le ralentissement des mises en chantier se confirme ». Et en mai 2012 : « Logements neufs, la glissade se poursuit ». C'était avant l'arrivée de la gauche (*Marques d'approbation sur les bancs socialistes*)

M. Philippe Dallier, rapporteur spécial. – Mais maintenant, elle y est !

Mme Marie-Noëlle Lienemann. – Le cycle était enclenché, il est malaisé de l'inverser. La gauche a essayé de le faire, c'est d'autant plus difficile que vous avez mené une politique contracyclique quand les prix augmentaient et pris des mesures fiscales sans plafonnement qui ont alimenté la spéculation... Les prix ont décollé les dix ans où vous étiez au pouvoir, des prix déconnectés du revenu des Français.

MM. Jacques Chiron et Claude Raynal. – Eh oui !

Mme Marie-Noëlle Lienemann. – C'est un handicap majeur aujourd'hui. La gauche a agi. Il faut maintenant qu'une série d'annonces passent vraiment dans les actes. Bercy ne vous rend pas toujours service, madame la ministre, avec des usines à gaz que vous devez simplifier... (*M. Charles Revet approuve*)

Alors, quelles réponses ? Pour le logement intermédiaire, une ordonnance et des dispositifs fiscaux ont été annoncés. Passage à l'action ! Sur la relance à l'accession à la propriété, M. Valls a fait des propositions, les opérateurs sont satisfaits, on y est, action ! M. Dallier a raison, sur le PTZ allongé Bercy fait la sourde oreille...

M. Philippe Dallier, rapporteur spécial. – Merci !

Mme Marie-Noëlle Lienemann. – Sur le logement social, n'exagérons pas ! On ne peut soutenir que rien n'a été fait. L'absence de prélèvement sur les organismes permet une mutualisation des moyens au sein du monde HLM. Ce qui bloque, c'est le foncier, ce sont les maires. Avec les changements de municipalité, 20 000 logements programmés n'ont pas été lancés (*Mouvements divers à droite*) Les maires ne veulent plus les faire.

M. Charles Revet. – Ils demandent et attendent des subventions.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. – Je le dis tout net. L'engagement du président de la République de doubler les aides à la pierre à la fin du quinquennat doit être tenu.

M. Philippe Dallier, rapporteur spécial. – Doubler ?

Mme Marie-Noëlle Lienemann. – Si déjà toutes les promesses étaient tenues et que Bercy ne se mette pas en travers... Je voterai ce budget. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

Mme Michèle André, présidente de la commission des finances. – Je suis désolée de devoir évoquer un sujet plus prosaïque, le déroulement de nos travaux. Nous avons prévu ce soir d'examiner les crédits de la défense, et nous ne pouvons commencer trop tard. Aussi, je vous propose de voter l'amendement du Gouvernement et les crédits de la mission, puis de décaler l'examen des articles rattachés à samedi, après ceux qui ont déjà été reportés. C'est la seule voie raisonnable.

Mme Sylvia Pinel, ministre. – Avis favorable.

M. le président. – Il en est ainsi décidé.

M. Charles Revet. – Notre pays est confronté à une crise du logement sans précédent, cela a été dit abondamment. Sans doute la situation d'un grand nombre de familles les fait-elle hésiter à s'engager dans un projet immobilier, on peut le comprendre ; mais d'autres paramètres expliquent l'attentisme de beaucoup de nos concitoyens.

En tant que maire, j'ai développé la construction de logements. Dans ma petite commune de 284 habitants à l'origine, plus de 1 500 aujourd'hui, les gens pouvaient dans les années 1970 accéder à la propriété pour 100 000 francs ; il y a vingt ans, pour le même logement, il fallait 100 000 euros ; aujourd'hui c'est le prix du seul terrain.

Depuis quelques années, toutes les communes ont l'obligation de se doter d'un document d'urbanisme, ce qui est normal. Mais la lourdeur des procédures est telle qu'il faut quatre ou cinq ans pour y arriver. S'y ajoutent toutes les contraintes techniques et réglementaires. Il en découle une rareté des terrains à bâtir qui en explique la cherté. Les normes sont de plus en plus contraignantes. Ce gouvernement a fait de la simplification une priorité. S'il est un domaine où il faut simplifier, c'est bien celui de l'urbanisme et du logement. Il serait bon de réactiver, temporairement au moins, la procédure de révision simplifiée.

La protection du foncier agricole et les zones à protéger du fait de leur spécificité justifient une grande vigilance, mais il est possible de dégager des terrains à bâtir. Il est des terrains qui n'ont plus de vocation agricole et qui pourraient être rendus constructibles. À nous de savoir ce que nous voulons. Le foncier, c'est vrai, est notre problème majeur. Tout est fait pour qu'il soit de plus en plus rare. Madame la ministre, il faut dégager des emprises pour que le logement se développe. (*Applaudissements sur les bancs UMP*)

M. Antoine Lefèvre. – Les résultats de la politique du Gouvernement sont plus que mitigés ; le logement n'échappe pas à la règle. La promesse du président de la République de construction de 500 000 logements par an ne sera pas plus tenue que les autres. Malgré nos mises en garde, la loi Alur a

bloqué le marché ; on est contraint de légiférer par petites touches pour réparer les dégâts. Il en faudra beaucoup pour alléger, simplifier les normes d'urbanisme.

Quand le bâtiment va, tout va, dit l'adage. L'article 52 de ce projet de loi supprime un milliard d'euros d'aide aux accédants, sauf pour ceux dont le revenu chute de 30 %. C'est contreproductif, de très nombreux accédants modestes vont être exclus, tandis que l'augmentation quasi automatique de l'APL exerce un effet inflationniste dommageable sur le marché, comme on l'observe pour le logement étudiant à Paris.

Maire, président d'OPHLM et président de l'Union des maires de mon département, je tiens à relayer leurs craintes, ainsi que l'a fait excellemment François Baroin, récemment élu président de l'AMF.

M. Michel Savin. – Très bien !

M. Antoine Lefèvre. – Depuis deux ans et demi et alors que les textes sur la réorganisation du territoire se bousculent à l'ordre du jour, aucune réunion du CIADT n'a été programmée. Il y a pourtant tout à faire pour les petites communes rurales. Nous espérons que les mesures attendues en leur faveur, comme l'augmentation de la DETR ou l'aide aux maires bâtisseurs qui construisent en zone tendue, seront traduites en acte en 2015. (*Applaudissements à droite*)

M. Charles Revet. – Nous attendons de bonnes nouvelles, madame la ministre.

Mme Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. – Les mal-logés sont encore trop nombreux en France. La solidarité doit être au cœur de notre intervention. Tel est le sens de cette mission, destinée à faire reculer les inégalités d'accès au logement.

C'est pourquoi un effort de solidarité de 80 millions d'euros a été fourni pour les APL, dont le montant total atteindra 11 milliards d'euros. Contrairement à ce que j'ai entendu, c'est un budget sincère, conforme aux prévisions des CAF.

La réforme des aides à l'accession a conduit à cibler les ménages subissant une chute brutale de leurs revenus. Je crois que certains d'entre vous souhaitent y revenir.

M. Philippe Dallier, rapporteur spécial. – Beaucoup !

Mme Sylvia Pinel, ministre. – Pourtant, cette mesure a réuni à l'Assemblée nationale un large consensus. Les députés de la commission des affaires économiques ont annoncé leur volonté de créer un groupe de travail après la fin de l'examen du budget. Je ne doute pas que vous leur emboîterez le pas.

La politique d'hébergement disposera de moyens très significatifs. Les crédits pour le logement accompagné et le logement adapté augmentent : 7 000 places d'hébergement supplémentaires sont

pérennisées, 7 000 places de logement accompagnés sont créées.

Des réformes majeures ont été engagées.

Les diagnostics à 360 degrés déjà réalisés dans treize départements seront étendus avant la fin du premier semestre 2015 à tout le territoire. La réforme du 115 interviendra l'année prochaine et un rapport sur un statut unique des hébergements sera rendu. Le préfet d'Ile-de-France travaille à un plan de résorption de l'hébergement hôtelier, qui passera par le développement de l'intermédiation locative. L'accès au logement est l'horizon de l'ensemble de notre politique.

Malgré la nécessaire maîtrise des dépenses, jamais un gouvernement n'aura tant fait pour les plus fragiles.

Nous nous attaquons aussi au fond du problème : le manque de logements abordables en France. Cette crise ne date pas de 2012. Le Premier ministre et moi-même avons annoncé deux plans de relance, pour soutenir l'emploi et la construction. On critique leur coût, or certaines mesures ne coûtent rien, à commencer par la simplification des normes. On doute de leur efficacité avant même qu'elles aient été appliquées, ce qui est excessif. L'important est de rétablir la confiance avec les acteurs de la chaîne du logement

L'État assume ses ambitions. L'objectif de construction de 150 000 logements est maintenu : ils seront financés par les aides à la pierre, l'Action-logement, la mobilisation du fonds d'épargne, l'aide aux maires bâtisseurs.

M. Philippe Dallier, rapporteur spécial. – 15 millions d'euros ! Allons...

Mme Sylvia Pinel, ministre. – La convention avec Action logement a été approuvée la semaine dernière. C'est le fruit d'un accord entre l'État et les partenaires sociaux ; Action logement pourra subventionner les bailleurs.

Le logement social et intermédiaire bénéficiera de 6 milliards d'euros d'ici 2019 : 600 000 logements seront ainsi construits.

Une aide spécifique est destinée aux salariés, aux jeunes, et aux bénéficiaires de l'intermédiation locative. Nous avons tiré tous les enseignements de vos travaux et notamment de ceux du président Mézard.

L'agenda HLM 2015-2018 a été signé en septembre avec l'Union locale de l'habitat. Grâce à la mutualisation de 300 millions d'euros par le mouvement HLM, 15 000 logements très sociaux seront construits dans les trois prochaines années.

Le PTZ correspond à l'aspiration très forte des classes moyennes d'accéder à la propriété. Jusqu'ici, la marche était beaucoup trop haute. Rééquilibrage territorial et ciblage plus fin, voilà les objectifs que

nous nous sommes assignés pour signer 80 000 prêts par an contre 38 000 aujourd'hui. Nous envisageons d'élargir à l'achat des logements anciens dans les communes rurales de 6 000 habitants, pour soutenir les entreprises locales.

Un important effort financier est accompli pour la rénovation thermique des habitats : crédit d'impôt, aide de l'Anah pour les foyers les plus modestes. La principale ressource de l'Anah dépendant du cours de l'équivalent de la tonne de quota carbone, nous apporterons des moyens supplémentaires en 2015 pour qu'elle puisse payer les aides.

Rejeter cette mission c'est refuser l'effort fait pour les plus fragiles, c'est revenir sur le principe d'un État garant de la solidarité nationale, c'est refuser des mesures indispensables de relance, c'est refuser l'égalité républicaine. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et du RDSE ; exclamations à droite*)

M. Philippe Dallier, rapporteur spécial. – Tout en finesse !

ARTICLE 32 (État B)

M. le président. – Amendement n°II-345 rectifié, présenté par le Gouvernement.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

| Programmes | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|----------------------------|---|---------------------|---|
| | + | - | + | - |
| Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables | | | | |
| Aide à l'accès au logement | | | | |
| Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat | 100 000 000 | | 15 000 000 | |
| Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'égalité des territoires Dont titre 2 | | | | |
| TOTAL | 100 000 000 | | 15 000 000 | |
| SOLDE | +100 000 000 | | +15 000 000 | |

Mme Sylvia Pinel, ministre. – Cet amendement met en œuvre l'annonce faite par le Premier ministre lors du Congrès des maires de France, consistant à dégager 100 millions d'euros de ressources destinées à soutenir les maires bâtisseurs, conformément à la demande ancienne des élus. L'aide sera de 2 000 euros par logement, donc puissamment incitative. Un seuil d'éligibilité fondé sur le potentiel financier concentrera l'aide sur les communes qui en ont le plus besoin.

Un premier bilan serait fait mi-2015, les premières aides seront versées dès le dernier trimestre de l'an prochain.

M. Philippe Dallier, rapporteur spécial. – Très respectueusement, je veux vous dire, madame la ministre, que je refuse les leçons d'égalité républicaine.

M. Antoine Lefèvre. – Très bien !

M. Philippe Dallier, rapporteur spécial. – Voilà longtemps que je demande une aide aux maires bâtisseurs. Mais si je compte bien, celle-ci ne concernerait que 50 000 logements par an...

Les villes qui ne respectent pas la loi SRU seront-elles exclues ou seulement les communes carencées ? Maire de Pavillons-sous-Bois où nous respectons la loi et construisons beaucoup, je suis intéressé...

Mme Sylvia Pinel, ministre. – Les derniers arbitrages doivent encore être rendus.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. – Cette mesure était attendue depuis longtemps. L'annonce du Premier ministre a été très rapidement suivie d'une traduction budgétaire. Un conseil, toutefois : veillez à ne pas pratiquer un saupoudrage généralisé. L'aide ne doit pas être systématique quel que soit le logement. Peut-être faudrait-il plutôt réfléchir à une subvention aux équipements rendus nécessaires pour de nouveaux logements. On aurait ainsi la certitude que l'argent va aussi aux travaux publics : ce serait faire coup double...

M. Philippe Dallier, rapporteur spécial. – Avis favorable, en espérant que les critères seront sélectifs, et que l'aide sera donc vraiment incitative...

L'amendement n°II-345 rectifié est adopté.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. – Le groupe socialiste est très attentif aux aides à la personne. Les aides à l'accession sont indispensables, peut-être faudrait-il les réserver aux logements neufs. Je souhaite que le Sénat soit associé à la réflexion annoncée.

Nous voterons ce budget.

*Les crédits de la mission, modifiés,
ne sont pas adoptés.*

M. le président. – Nous examinerons samedi les articles 52 à 54, rattachés à la mission « Égalité des territoires et logement », à la suite de l'examen des articles rattachés à la mission « Relation avec les collectivités territoriales ».

Demande de création d'une commission d'enquête

M. le président. – Par lettre en date de ce jour, Mme Éliane Assassi, présidente du groupe CRC, a fait connaître à M. le président du Sénat que le groupe CRC exerce son droit de tirage, en application de l'article 6 bis du Règlement, pour la création d'une

commission d'enquête sur la réalité du détournement du crédit d'impôt recherche de son objet et de ses incidences sur la situation de l'emploi et de la recherche dans notre pays. La Conférence des présidents sera saisie de cette demande de création lors de sa prochaine réunion.

La séance est suspendue à 19 h 55.

PRÉSIDENCE DE MME JACQUELINE GOURAULT,
VICE-PRÉSIDENTE

La séance reprend à 22 heures.

Projet de loi de finances pour 2015 (Suite)

Défense

Mme la présidente. – Nous allons examiner les crédits de la mission « Défense » et du compte spécial « Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien, des systèmes et des infrastructures de télécommunications de l'État ».

M. Dominique de Legge, rapporteur spécial de la commission des finances. – En cet instant, 8 300 de nos soldats sont engagés sur neuf théâtres extérieurs. Nos pensées vont vers eux et vers les 210 000 militaires et leurs familles.

Ce budget est-il sincère et crédible ? Les recettes en 2014 étaient de 29,6 milliards d'euros, contre 31,4 inscrits en loi de programmation militaire (loi de programmation). L'utilisation du PIA pour combler l'essentiel de la différence était contestable, mais au moins s'agissait-il de recettes certaines. Cette année, pour 2015, vous inscrivez 2,3 milliards d'euros de recettes exceptionnelles, dont le produit de la vente de fréquences, improbable en 2015. Vous-même avez dit à notre commission des affaires étrangères et de la défense : « Je sais que ce délai ne sera pas tenu ». Le secrétaire d'État au budget nous assurait pourtant ce matin que, « évidemment », nous pouvions compter encore sur cette vente. Le projet de budget qui nous est soumis inclut toujours le produit de ces ventes. Nous n'avons aucune garantie sur la fiabilité technique du montage proposé en remplacement, les sociétés de projet. Il faudrait s'engager sur des délais. Je n'y ai pas d'objection idéologique mais quelle en est la faisabilité technique avant fin 2014, ce qui seul garantirait le respect de la loi de programmation ? Nous n'avons pu avoir accès au rapport que vous avez demandé à l'IGF et au CGA. Pourquoi, malgré les sollicitations répétées des deux assemblées, le Gouvernement s'obstine-t-il à ne pas diffuser ce rapport ?

Certains évoquent la piste européenne pour boucler le budget des armées. Je ne la rejette pas

mais j'observe que tant que nous refuserons d'appliquer les règles budgétaires européennes, il sera difficile de solliciter nos partenaires.

Lorsque la LPM a été votée, notre engagement en Centrafrique et en Irak n'était pas à l'ordre du jour et notre engagement au Mali ne devait durer que quelques mois. À présent, nous dépassons de 150 % la prévision du coût des Opex, 450 millions d'euros. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il en ira de même en 2015. Le surcoût de 650 millions d'euros est supporté par tous les ministères... à commencer par le ministère de la défense, dont les crédits ont été amputés de 400 millions d'euros. Comment prétendre que les montants inscrits dans la loi de programmation militaire sont « sacralisés » ?

L'engagement de nos armées sollicite les hommes, bien sûr, mais aussi les matériels, de plus en plus vétustes, ce qui rend encore plus nécessaire d'honorer notre programme d'investissements. Pour mesurer la gravité de la situation, sachez que les reports s'élèvent à 3,4 milliards d'euros, peut-être 3,8 d'ici la fin de l'année, soit 12 % du budget de ce ministère.

L'armée supporte, en 2015, 75 % des diminutions d'effectifs tous ministères confondus, tandis que le Gouvernement persiste à créer 60 000 postes dans l'éducation nationale. Quand l'idéologie l'emporte sur le pragmatisme, on en arrive à l'imposture.

Cela est d'autant plus insupportable que notre armée est engagée sur plusieurs fronts. Quel message pour nos troupes ! Si les économies escomptées reposent sur des restructurations 2015, il serait urgent de dire quelles sont les opérations prévues.

Trompe-l'œil, insincérité, fuite en avant : ce budget illustre tous les défauts qu'un budget peut présenter. Inscriptions budgétaires irréalistes, refus d'inscription de dépenses certaines, reports considérables...

Il n'est pas dans la tradition de notre assemblée de refuser les crédits de la défense. Mais trop de signes alarmants ont étayé nos craintes. Premier signal, l'amendement du Gouvernement à l'Assemblée nationale prive l'armée de 100 millions d'euros de crédits. Deuxième signal, le refus du Gouvernement de communiquer les éléments sur la faisabilité des sociétés de projet. Troisième signal, la réponse du président de la République à la lettre du président Gérard Larcher et du président Jean-Pierre Raffarin : le chef de l'État maintient l'hypothèse de la vente des fréquences, des sociétés de projet, et ajoute que si les recettes attendues font défaut, le Gouvernement ouvrira les crédits nécessaires au 1^{er} janvier 2016. C'est contraire à l'esprit et à la lettre de la LPM.

La commission des finances, par respect pour nos armées, dénonce ce mensonge d'État et refuse de cautionner cette insincérité manifeste. Ce vote contre les crédits n'est pas dirigé contre vous, monsieur le ministre, ni contre la communauté militaire. C'est un cri d'alarme.

Mme la présidente. – Concluez !

M. Dominique de Legge, rapporteur spécial. – Le vote final du budget interviendra le 9 décembre au Sénat. Nous voulons croire que d'ici là nous aurons des réponses crédibles à nos questions et que nous pourrions proposer un autre vote. (*Applaudissements à droite*)

M. Daniel Reiner. – Peu enthousiastes, les applaudissements. Ce qui est excessif est insignifiant.

M. André Trillard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. – Le compte n'y est pas. La situation ne nous satisfait pas. Nous vivons un moment grave. Nous étions animés de l'espoir que le Gouvernement renonce à certaines annulations de crédits. Mais les chiffres restent alarmants. Des recettes artificielles et hypothétiques sont censées financer des dépenses bien réelles.

Monsieur le ministre, le président de la République et vous-même vous étiez engagés pourtant à sanctuariser ce budget. Les investissements sont menacés, les emplois de notre industrie de défense, qui sont 400 000, aussi. Nous ne pouvons nous permettre ce luxe. Les Opex se multiplient et se prolongent dans le temps. Il faut les financer.

La triste réalité est que notre armée, notre outil de défense, souffre, avec moins d'hommes et plus de missions. La défense devrait continuer à avoir les moyens d'assumer une politique étrangère aux ambitions croissantes. Quel autre ministère supporterait de telles compressions de personnel ? Sûrement pas celui de l'économie et des finances, si prompt à demander aux autres ce qu'il ne pourrait assumer lui-même.

Derrière les chiffres, il y a des hommes. Il y va de la responsabilité constitutionnelle du chef des armées. Le président de la République doit assumer ses objectifs, et avoir le courage de les imposer à son ministre du budget, sauf à manquer gravement à sa charge. Nous voulons mettre en adéquation nos moyens avec nos engagements diplomatiques. (*Applaudissements à droite*)

M. Jeanny Lorgeoux, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. – Au sein du programme 144, je me concentrerai sur le renseignement, qui représente 20 % du total, soit 268 millions d'euros de crédits de paiement, pour la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et la direction de la protection et de la sécurité (DPSD). Par rapport à ses homologues internationaux, le service a pour particularité d'être intégré : il réunit le renseignement humain, technique et des moyens opérationnels. Sa capacité d'entrave directe fait sa force, bien que ses moyens soient deux fois moins importants que ceux des Britanniques, dix fois moins que les Américains. La lutte contre le terrorisme est la grande priorité du moment, cela va de soi ; la DGSE travaille en lien étroit avec la direction générale de la sécurité intérieure (DGSi). Nos services

sont pleinement mobilisés pour faire face à cette redoutable et insaisissable menace.

La malédiction bien connue de ce service est qu'on ne parle que de ses échecs ! Or cette année, des sources bien informées, qui n'ont pas été démenties, ont indiqué que c'est sur un renseignement de la DGSE qu'a pu être éliminé - par une frappe américaine - le chef des Shebab somaliens, Ahmed Abdi Godane, le 1^{er} septembre dernier. Les Shebab étaient responsables de la mort de l'otage Denis Alex et de deux de ses camarades venus le délivrer dans une opération tragique qui a beaucoup marqué le service. Je profite de cette occasion pour rendre un hommage très appuyé aux agents de la DGSE, qui prennent des risques pour notre pays, qui savent ne pas devoir attendre de reconnaissance publique, et qui font face à une constante aggravation de leur charge de travail, les moyens augmentant malgré tous nos efforts moins vite que les crises...

Une cinquantaine de postes seront créés pour la DGSE en 2015 ; 184 l'ont été depuis 2009. Les services de renseignement croissent, au rebours de tous les autres services du ministère de la défense. Cela mérite d'être salué.

En résumé, le projet de budget de la DGSE pour 2015 traduit l'accentuation des moyens humains et techniques prévue par le Livre blanc de 2013 et la LPM. C'est un rattrapage que nous avons tous jugé nécessaire.

La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées vous en donne acte, monsieur le ministre, continuez dans cette voie. *(Applaudissements sur les bancs socialistes et à droite)*

M. Yves Pozzo di Borgo, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. – Le programme 178 regroupe les crédits relatifs à la préparation et à l'emploi des forces. Comme le disait le chef d'état-major des armées devant notre commission, la préparation opérationnelle est le gage de la réactivité, de l'efficacité et de la sécurité de nos troupes. La Cour des comptes a publié en 2004 un rapport accablant sur la disponibilité des matériels ; dans un rapport récent, moins alarmant, elle constate que le taux de disponibilité reste insuffisant malgré les efforts, en particulier en ce qui concerne les hélicoptères, qui jouent toujours un rôle important en Opex. C'est un objectif prioritaire de la loi de programmation militaire, et les crédits d'entretien du matériel augmentent en moyenne de 4,3 % par an. L'engagement est tenu.

Nous serons attentifs à ce que la gestion budgétaire concrétise cet effort. Les reports de charges doivent être résorbés, ils déstabilisent la logistique, le calendrier, les entreprises contractantes. Je vous sais attentif à la question, monsieur le ministre, dans vos discussions avec le ministre du budget.

Le service de santé des armées (SSA) a été à la croisée du monde de la défense et de la santé. Le SSA a été touché depuis une vingtaine d'années par des changements profonds. Sur les neuf hôpitaux militaires qui sont tous de petites structures au regard des autres hôpitaux français, quatre seront regroupés en plateformes hospitalières à même de soutenir les besoins des armées en opération. Ils noueront des partenariats étroits avec les ARS et les autres acteurs du monde de la santé pour mieux s'intégrer à l'offre de soins sur leur territoire. Il est nécessaire d'expliquer le sens de cette évolution aux équipes concernées. *(Applaudissements au centre et à droite)*

Mme Michelle Demessine, rapporteure pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. – Comme vient de l'indiquer M. Pozzo di Borgo, les crédits de paiement augmentent globalement de 2 % hors crédits de personnel, transférés au programme 212. Les crédits de l'entretien programmé en matériel augmentent de 4,4 %, ce qui est conforme aux engagements de la LPM. Le retard des LPM précédentes doit être rattrapé. Je partage la remarque de notre collègue sur la gestion budgétaire, qui doit correspondre, réellement et sur la durée, aux engagements. Ce budget, encourageant, est cependant fragile, d'autant que les Opex, qui sont nombreuses, ont un impact parfois sous-estimé. Elles perturbent *de facto* le calendrier logistique, provoquant une augmentation des coûts. Les missions intérieures de nos armées peuvent s'en trouver fragilisées, à commencer par la protection du territoire.

La disponibilité du matériel n'est pas un but en soi, mais la condition d'une activité opérationnelle destinée à répondre aux buts assignés par le président de la République, chef des armées, et par le Parlement.

La disponibilité insuffisante des matériels a conduit à mettre en œuvre le principe de spécialisation des compétences. Cela est légitime, mais soyons attentifs, avec le nouveau format des armées et la multiplication des Opex, à ne pas accroître de façon démesurée le fossé entre les unités projetées et les autres.

Je n'évoque pas les économies budgétaires, nombreuses, sur divers postes, qui affectent le fonctionnement au quotidien. Vous avez admis, monsieur le ministre, et nous avons constaté en République centrafricaine, la détérioration des conditions de vie. Vous avez commandé une étude complète, qui a recensé 700 points noirs au total au niveau national, et un coût total de travaux de 550 millions d'euros. Où est-on, monsieur le ministre, sur l'exécution de ces travaux ? *(Applaudissements sur les bancs socialistes ; M. Jacques Gautier applaudit également.)*

M. Robert del Picchia, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. – Mon propos porte sur le titre II du programme 212. Je mets l'accent sur certaines avancées, monsieur le ministre : un nouveau pilotage

de la masse salariale sera mis en place dès janvier 2015, confié à treize responsables de budgets opérationnels de programme, et non plus aux chefs d'état-major ni aux responsables des directions ministérielles. Ce pilotage rénové offre le cadre d'une gestion maîtrisée des effectifs. Il faudra veiller cependant que les employeurs militaires reçoivent bien le personnel dont il a besoin.

La déflation des effectifs se poursuivra en 2015, conformément à la LPM. Ils auront diminué d'un quart entre 2009 et 2019. Le ministère représente à lui seul 66 % des réductions de postes de l'État en 2015. C'est un effort considérable, qui pèse sur les militaires plus que sur les civils en raison du rééquilibrage en faveur des fonctions civiles. Le dépyramidage implique la suppression de 1 000 postes d'officiers, cible particulièrement difficile à atteindre. Les crédits de personnel diminuent de 374 millions d'euros, traduction mécanique des baisses d'effectifs.

Il existe un risque de surcoût non budgété, lié à l'abandon du logiciel Louvois, catastrophe dont les effets dévastateurs n'ont pas fini de se faire sentir.

Le moral des militaires subit depuis plusieurs années une lente érosion. Que pense le Gouvernement de cette évolution, sujet particulièrement sensible ? Je rends hommage ici à nos soldats qui servent la France. Représentant des Français de l'étranger, je remercie en leur nom ces hommes et femmes qui assurent directement et indirectement leur sécurité, en Afrique, au Liban et ailleurs. (*Applaudissements au centre, à droite et sur plusieurs bancs socialistes*)

M. Gilbert Roger, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. – J'interviens sur le programme 212, hors titre II. Ces crédits vont de la politique immobilière à la gestion du partenariat public-privé de Balard en passant par l'aide sociale, le pilotage des systèmes d'information, la reconversion du personnel, la gestion des musées. C'est un inventaire à la Prévert, la poésie en moins ! (*Sourires*)

Première observation, les crédits des infrastructures immobilières progressent, en autorisations d'engagement comme en crédits de paiement, y compris 230 millions d'euros de ressources exceptionnelles issues de cessions immobilières. Les grands programmes d'infrastructures destinées à accueillir les nouveaux engins et bâtiments, Barracuda, Scorpion et autres, ont été lancés. Enfin, les crédits consacrés à l'adaptation et à la maintenance des infrastructures courantes progressent, ce qui est une excellente nouvelle. Ces crédits étaient depuis longtemps des variables d'ajustement. D'où une forte dégradation des locaux, dans plus de 700 emprises. Le moral des militaires et des civils qui y travaillent en est affecté. Vous avez résolu de rattraper le retard, monsieur le ministre, en lançant un plan d'urgence : c'est une excellente nouvelle. On pourrait procéder à des

fermetures pures et simples, mais la perspective soulève des résistances, des militaires et de leurs familles, des chefs d'état-major, des collectivités : tous ont besoin de visibilité. Si des décisions douloureuses doivent être prises, il faut les annoncer rapidement. Il faudra trouver un juste équilibre, trouver le temps de la réflexion.

Pouvez-vous nous dire quelques mots du regroupement de l'ensemble des états-majors à Balard, en 2015 ? Le surcoût est de 60 millions d'euros.

Deuxième observation, la commission des affaires étrangères avait mis en évidence des dysfonctionnements récurrents dans les systèmes d'information et de gestion (SIG). Sur les projets structurants, vous avez mis en place une procédure plus rigoureuse : où en est-on ? Enfin Louvois est un boulet à traîner, monsieur le ministre. Vous devez vous arracher les cheveux qui vous restent ! (*Sourires*) Avis favorable à ce programme 212 hors titre II. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et plusieurs autres bancs*)

M. Jacques Gautier, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. – 2015 constituera la deuxième année de mise en œuvre de la loi de programmation militaire, la première annuité du triennal budgétaire. Selon la formule du chef d'état-major devant notre commission, ce sera « l'année de vérité ».

Le programme 146 comporte tant d'éléments, essentiels, pour l'équipement de nos armées, de commandes cruciales pour leur action, deancements de programmes : les Rafale, les A400M, des Tigre, des Cougar, des NH90, les premiers missiles de croisière navals, les missiles Aster 15 et 30, la rénovation des bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers, la rénovation à mi-vie des Mirage 2000 D, les avions MRTT Phenix, le lancement du programme Scorpion, les véhicules terrestres pour les forces spéciales, dont je salue la remarquable efficacité au Sahel, et qui disposent d'un matériel roulant usé jusqu'à la corde.

Mais de quel budget parlons-nous ? De l'affichage artificiel, théorique, qui respecte facialement la trajectoire de la loi de programmation ? De recettes qui ne seront pas, nous le savons désormais, au rendez-vous ? Bercy ne pouvait pas ne pas le savoir. Or le Gouvernement a encore imposé, à l'Assemblée nationale, 100 millions d'amputations de crédits... compensés par 100 millions de ressources exceptionnelles qui n'existent pas. (*MM. Vincent Capo-Canellas, Philippe Bonnacarrère, Jacques Legendre applaudissent*)

Vos services travaillent, monsieur le ministre, sur le montage des sociétés de projet. À quelle échéance seront-elles opérationnelles ?

L'année 2015 sera essentielle pour nos armées, nos équipements, or les recettes ne sont pas

garanties. Je ne peux voter contre le budget, mais j'ai besoin de réponses claires, monsieur le ministre, sur les recettes. (*« Très bien ! » et applaudissements au centre et à droite ; M. Jeanny Lorgeoux, rapporteur pour avis, applaudit aussi*)

M. Xavier Pintat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. – Au total, l'année prochaine, notre force stratégique de dissuasion nucléaire bénéficiera de près de 3,8 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 3,4 milliards d'euros en crédits de paiement, dont plus des trois quarts inscrits sur le programme 146. Lors de l'élaboration de la loi de programmation militaire pour les années 2014 à 2019, nous avons marqué notre satisfaction de la décision du président de la République de maintenir les deux composantes de la dissuasion - la composante aéroportée et la composante océanique -, et de les moderniser le moment venu, grâce au laser mégajoule. Néanmoins, nous avons aussi pris la mesure des conséquences de cette décision : un effet d'éviction sur les autres programmes, en particulier sur la partie conventionnelle de l'équipement des forces et sur le soutien.

C'est l'un des enjeux qui apparaît, aujourd'hui, pour 2015 avec l'incertitude. Je partage les inquiétudes de Jacques Gautier sur les solutions dites « innovantes », annoncées par le Gouvernement, pour pallier le retard d'encaissement des REX.

Nous avons besoin, monsieur le ministre, d'être rassurés.

Les crédits en faveur de l'espace militaire sont maintenus à un niveau satisfaisant. Ces crédits, du reste, connaissent de fortes variations, normales, liées en grande partie au lancement des programmes. Pour l'année prochaine, 152 millions d'euros sont prévus : les trois quarts de ce budget bénéficieront au programme Muis, pour la réalisation du futur système européen d'observation spatiale militaire.

Je rappelle les priorités de nos armées en ce domaine : d'une part, des télécommunications, avec Comsat NG (communications par satellite de nouvelle génération) d'autre part, le renseignement : avec l'imagerie optique et radar, et l'écoute électromagnétique, notamment le programme Ceres. À terme plus lointain, également, la défense anti-missiles.

De manière générale, le secteur spatial est soutenu, depuis plus de 50 ans, parce qu'il est considéré comme un enjeu de souveraineté et, un enjeu scientifique, technologique et industriel essentiel. Le développement des technologies spatiales constitue en effet un véritable laboratoire d'innovations - pour la propulsion, la cryogénie, les moteurs, la connectique, les systèmes intelligents embarqués, etc. La période actuelle devrait inciter aux coopérations internationales. Y a-t-il des avancées, sur ce point, monsieur le ministre ?

J'en viens aux drones Male. L'acquisition d'un Reaper a été décidée en 2013. Les deux premiers vecteurs du premier système ont été livrés et utilisés au Mali, où ils remplissent un rôle opérationnel majeur. La livraison d'un troisième vecteur est attendue pour la fin de l'année et celle d'un deuxième système complet l'année prochaine. *Quid* des études qui se poursuivent pour les drones aériens futurs, à l'horizon 2020 et au-delà ? Où en est la coopération avec le Royaume-Uni sur le drone de combat du futur ?

Sur les drones tactiques pérennes, la procédure d'appel d'offres a été lancée en août dernier, avec l'ouverture d'une compétition, sans publicité, pilotée par la DGA. Cette procédure d'appels d'offres répond au vœu que nous avons exprimé en vue de préserver les intérêts financiers de l'État et de fournir à l'armée de terre le matériel répondant au mieux à ses besoins opérationnels. Le démarrage de la réalisation du système de drones tactiques (SDT) est-il bien prévu, monsieur le ministre, pour la fin 2015 ?

Nous attendons des réponses, monsieur le ministre. Rassurez-nous. (*Applaudissements au centre et à droite*)

M. Daniel Reiner, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. – Les crédits du programme 146 sont des dépenses d'investissements à 80 % ; à eux seuls, les crédits d'investissement, soit 6,3 milliards d'euros représentent plus de 60 % des investissements de l'État en 2015... Autrement dit, c'est essentiellement de l'argent pour nos industries et pour nos bureaux d'études. Il participe d'un effort de long terme afin de remettre à niveau le matériel de nos armées.

La question est la suivante : la LPM est-elle respectée ? Facialement, oui, disent certains de mes co-rapporteurs. Je suis moins pessimiste. Certes, on peut regretter que les ressources extrabudgétaires augmentent. Mais que l'objectif soit maintenu, c'est déjà beaucoup dans le contexte actuel. Si les Rex venaient à manquer, nous pourrions dévier de la trajectoire de la LPM. Les sociétés de projet ne sont guère enthousiasmantes ; peut-être faut-il aller chercher du côté des PIA... Mais je fais crédit aux assurances données par le président de la République. Une clause de sauvegarde a été prévue par le Sénat.

Il faudra aussi contenir le report de charges d'une année sur l'autre. J'espère, monsieur le ministre, que nous obtiendrons cette année la levée de la réserve de précaution.

C'est ainsi que pourront être commandés des équipements attendus depuis si longtemps, comme les MRTT, la troisième frégate, la dernière série des onze Rafale, ou financée la rénovation des Mirage 2000D. Vous rentrez d'Inde : les Rafale seront-ils bientôt exportés ?

Face à ce budget, pourquoi ne pas être optimiste ?
(*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

M. Jean-Pierre Raffarin, président de la commission des affaires étrangères. – C'est un grand honneur que de présider la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat. Celle-ci se veut responsable. Vous aurez remarqué, monsieur le ministre, que nous avons désigné sur chaque sujet deux co-rapporteurs, l'un de la majorité et l'autre de l'opposition. Ce n'est pas si courant. Nous voulons être le lieu où seul l'intérêt de la France compte. Que la bouteille soit vue à demi vide ou à demi pleine, nous partageons tous le même sens des responsabilités.

31,4 milliards, ce chiffre doit être respecté. C'est notre engagement commun. Aussi le président Larcher et moi-même avons-nous écrit au président de la République, chef des armées, pour qu'il nous donne sa position. Dans sa réponse, il réaffirme sa vigilance personnelle et l'engagement écrit des 31,4 milliards. C'est un acquis important. Il demande au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour dégager les ressources exceptionnelles de sorte que la LPM soit respectée.

C'est là que le bât blesse, c'est là que nous avons besoin de clarifications. Le président de la République réaffirme que le produit de la vente des fréquences en 2015 sera attribué à la défense. Mais il est peu probable qu'elles soient au rendez-vous l'an prochain. Aussi le président de la République évoque-t-il des sociétés de projet, idée que j'estime innovante : c'est un partenariat public-privé sans les inconvénients. Certes, il y a un coût, mais pour certains équipements, il est très avantageux d'anticiper la livraison.

Ce qui est préoccupant, c'est que l'ingénierie dépendra de Bercy, qui n'est guère bienveillant pour les crédits de la défense ; on se tourne vers elle parce qu'elle est silencieuse... (*On le confirme à droite*)

Le président de la République laisse penser que tout cela reste incertain et envisage le paiement en 2016 de factures de 2015, report de charges préoccupant, assez grave même. La crédibilité du budget est atteinte. (*M. Philippe Bonnacarrère applaudit*)

Politiquement, je ne suis pas trop inquiet. Le président de la République s'est engagé par écrit devant le Parlement. Mais comment trouver l'argent ? Les trois solutions envisagées n'en sont pas vraiment. Nous sommes inquiets. J'espère que vous nous rassurerez, monsieur le ministre. (*Applaudissements au centre et à droite*)

Mme Leila Aïchi. – Avec une baisse des crédits de plus de 2 %, l'armée contribue largement aux efforts budgétaires. Les effectifs diminueront de 7 500 postes, dont 85 % de militaires. Les choix sont difficiles. Selon les écologistes, la prévention des crises et la résolution des conflits passent avant tout par l'humain. Les difficultés croissantes d'accès aux ressources

exacerbent les tensions ; elles seront un facteur majeur de déstabilisation dans les années à venir. Cela exige de repenser les missions de nos armées. Les hommes sont indispensables. Je connais votre engagement, monsieur le ministre.

Les crédits de la dissuasion sont une nouvelle fois sanctuarisés. Sans revenir sur la position des écologistes sur ce sujet, la modernisation de notre arsenal nucléaire est-elle si urgente ? Elle obère les marges de manœuvres budgétaires.

Autre poste coûteux, celui des Opex, même si celles-ci sont parfois légitimes. Les surcoûts pèsent sur les crédits d'équipement, de formation et de préparation des forces. Les troupes engagées s'en ressentent. Dans des conditions climatiques extrêmes, il faudrait un matériel modernisé.

La baisse des cours du pétrole ne doit pas freiner la transition énergétique de l'armée, alors que le coût des fluides absorbe 40 % des dépenses de la défense. Les risques environnementaux et la concurrence pour les ressources naturelles nous obligent à revoir notre stratégie. Notre capacité en matière de génie écologique doit être renforcée.

Nous avons le deuxième espace maritime du monde, plus de 11 millions de km². Notre présence maritime doit être une priorité pour lutter contre la pêche illicite et la piraterie. La question environnementale a pris une dimension stratégique essentielle. Il est indispensable de renforcer nos forces armées en ce sens.

Nous avons choisi une abstention constructive, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche*)

M. Philippe Esnol. – Ce budget nous donne-t-il les moyens d'assurer notre défense ? Est-il conforme à la loi de programmation militaire et aux besoins actuels ? Oui, car il est sanctuarisé, avec plus de 10 % du budget général ; c'est le deuxième poste de dépenses de l'État. Dans le contexte actuel, c'est significatif.

Les crises ukrainienne, syrienne, libyenne, le terrorisme au Sahel et au Levant, les cybermenaces et les pandémies rappellent que les risques sont réels. Ce budget met en œuvre la vision stratégique du Livre blanc.

Nous avons d'abord besoin de forces bien entraînées et bien équipées. Un effort important est fait pour l'équipement, avec 6,3 milliards d'euros en crédits de paiement, plus de 60 % des investissements de l'État. Les crédits du renseignement progressent de 2,2 %. Hors dépenses de personnels, ceux du programme « Soutien à la politique de défense » augmentent également.

Toutefois, les crédits baissent globalement, ce que seules les Rex compensent à hauteur de 2,3 milliards. Or on peut craindre que les fréquences ne soient pas vendues à temps. La solution des sociétés de projet, inventées dans l'urgence, nous laisse perplexes. La

défense est une mission régaliennne ; l'équipement militaire peut-il être aux mains, même en partie, d'investisseurs privés, y compris étrangers ? Cette solution ne sera-t-elle pas aussi coûteuse à long terme que les partenariats public-privé ?

Autre sujet d'inquiétude : les reports de charge. Seuls les efforts considérables de gestion du ministère assurent le respect de la loi de programmation militaire. Les marges de manœuvre sont très limitées, sinon inexistantes, qu'il s'agisse du personnel, de l'équipement ou du maintien en condition opérationnelle (MCO).

Sous réserve que les recettes exceptionnelles soient au rendez-vous, ou que des ressources de substitution soient trouvées, ce budget respecte la LPM et illustre l'importance que la France accorde aux menaces actuelles et à sa responsabilité sur la scène internationale. Nous le voterons. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et du RDSE*)

M. David Rachline. – Je salue la mémoire de l'adjudant Samir Bajja décédé au cours de l'opération Barkhane, où plusieurs de ses camarades ont été blessés. Derrière les chiffres, il y a des hommes et des femmes qui consentent parfois au sacrifice suprême. Comme le disait le commandant de Saint-Marc, il faut qu'un soldat accepte de mourir pour permettre que d'autres vivent et de tuer pour que d'autre ne soient pas tués.

Notre responsabilité est donc extrême. Nos armées ne demandent pas de confort, mais la reconnaissance et les moyens de s'entraîner et de remplir leur mission. Elles sont notre fierté mais pour combien de temps encore ? Elles ne doivent en aucun cas servir de variable d'ajustement.

Malgré vos efforts, monsieur le ministre, et ceux de nos chefs militaires, on est loin du compte. Ce budget ne sera pas tenu et les Rex ne seront pas au rendez-vous. Pour faire des économies, vous vous attaquez à ceux qui sont tenus de garder le silence comme aux fondements mêmes de notre indépendance. Les effectifs de la défense sont une nouvelle fois fortement mis à contribution. Le quotidien de nos forces ne s'améliore pas. Est-il normal que 44 % des soldats de l'armée de terre soient à l'indice plancher de la fonction publique, que les contractuels se multiplient quand on recrute dans d'autres ministères des fonctionnaires à tour de bras ?

En d'autres lieux on sacrifie la défense pour faire plaisir aux bureaucrates de Bruxelles. Commençons donc par ne plus verser d'argent à l'Union européenne, qui ne fait rien pour protéger ses ressortissants ! La défense n'est pas une variable d'ajustement. Vous avez notre soutien, mais le budget que l'on vous impose n'est pas conforme à notre vision de la défense nationale.

M. Jeanny Lorgeoux. – L'essentiel national n'est pas le Front national !

M. David Rachline. – On en reparlera dans quelques années !

M. Daniel Reiner. – Un budget, ce sont des chiffres, des additions, des soustractions, rarement des multiplications... Ce sont surtout des moyens de faire, de transformer, une volonté politique en action. Derrière les chiffres, apparaissent alors les hommes. Je veux saluer les forces armées françaises et rendre hommage aux sept soldats qui ont trouvé cette année la mort au combat.

« Mensonge d'État », « imposture », dit le rapporteur spécial de la commission des finances : des mots rarement employés ici en une telle occasion. J'y reviendrai.

Ce budget respecte la LPM.

M. Didier Guillaume. – Bien sûr !

M. Daniel Reiner. – Les crédits consacrés à l'équipement des forces progressent - chose rare actuellement. Les huit avions ravitailleurs dont nous parlons depuis dix ans seront enfin commandés. À cela s'ajoutent les drones Male et tactiques, programme auquel la commission est particulièrement attachée, ou le lancement de la rénovation des Mirage 2000D basés à Nancy.

L'entretien des matériels recouvre une dotation en hausse de 4,4 % et 3,6 milliards d'euros sont désignés à la recherche et développement. Le budget des études d'amont augmente de plus de 20 %. Cyber-défense et renseignement voient la poursuite des efforts engagés.

Les déflations d'effectifs étaient prévues, de même que les restructurations, qui font l'objet d'un accompagnement. Cette baisse d'effectifs s'accompagne d'une baisse de la masse salariale. Ce n'était pas le cas par le passé. Et je ne dis rien du lourd héritage du logiciel Louvois de paiement des soldes...

Les foyers de conflits se multiplient, jusqu'à nos portes. Cette loi de finances concilie ambition stratégique et sérieux budgétaire. La France demeure ainsi l'un des rares pays à assurer à la fois la protection de son territoire et de sa population, la dissuasion nucléaire dans ses deux composantes et l'intervention sur les théâtres extérieurs. Nos armées conservent la capacité d'entrer en premier sur les théâtres d'opération dans les trois milieux, les planifier et les conduire elles-mêmes. La France préserve son autonomie stratégique et sa contribution à une défense européenne qui peine à s'organiser. Elle prend toute sa place au sein de l'Otan.

Le recours au Rex n'est pas nouveau. Vous avez recherché d'autres solutions, comme les sociétés de projet - elles ont fait couler beaucoup d'encre - ou le PIA...

Les recettes assurent le maintien de nos capacités de production et d'exportation, c'est essentiel.

Mme la présidente. – Veuillez conclure...

M. Daniel Reiner. – Avec ce budget, la France tiendra son rang, et la parole de l'exécutif est tenue. Nous le voterons. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

Mme Michelle Demessine. – Nous estimons que ce budget ne correspond pas à notre conception de la défense nationale : protéger le territoire et la population, préserver les intérêts fondamentaux de la France et de son peuple, appuyer la politique étrangère du pays au service d'un monde plus juste et plus solidaire privilégiant la paix et le désarmement. Nulle défiance de notre part vis-à-vis de nos forces armées, auxquelles nous rendons hommage. Mais nous ne pouvons souscrire aux orientations stratégiques du Gouvernement.

Si la loi de programmation militaire n'est pas respectée, nos capacités militaires et notre industrie de défense seront en danger. Or votre budget est fragile, d'une sincérité douteuse, puisqu'il repose sur des prévisions bien optimistes de Rex.

En réponse à MM. Larcher et Raffarin, le président de la République a pris des engagements, dont acte. Mais les sociétés de projet s'apparenteraient à du bricolage financier, pas nécessairement intéressant pour l'État à long terme. En outre, la défense peut-elle dépendre du secteur privé ? C'est dangereux pour notre autonomie stratégique.

Je me félicite de la hausse des crédits du renseignement et de la cyberdéfense, du MCO, de l'entraînement. Les dépenses d'équipement comblent certaines lacunes pour la projection. Mais les effectifs subissent des coupes claires. C'est une solution de facilité, alors que nos armées ont déjà été affaiblies ; avec les deux dernières lois de programmation militaire, elles ont perdu la moitié de leurs forces conventionnelles. Sans compter la disparition de bases ou d'unités, avec les conséquences que l'on sait pour le personnel et les collectivités locales.

Il importe de prendre en compte les réactions face à cette injustice, et de refonder le dialogue avec les soldats - et pas seulement parce qu'une récente décision européenne nous l'impose.

On paie fort cher des technologies nucléaires inadaptées aux nouvelles menaces. Le contexte stratégique a fondamentalement changé depuis la fin de la guerre froide. Les crédits affectés à la dissuasion nucléaire ne sauraient affaiblir nos capacités conventionnelles, qui sont indispensables à sa crédibilité. Ils atteignent pourtant entre 3,5 et 4,5 milliards d'euros par an, 10 millions d'euros par jour, 10 % du total.

Avec l'apparition de nouveaux acteurs irrationnels, l'armée nucléaire est devenue un facteur d'instabilité. Ce n'est plus la garantie ultime.

Mme la présidente. – Veuillez conclure.

Mme Michelle Demessine. – Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

M. Aymeri de Montesquiou. – L'honneur et le courage de nos soldats imposent le respect. Nous rendons hommage à votre engagement sincère, monsieur le ministre. Vous avez fait à juste titre le choix de maintenir toutes nos capacités. C'est un choix à incidence budgétaire lourde. Il repose sur un équilibre fragile.

Or, comme le chef d'État-major l'a indiqué à la commission avec force précautions oratoires, ce budget est taillé au plus juste. Il n'y a plus de marges de manœuvre. On ne peut aller plus loin sans risque pour le respect de la loi de programmation militaire. Les Rex restent incertaines. La Cour des comptes s'alarme de l'importance des aléas. Des cessions immobilières, soit. Mais la vente de fréquences est hypothétique, car liée à des négociations internationales en cours.

Les sociétés de projet répondront aux besoins financiers immédiats. Mais cette débudgétisation est-elle sage à long terme, alors qu'il s'agit d'armes létales ? Le PIA, lui, offre des ressources sûres. Mais la DGA n'est pas éligible - on imagine qu'elle pourrait changer de statut et devenir un Epic. Il est dommage que les parlementaires n'aient pas eu connaissance du rapport du CGA. Est-ce un signe de défiance ?

Le surcoût des Opex s'élève en 2014 à plus d'un milliard. Le budget 2015 est, à cet égard, insincère. Faut-il être sur tous les fronts, au Mali, en Centrafrique, en Irak ? Oui, pour sa sécurité et celle de l'Union européenne ; mais elle n'a pas les moyens d'être le gendarme de l'Europe. Elle doit exiger des contreparties financières. Il est impératif de relancer l'Europe de la défense. Le partenariat avec la Grande-Bretagne a toujours été le moteur de la défense commune.

Nous devons absolument bâtir le socle d'une défense européenne renouvelée. Quelle sera votre position, monsieur le ministre, à ce sujet, face à la Commission ? Il est temps que les Européens assument et pèsent sur les évolutions mondiales. Préparons l'avenir en mutualisant, à l'échelle de l'Union européenne. La cyber-sécurité et le renseignement doivent devenir une priorité européenne. Le président Carrère s'alarmait, en septembre dernier. En deçà de 1,5 % du PIB, la LPM est à la limite. Nous rentrons dans l'incertitude, monsieur le ministre, ne me faites pas partager le constat désabusé du Doge de Venise au père de Desdémone : « il vaut mieux se défendre avec une arme brisée plutôt que de lutter à mains nues ». Certains des membres du groupe UDI-UC voteront ce budget, d'autres s'abstiendront, d'autres encore voteront contre. Avec un même objectif : vous aider à trouver des ressources nécessaires à la défense de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs UDI-UC*)

M. Jeanny Lorgeoux. – Deux lignes de force caractérisent ce budget : intelligence et cohérence.

Nous n'ignorons pas les difficultés de réalisation des Rex ou de mise en place des sociétés de projet. Le président Raffarin en a appelé au président de la République lui-même, avec une honnêteté intellectuelle que je salue, sur la sanctuarisation de ce budget. Oui, *dura Rex, sed rex*, mais tout de même... Nos rapporteurs pour avis l'ont rappelé, ont cité tous les programmes, toutes les commandes, les crédits maintenus, ceux qui progressent.

Intelligence, disais-je : d'abord, le renseignement monte en puissance à un rythme rapide...

M. Daniel Reiner. – Très bien !

M. Jeanny Lorgeoux. – ... face au djihad 2.0. Chacun sait les résultats considérables acquis par les drones : un troisième drone Male sera acquis. Le programme Seres, pas celui de Jean-Pierre Chevènement, mais le système d'écoute électromagnétique, va être lancé.

Il y a la montée en puissance des moyens de renseignement. La DRM qui emploie 1 600 personnes éclaire la décision pour la conduite des opérations ; elle est mobilisée sur tous les fronts, du Sahel à l'Irak, peut-être ailleurs même, aux frontières orientales de l'Europe. Elle joue un rôle central, face à des États qui prônent la prolifération nucléaire ou à des groupes terroristes dont les moyens sont parfois supérieurs à ceux d'un État.

L'État-major Cyber monte aussi en puissance, un pôle se constitue en Bretagne, le ministère de la défense construit graduellement, patiemment une réponse cohérente, adaptée à la cyber-menace.

Autant de réelles raisons d'accepter ce budget, qui, n'en déplaise au Front national, préserve l'essentiel national. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

M. David Rachline. – Ben voyons !

M. Jacques Gautier. – Il y a tout juste un an, le Parlement adoptait une LPM ambitieuse dans un cadre budgétaire contraint. Monsieur le ministre, vous reconnaissez alors sa fragilité. À ce moment-là, la France envisageait de réduire sa présence au Mali et ne prévoyait pas de nouveaux théâtres d'opérations. Nous sommes aujourd'hui déployés face à la menace terroriste, présents au Mali, en force, mais aussi en République centrafricaine, au Moyen-Orient dans le cadre d'une coalition pour stopper puis réduire Daesh.

Nos troupes, avec professionnalisme, efficacité et volontarisme sont présentes sur de nombreux théâtres, souvent en surtension. Pourtant, nos crédits sont fragilisés par l'incertitude, l'insincérité même ont dit certains. Le coût prévisionnel des Opex sera dépassé et la défense y contribuera à hauteur de 20 %. Les Rex risquent de ne pas être au rendez-vous.

Face à cette réalité, le président de la République, le Premier ministre ont qualifié la défense de priorité. Pour 2015, l'enjeu principal reste la réalisation d'un programme d'investissements ambitieux. La défense

doit disposer en temps et en volume de la totalité des ressources.

Monsieur le ministre, pourquoi ne pas faire simple et étudier une alternative financière, reposant sur une convention de mandat, c'est-à-dire un prêt à taux très bas ? Évitions la cavalerie budgétaire. Monsieur le ministre, étudiez toutes les pistes, soyez le rempart de la défense, face aux coups de butoir de Bercy. Je ne peux voter contre les crédits de la mission défense. À titre personnel, je m'abstiendrai. Ne décevons pas les hommes et les femmes de la défense, qui vous font confiance, mais donnons aux armées les moyens dont elles ont besoin. (*Applaudissements sur plusieurs bancs socialistes et UMP*)

M. Didier Guillaume. – L'armée doit avoir les moyens d'exercer sa mission. Ce budget les leur donne, à ces femmes et à ces hommes engagés sur tous les théâtres d'opération et sur le territoire national, qui assurent notre défense. Je rends hommage aussi à ceux qui ont disparu dans l'accomplissement de leur mission. La France leur doit beaucoup.

Le président de la République, garant de l'indépendance nationale, avait déclaré dès 2012 qu'il veillerait à la pérennité de notre ambition militaire. Nous y sommes. Depuis lors, les crises se sont multipliées, avec leur lot de déstabilisations. Cette année, l'opération Barkhane a pris la suite de l'opération Serval. Nous avons espéré qu'elles fassent évoluer les perceptions de nos alliés sur notre stratégie africaine.

La crise ukrainienne nous rappelle combien la paix est fragile, sur notre continent même. Le président de la République a eu raison de suspendre la livraison des bâtiments Mistral à la Russie, qui met à l'épreuve le système de sécurité continentale.

Daesh est un signal d'alarme pour notre démocratie, tout comme Aqmi au Sahel, elle véhicule une idéologie totalitaire.

Ce bref état des lieux confirme le diagnostic établi par le Livre blanc de 2013. Notre outil de défense maintient le rang international de la défense. C'est en responsabilité que le président de la République a tenu à sanctuariser notre effort de défense. La loi de programmation militaire, qui a recueilli un large assentiment au sein de cet hémicycle, en constitue la traduction. Ces choix préserveront aussi notre industrie de défense. Ce budget les reflète. Maintenir les moyens, pour assurer notre mission de paix, tel est notre *credo*. Dans *L'Armée nouvelle*, Jaurès proclamait déjà : « Tout ce que la France fera pour augmenter sa puissance de défense accroîtra les chances de la paix dans le monde. Tout ce que la France fera pour organiser juridiquement la paix dans le monde ajoutera à sa puissance défensive ».

Notre politique de défense participe à cette pensée. La crise ukrainienne vient rappeler les limites de la politique européenne : le monde réarme, l'Europe

désarme, désormais dépassée par l'Asie en dépenses militaires. La défense ne peut demeurer le rocher de Sisyphe de la construction européenne. Monsieur le ministre, ce n'est pas une surprise, nous soutiendrons votre budget. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et du RDSE*)

Mme Christiane Kammermann. – Je tiens d'abord à rendre hommage à toutes les femmes et à tous les hommes de la défense. J'ai une pensée particulière pour tous les militaires engagés dans la Finul, que j'ai rencontrés souvent au Liban sud.

Monsieur le ministre, je suis inquiète de l'évolution de nos armées. Combien de fois n'avons-nous pas entendu que notre défense était « à l'os » ? Cela n'a pas entamé l'adhésion d'hommes et de femmes pour rester prêts au sacrifice ultime. Nos armées subissent un fort *turn over*. Les contrats courts supposent que l'armée reste attractive pour les jeunes recrues. Face aux difficultés inhérentes à la condition des soldats, face à des soldes peu attractives, au manque de considération de la société civile, il est à craindre que l'armée française peine à séduire.

Le nouveau pilotage des ressources humaines interviendra à partir de janvier 2015. Les treize budgets opérationnels du programme 212 seront confiés à des gestionnaires. Cela semble positif, mais il importe de tirer les leçons de l'échec du système Louvois. Je rappelle qu'il serait plus adapté de parler de l'écosystème Louvois, qui témoigne du retard de la modernisation de la gestion de l'armée.

La poursuite des suppressions de postes semble incohérente, face à l'augmentation du nombre des Opex. Un rapport de notre commission de juillet 2012 portait ce titre toujours actuel : « Peut-on réduire un format insuffisant ? ». Monsieur le ministre, il ne vous a guère inspiré. Près de 200 soldats ont été victimes de coups de chaleurs au Mali. Les fournitures sont de piètre facture et avant chaque départ en Opex, les soldats paient avec leurs propres deniers leur paquetage.

Mme la présidente. – Concluez, je vous prie !

M. Bruno Sido. – C'est intéressant, pourtant !

Mme Christiane Kammermann. – Je voterai contre ce budget. (*Applaudissements à droite*)

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense. – Je remercie les rapporteurs et les intervenants de la qualité de leurs rapports et de leurs propos, - j'y suis habitué au Sénat.

Le projet de loi de finances pour 2015 permettra l'application intégrale de la LPM, votée ici en décembre dernier. J'ai pris note de vos interrogations. Nos armées interviennent sur plusieurs théâtres difficiles, j'ai apprécié que vous reconnaissiez unanimement le courage, l'efficacité de l'action de votre armée et souteniez nos soldats.

Je ne pourrai répondre ce soir à toutes vos questions mais j'entretiens avec vous un dialogue

fécond et régulier avec votre commission des affaires étrangères. L'ensemble de la trajectoire de la LPM en 2014 a été respectée. La cible de déflation de 7 281 emplois a été tenue. La masse salariale a diminué de près de 400 millions d'euros, conformément à la loi de finances initiale. La persistance des dysfonctionnements de Louvois a toutefois entraîné un surcoût de 160 millions d'euros. J'y reviendrai.

Vous avez rappelé, monsieur Lorgeoux, et madame Demessine, l'importance du MCO. Ce fut une facilité que d'y renoncer. J'ai inversé cette tendance, avec une majoration de 4,3 % par an. La trajectoire est respectée pour les programmes d'armement aussi. L'engagement sur le programme Scorpion fera l'objet d'une annonce officielle après-demain à Varcès. Tous les programmes pour 2014 et 2015 seront engagés conformément à la LPM.

M. Daniel Reiner. – Eh oui !

M. Didier Guillaume. – Très bien !

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. – Trajectoire respectée également pour les Opex. Le surplus de 605 millions d'euros a été intégralement couvert par le décret d'avance publié aujourd'hui. Je maintiens l'objectif de résorber progressivement le report de charges. Je suis déterminé à ce que la sanctuarisation des 31,4 milliards d'euros soit totalement respectée, conformément au vœu du président de la République. Il y avait 31,4 milliards d'euros en 2014, de même qu'en 2013 et en 2012. En 2011, c'était moins !

M. Didier Guillaume et M. Daniel Reiner. – Utile rappel !

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. – Monsieur le président Raffarin, sur la question des Rex, nous sommes en harmonie avec l'application de l'article 3 de la LPM, annexe 5, paragraphe 1. En 2015, il était prévu de mobiliser des recettes de cession de la bande de 700 Mhz. Le président de la République l'a redit dans la lettre qu'il a adressée au président Raffarin, pour se prémunir contre les aléas de la République m'a autorisé à lancer l'expérimentation innovante des sociétés de projet. Cette possibilité est d'ores et déjà prévue dans la LPM.

M. Daniel Reiner. – Tout à fait !

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. – Oui, c'est l'application stricte de la loi de programmation militaire et de l'article 21 de la Lof. Reste à le réaliser. Nous voulons aboutir dans les plus brefs délais. J'ai réuni un groupe de travail de haut niveau à cette fin. Le résultat doit être opérationnel mi-2015.

J'ai annoncé devant votre commission que j'étais disponible pour évoquer les étapes de la mise en œuvre de cette société de projet avec vous. Je m'y engage personnellement. Monsieur le président Raffarin, vous avez fait part de vos doutes. Soyez assuré de la ténacité inébranlable du ministre de la

défense sur le sujet. (*M. Jean-Pierre Raffarin le reconnaît*)

S'agissant des Opex, il est utile d'en rester au socle de 450 millions d'euros, et de faire jouer la clause de sauvegarde de l'article 4 de la LPM.

L'enjeu est de préserver les crédits d'investissement du ministère, ce qui suppose que le surcoût des Opex soit reversé au budget du ministère en fin d'exercice. Ce fut le cas en 2013 et 2014, j'ai toutes les raisons de croire qu'il en ira de même l'an prochain.

Le projet de loi de finances 2015 est solide, les crédits de la mission « Défense » seront au rendez-vous. J'y veillerai.

À Mme Demessine et à Mme Kammermann qui se préoccupent de la situation de nos armées et des conditions de vie des militaires, j'indique que 700 points noirs ont été identifiés qui devront pour la plus grande part être traités d'ici la fin 2015, j'y suis très attentif.

Monsieur Pozzo di Borgo, sur le SSA, l'excellence médicale doit être préservée, même si notre dispositif évolue, en raison de nécessités opérationnelles qui nous amènent à faire des choix. Il y aura deux plateformes franciliennes, à Percy et Begin et le nombre d'établissements sera ramené à huit, la rénovation du Val-de-Grâce étant trop coûteuse.

Monsieur Pintat, quant au spatial militaire, nous y consacrons des moyens considérables. Je me réjouis du fait que la nouvelle feuille de route Ariane 6 soit validée, ce qui renforcera notre base industrielle duale avec la dissuasion nucléaire.

Messieurs Reiner et Gautier, vous qui êtes des spécialistes des drones, j'ai décidé une stratégie complète d'acquisition des drones de toutes catégories. Monsieur Gautier, je confirme un troisième vecteur pour 2014 et une commande d'un système complet de trois drones en 2015. À long terme, j'ai la volonté de lancer avec nos partenaires allemands et italiens un drone Male entièrement européen. Conformément à la loi de programmation militaire, nous avons décidé une coopération spécifique avec les Britanniques pour lancer un drone de combat futur.

Sur le calendrier, ma méthode est pragmatique et non pas dogmatique. Il ne s'agit pas de faire du chiffre, mais de mener une réflexion de fond. Les restructurations prennent du temps. L'expérience montre qu'il faut mesurer précisément tous les choix. Il faut les examiner avec la plus grande attention. C'est ainsi que nous avons renoncé à fermer la base de Luxeuil. Nous allons mener une réflexion de fond, afin de ne pas faire des choix inopportuns.

Sur Louvois, je n'ai jamais polémique. Il me faut tirer les conséquences de décisions aussi aberrantes.

Mme Michèle André, présidente de la commission des finances. – C'est sûr.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. – Ce désastre d'une irresponsabilité collective à l'égard de nos soldats fut le produit d'une chaîne de décisions.

Nous travaillons à la manière des programmes d'armement. Je vais voir demain avec la DGA où en est l'avancement de ce travail. Nous développerons un deuxième système en parallèle, avant sa généralisation en 2016.

M. Jeanny Lorgeoux. – Très bien !

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. – Le renseignement est l'une des priorités de la loi de programmation militaire, qui est intégralement respectée. Les crédits ont progressé de plus de 17 % depuis 2012, à ma demande. En 2015, il y aura 242 créations de postes dans ce domaine, concernant la cyber, les langues, l'analyse.

Je suis conscient des difficultés. L'année 2015 est essentielle. Elle sera déterminante pour la pérennité de la loi de programmation militaire. L'équilibre est délicat, je le sais. Il nous faut concilier, sur le long terme, l'autonomie stratégique et la souveraineté budgétaire. Grâce à ce budget, nos armées continueront en 2015 à faire la fierté des Français, en garantissant leur souveraineté et leur sécurité. C'est pourquoi je sollicite un vote favorable. (*Applaudissements sur les bancs socialistes, du RDSE et sur plusieurs bancs au centre et à droite*)

ARTICLE 32 (État B)

Mme la présidente. – Amendement n°II-129, présenté par M. J. Gautier, au nom de la commission des affaires étrangères.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

| Programmes | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|----------------------------|---|---------------------|---|
| | + | - | + | - |
| Environnement et prospective de la politique de défense | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Préparation et emploi des forces | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Soutien de la politique de la défense Dont Titre 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Équipement des forces | 100 000 000 | 0 | 100 000 000 | 0 |
| TOTAL | 100 000 000 | 0 | 100 000 000 | 0 |
| SOLDE | + 100 000 000 | | + 100 000 000 | |

M. Jacques Gautier, rapporteur pour avis. – Cet amendement, adopté à l'unanimité par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, vise à sécuriser - dans les limites offertes à l'initiative parlementaire par l'article 40 de la Constitution et les règles de la Lolf - le budget de l'équipement des forces prévu pour 2015. Dans ce but,

il rétablit les crédits de la mission « Défense », en particulier ceux du programme 146, au niveau qui se trouvait inscrit dans le projet de loi de finances (PLF) avant l'examen de ce texte par l'Assemblée nationale.

Celle-ci, en effet, a adopté en seconde délibération un amendement du Gouvernement qui réduit de 100 millions d'euros les crédits du programme 146 prévu pour l'année prochaine, afin de contribuer au financement des mesures nouvelles ayant résulté du débat de nos collègues députés sur le PLF.

Certes, l'Assemblée nationale a également adopté un autre amendement du Gouvernement qui, à titre de compensation de cette réduction de crédits, augmente à due concurrence les ressources exceptionnelles (REX). J'ai dit les craintes qu'elles nous inspirent.

M. Dominique de Legge, rapporteur spécial. – La commission des finances n'a pas été saisie Je suis entièrement d'accord avec l'exposé des motifs. Il n'est pas très correct de remplacer des recettes certaines par des REX pour le moins incertaines. Hélas, la question ne porte pas sur 100 millions d'euros, mais sur 2,2 milliards d'euros. D'où nos doutes. Je propose un avis de sagesse.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. – Le Gouvernement comprend, mais ne partage pas. J'ai indiqué pourquoi j'étais convaincu de la justesse de notre choix, même si je comprends vos interrogations.

M. Daniel Reiner. – Cet amendement est présenté au nom de la commission des affaires étrangères tout entière. Le groupe socialiste le votera. Les assurances données par M. le ministre devraient nous redonner confiance et nous conduire tout à voter ce budget.

Les forces armées doivent avoir le soutien du Sénat.

M. Jean-Pierre Raffarin, président de la commission des affaires étrangères. – Elles l'ont, évidemment ! En revanche, de là à accepter une baisse de 100 millions d'euros d'un budget sanctuarisé par un amendement du Gouvernement, en seconde délibération à l'Assemblée nationale, à l'initiative du ministère du budget... Nous ne remettons nullement en cause vos paroles et votre détermination, monsieur le ministre. Nous doutons de la détermination de Bercy à appliquer la volonté, confirmée par écrit, du président de la République. Voilà la source de notre inquiétude. Ce budget n'est pas manœuvrable, il n'est pas comme les autres. Et tous les ministères ne sont pas égaux dans notre affection ! (*Applaudissements au centre et à droite*)

M. Jeanny Lorgeoux. – Très bien !

L'amendement n°II-129 est adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°II-303, présenté par M. Pozzo di Borgo.

Modifier ainsi les crédits des programmes :
(en euros)

| Programmes | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|----------------------------|--------|---------------------|--------|
| | + | - | + | - |
| Environnement et prospective de la politique de défense | | | | |
| Préparation et emploi des forces | | | | |
| Soutien de la politique de la défense Dont Titre 2 | | 1 1 | | 1 1 |
| Équipement des forces | | | | |
| TOTAL | | 1 | | 1 |
| SOLDE | | -1 | | -1 |

M. Yves Pozzo di Borgo. – Cet amendement symbolique dénonce l'absurdité du système d'information Louvois qui aura coûté 470 millions d'euros. Cette gabegie est inadmissible. Vous avez dit ne pas vouloir polémiquer, monsieur le ministre. Il faut marquer plus d'autorité ! Les responsabilités doivent être déterminées au sein de l'administration. Les militaires sont carrés, avec eux c'est oui ou c'est non. Et ils paient le prix de cette gabegie !

M. Dominique de Legge, rapporteur spécial. – La commission des finances n'a pas examiné cet amendement-ci non plus. Je ne suis pas certain que la polémique améliorerait le moral des armées... Je ne vois pas non plus en quoi le déplacement d'un euro règle le problème ! Cet amendement est satisfait, puisqu'il n'avait d'autre objectif que de vous permettre de prendre la parole à ce sujet... Retrait ?

M. Yves Pozzo di Borgo. – Il ne s'agit pas de polémiquer, mais de conduire chacun à assumer ses responsabilités : c'est au cœur du fonctionnement de toute société. Cela dit, je m'incline.

L'amendement n°II-303 est retiré.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. – Comment se fait-il que j'ai su si tard l'ampleur gigantesque du désastre en me rendant moi-même dans une garnison. Quelle est la chaîne des responsabilités ? Je m'efforce de répondre à ces deux questions. J'ai fait en sorte d'être mieux informé des problèmes. Et l'opacité de la chaîne de responsabilité, c'est fini.

Mme Catherine Deroche. – Je serai brève. L'avenir de nos armées est en jeu. Le président de la République a pris l'engagement de maintenir les capacités de nos armées, encore faut-il y mettre les moyens. Notre vote contre est un vote de soutien à nos armées et un appel au président de la République à leur donner les moyens de remplir leur mission.

À la demande du groupe UMP, les crédits de la mission sont mis aux voix par scrutin public.

Mme la présidente. – Voici le résultat du scrutin n° 61 :

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Nombre de votants..... | 340 |
| Nombre de suffrages exprimés..... | 320 |

Pour l'adoption..... 125
Contre 195

Le Sénat n'a pas adopté.

Les crédits du compte spécial sont adoptés.

Prochaine séance aujourd'hui, jeudi 4 décembre 2014, à 10 h 20.

La séance est levée à 1 h 20.

Jean-Luc Dealberto

Directeur des comptes rendus analytiques

Ordre du jour du jeudi 4 décembre 2014

Séance publique

À 10 heures 20

Présidence :

M. Claude Bérít-Débat, vice-président

Secrétaires :

M. Philippe Adnot – M. François Fortassin

1. Suite du projet de loi de finances pour 2015, adopté par l'Assemblée nationale (n° 107, 2014-2015)

Examen des missions :

Enseignement scolaire (+ article 55)

MM. Gérard Longuet et Thierry Foucaud, rapporteurs spéciaux (rapport n° 108, tome 3, annexe 14)

M. Jean-Claude Carle et Mme Françoise Férat, rapporteurs pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication (avis n° 112, tome 3)

Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales (+ article 47)

. compte spécial : développement agricole et rural

MM. Alain Houpert et Yannick Botrel, rapporteurs spéciaux (rapport n° 108, tome 3, annexe 3)

MM. Gérard César, Jean-Jacques Lasserre et Mme Frédérique Espagnac, rapporteurs pour avis de la commission des affaires économiques (avis n° 109, tome 1)

Médias, livre et industries culturelles (+ articles 56 *quinquies* et 56 *sexies*)

. compte spécial : avances à l'audiovisuel public

M. François Baroin, rapporteur spécial (rapport n° 108, tome 3, annexe 19)

Mme Joëlle Garriaud-Maylam et M. Philippe Esnol, rapporteurs pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (avis n° 110, tome 10)

M. Pierre Laurent, Mme Colette Mélot et M. Jean-Pierre Leleux, rapporteurs pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication (avis n° 112, tome 4)

Analyse des scrutins publics

De 15 heures à 15 heures 45

Présidence :

M. Gérard Larcher, président du Sénat

2. Questions cibles thématiques sur l'industrie du tourisme

À 16 heures et le soir

Présidence :

M. Claude Bérít-Débat, vice-président

M. Jean-Pierre Caffet, vice-président

3. Suite de l'ordre du jour du matin

Scrutin n° 60 sur l'ensemble des crédits de la mission Recherche et enseignement supérieur du projet de loi de finances pour 2015, adopté par l'Assemblée nationale.

Résultat du scrutin

Nombre de votants : 343

Suffrages exprimés : 336

Pour : 134

Contre : 202

Le Sénat n'a pas adopté.

Analyse par groupes politiques

Groupe UMP (143)

Contre : 142

N'a pas pris part au vote : 1 - M. Gérard Larcher, président du Sénat

Groupe socialiste (112)

Pour : 111

N'a pas pris part au vote : 1 - M. Jean-Marc Todeschini, membre du Gouvernement

Groupe UDI-UC (42)

Pour : 1 - Mme Valérie Létard

Contre : 41

Groupe CRC (18)

Contre : 18

Groupe du RDSE (13)

Pour : 12

Contre : 1 - M. Gilbert Barbier

Groupe écologiste (10)

Pour : 10

Sénateurs non inscrits (9)

Abstentions : 7

N'ont pas pris part au vote : 2 - MM. David Rachline, Stéphane Ravier

Scrutin n° 61 sur les crédits de la mission Défense du projet de loi de finances pour 2015, adopté par l'Assemblée nationale.

Résultat du scrutin

| | |
|----------------------|-----|
| Nombre de votants : | 340 |
| Suffrages exprimés : | 320 |
| Pour : | 125 |
| Contre : | 195 |

Le Sénat n'a pas adopté.

Analyse par groupes politiques

Groupe UMP (143)

Contre : 138

Abstentions : 4 - MM. Robert del Picchia, Jacques Gautier, Xavier Pintat, Jean-Pierre Raffarin

N'a pas pris part au vote : 1 - M. Michel Bouvard

Groupe socialiste (112)

Pour : 111

N'a pas pris part au vote : 1 - M. Jean-Marc Todeschini, membre du Gouvernement

Groupe UDI-UC (42)

Pour : 1 - Mme Nathalie Goulet

Contre : 34

Abstentions : 6 - M. Jean-Marie Bockel, Mme Sylvie Goy-Chavent, MM. Joël Guerriau, Aymeri de Montesquiou, Christian Namy, Yves Pozzo di Borgo

N'a pas pris part au vote : 1 - Mme Jacqueline Gourault, présidente de séance

Groupe CRC (18)

Contre : 18

Groupe du RDSE (13)

Pour : 13

Groupe écologiste (10)

Abstentions : 10

Sénateurs non inscrits (9)

Contre : 5

N'ont pas pris part au vote : 4 - MM. Michel Amiel, Jean-Noël Guérini, Mme Mireille Jouve, M. Robert Navarro